

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	1
LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	3
INTRODUCTION	6
PREMIERE PARTIE : APPROCHE DESCRIPTIVE DES ACTIVITES DE L'ANGAP	8
<i>CHAPITRE I : DESCRIPTION DES CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT.....</i>	<i>9</i>
<i>CHAPITRE II : PRESENTATION GENERALE DU SITE D'ETUDE</i>	<i>20</i>
<i>CHAPITRE III : LA COMPOSANTE AIRE PROTEGEE ECOTOURISME (CAPE).....</i>	<i>40</i>
DEUXIEME PARTIE : ETUDE SPATIO-TEMPORELLE DES RETOMBES DE L'ECOTOURISME.....	54
<i>CHAPITRE I : ECOTOURISME AU SEIN DU PARC, FACTEUR D'INTEGRATION ECONOMIQUE.....</i>	<i>55</i>
<i>CHAPITRE II : L' ENJEU ET LA STRATEGIE DE PERENNISATION DES PARCS NATIONAUX DE MADAGASCAR (PNM).....</i>	<i>75</i>
<i>CHAPITRE III: SUGGESTION POUR UNE CAMPAGNE ECOTOURISTIQUE PROFITABLE.....</i>	<i>92</i>
CONCLUSION.....	100
ANNEXES	102
REPERTOIRE DES ILLUSTRATIONS	106
BIBLIOGRAPHIE	108
TABLE DES MATIERES	110

LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ADEMA	: Aéroport de Madagascar
AGEA	: Association des Guides Ecotouristiques d'Antsiranana
AGEX	: Agence d'Exécution
AGR	: Activité Génératrice de Revenu
ANAE	: Association National d'Action Environnementale
ANGAP	: Association National pour la Gestion des Aires Protégées
AP	: Aires Protégées
CAF	: Coût Assurance Frêt
CAPE	: Composante Aires Protégées Ecotourismes
CCNUCC	: Conférence Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CDD	: Commission de Développement Durable
CEM	: Charte de l'Environnement Malgache
CI	: Conservation International
CODEAP	: Comité de Droit d'Entrée à l'Aire Protégées
COGES	: Comité de Gestion
CR	: Communauté Riveraine
CVADEE	: Chef de Volet Appui au Développement et Education Environnementale
CVD	: Communauté Villageoise de développement
DEAP	: Droit d'Entrée à l'Aires Protégées
DEF	: Direction des Eaux et Forêts
DIANA	: Diego, Ambilobe, Nosy-be, Ambanja
Dir	: Directeur Inter Régional
DIR	: Direction Inter Régionale
DP	: Directeur du Parc
DREN	: Direction Régionale de l'Education Nationale
DTS	: Droit de Tirage Spéciaux
EPT	: Education Pour Tous
ESPA	: Ecole Supérieur Polytechnique d'Antsiranana
EVPT	: Entreprise de Voyage Pour Touriste
FEM	: Fonds de l'Environnement Mondiale
FID	: Fonds d'Intervention pour le Développement
FOB	: Free On Board
FTM	: Foibe Taosaosarin'i Madagasikara

GCF	: Gestion de la Concrétisation des Forêts
GES	: Gaz à Effet de Serre
GTZ	: Deutsch Gesellschaft für technische Zusammenarbeit
IEC	: Information, Education, Communication
INTH	: Institut National de Tourisme et de l'Hôtellerie
IPPTE	: Initiative des Pays Pauvres Très Endetté
KFW	: Kreditanstalt Für Wiederaufbau
LDI	: Landscape Development Interventions
MDA	: Montagne d'Ambre
MECIE	: Mise En Comptabilité des Investissements avec l'Environnement
MEEF	: Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts
MEF	: Ministère des Eaux et Forêts
MP	: Micro Projet
MPAP	: Micro Projet Alternatif aux Pressions
MPM	: Micro Projet Pour Motivation
OCDE	: Organisation de la Coopération et de Développement Economique
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONE	: Office Nationale pour l'Environnement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PADR	: Plan d'Action pour le Développement Rural
PAE	: Plan d'Action Environnementale
PAP	: Programme des Aires Protégées
PATB	: Plan d'Action pour le Travail Budgétisé
PCD	: Plan Communal de Développement
PCDI	: Plan de Conservation et de Développement Intégré
PE	: Programme Environnemental
PFOI	: Pêche et Froid Océan Indien
PGD	: Plan de Gestion et de Développement
Plan GRAP	: Plan de Gestion du Réseau des Aires Protégées
PM	: Parc Marin
PN	: Parc National
PNAE	: Plan National d'Action Environnementale
PNE	: Politique Nationale pour l'Environnement
PNMA	: Parc National de la Montagne d'Ambre
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PRDEAP	: Part des Recettes pour le Droit d'Entrée à l'Aires Protégées

PRDR	: Plan Régional pour le Développement Rural
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTF	: Partenaire Technique et financier
PVD	: Plan Villageois de Développement
RNI	: Réserve Naturelle Intégrale
RP	: Réserve Privée
RS	: Réserve Spéciale
SIAP	: Système d'Information des Aires Protégées
SIG	: Système d'Information Géographique
STAR	: Société Tananarivienne à Réfrigération
TBE	: Tableau de Bord Environnemental
TO	: Tours Opérateurs
USAID	: United State Agency International of Development
WWF	: World Wide Fund for nature
ZFI	: Zone Franche Industrielle
ZI	: Zone d'Influence
ZIE	: Zone d'Investissement Ecotouristique
ZOC	: Zone d'Occupation Contrôlé
ZP	: Zone Protégée

INTRODUCTION

Depuis une décennie, la conservation du patrimoine Malgache a bénéficié du soutien de la part de l'Etat et des bailleurs internationaux qui se manifestent par le Programme National d'Action Environnemental (PNAE).

La prise de conscience de la nécessité de préserver la biodiversité, de se préoccuper de la satisfaction des besoins des visiteurs dans le parc et surtout du sort des populations riveraines ont stimulé la recherche de nouveau créneau porteur dans le domaine de l'écotourisme.

A partir des années 90, l'aménagement et la conservation de la biodiversité Malgache en qualité des Parcs Nationaux (PN) offre une nouvelle tendance au visiteur : le concept du tourisme vert ou écotourisme est née.

L'écotourisme est un segment de la demande du marché du tourisme en général, elle peut être définie comme « la mise en œuvre des moyens favorisant les voyages d'individus ou de groupes d'individus, motivés par la découverte de la nature, et favorisant l'épanouissement des communautés humaines à travers la conservation et la mise en valeur de leurs ressources naturelles et culturelles.¹ » L'axe principal de son objectif repose sur la conservation du patrimoine naturel tout en améliorant la qualité de vie de la population riveraine pour que celle-ci puisse générer une croissance durable et créer des emplois directs et induits supplémentaires tout en apportant des devises.

Ainsi, pour réaliser cet objectif, l'Etat a délégué le plein pouvoir à l'Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées ou ANGAP en tant que mandataire et gérant des Aires Protégées à Madagascar. L'ANGAP détient le monopôle de gestion des Aires Protégées de Madagascar.

Créé le 28 Octobre 1958 dans l'extrême nord de Madagascar, la Montagne d'Ambre fut le premier Parc National institué à Madagascar. Doté d'un micro climat exceptionnel, ce massif volcanique culminant à 1475 m d'altitude, est recouvert d'une forêt dense humide de 18200ha dont la pluviométrie annuelle s'élève à plus de 3500 mm d'eau par an. Ce parc est à la fois indispensable pour la pérennité des espèces, pour les populations environnantes, et aussi et surtout pour fournir l'eau courante pour les besoins de la population de la ville de Diégo-Suarez.

L'activité écotouristique comporte des impacts économiques significatifs dans cette région en ayant des répercussions en amont et en aval avec d'autres secteurs de services se trouvant dans la ville de Diégo. L'ANGAP est aussi la seule ONG à Madagascar qui a consacré les

¹ ANGAP « Politique sectorielle de l'écotourisme » p 03, 1993.

50% des recettes obtenues des droits d'entrées dans le parc, pour financer des Micro Projets de développement au profit de la populations adjacente.

En raison de l'importance de l'approvisionnement de notre pays en devises, de sa contribution à la création d'emplois directs ou induits et enfin à l'implication de la population riveraine dans la processus de développement, nous avons orienté notre recherche sur :

« ETUDE ET VALORISATION DES RETOMBEES SOCIO ECONOMIQUES ISSUES DE L'ECOTOURISME » (Cas de la Montagne d'Ambre Antsiranana).

Nous avons structuré notre ouvrage en deux parties :

➤ La première décrit l'approche descriptive de l'activité de l'ANGAP.
Elle est consacrée d'abord à la description de l'ANGAP, ensuite à la description générale du site et son environnement et enfin à la valorisation d'une Aire Protégée (AP) sur le plan économique et environnemental.

➤ Dans la deuxième partie, nous entamons l'étude des retombées de l'écotourisme sur les différents secteurs d'activités proprement dites et nous avançons une série de suggestions pour une campagne écotouristique profitable à l'économie régionale et nationale.

PREMIERE PARTIE : APPROCHE DESCRIPTIVE DES ACTIVITES DE L'ANGAP

« On ne peut préserver la nature qu'en aidant les hommes à mieux vivre, mais les hommes ne pourront mieux vivre que s'ils respectent la nature »

Landscape Development Interventions (LDI)

CHAPITRE I : DESCRIPTION DES CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour analyser l'écotourisme, il s'avère donc nécessaire de connaître les différentes institutions et organismes qui ont succédé à gérer l'environnement à Madagascar et ses différentes approches stratégiques. C'est l'objet de notre premier chapitre.

1- GENERALITE SUR L'EVOLUTION DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT.

La création des Aires Protégées (AP) avait commencé d'une part, avec le Kabary d'Andrianampoinimerina, et d'autre part dans le décret colonial avant l'indépendance de Madagascar. Pourtant la gestion à cette époque était encore entre les mains de l'Etat ; les Aires Protégées font parties du domaine public naturel.

La protection des Aires Protégées (AP) a des objectifs très divers à savoir :

- la lutte contre la dégradation de l'environnement ;
- la préservation de toutes les espèces animales et végétales et enfin, de toutes les formes de l'écosystème.

Or, la gestion classique des AP par l'Etat ne permet pas de parvenir aux objectifs souhaités, ce qui entraîne progressivement son inefficacité. C'est la cause principale du transfert de leur gestion aux Organismes Non Gouvernementaux (ONG)

1.1 - Historique de l'ANGAP

Prévu par l'article 19 de l'ordonnance numéro 60-099 du 21-09-1960 relative au domaine public à Madagascar, d'une manière générale, on peut diviser la genèse de l'ANGAP en deux aspects :

¤ **1^{er} aspect** : Dès l'arrivée des colons à Madagascar, ils avaient instauré le « Foiben-Taosarin'i Madagascar (FTM). Mais à cette époque, son rôle consistait tout simplement à dresser la carte de toute l'île dans le but d'essayer justement de mieux pénétrer le territoire.

En France, c'était le service géographique de l'armée qui s'en est chargé alors qu'à Madagascar, on l'avait dénommé service géographique de Madagascar.¹

En 1974, après le départ des Français le FTM a été créé par un décret du 4-01-1974. Il joue le rôle de fournisseur d'information à toutes les Agences d'Exécution (AGEX) du Plan d'Action Environnemental (PAE)

¹ Jao FANOGNY Mémoire de maîtrise en droit de sur « ONG et l'Environnement » Université de Fianarantsoa Page 15, 1995.

☒ **2^{ème} aspect :** En raison de la dégradation de la foret à Madagascar, l'Etat Malgache s'est rendu compte en 1988 que d'ici 25ans, il y aurait des risques de disparition des forets qui pourrait entraîner de graves conséquences sur la vie humaine et surtout sur l'économie Malgache.

Suite à la mauvaise gestion du site par le MEF, les Bailleurs de fonds ont exigé le transfert de gestion à des ONG avant l'octroi de financement dans le cadre des Programme National d'Action Environnemental (PNAE). Dans un premier temps, la gestion des AP devait être transférée à des ONG que ce soit nationaux ou internationaux, tel est le cas de la prise en charge de la gestion des AP par le WWF. Puis en 1991, l' ANGAP a été créée à Diégo-Suarez à titre de contrat de gestion entre le WWF, financé par l'USAID et le Ministère des Eaux et Forets (MEF). A partir de Juillet 1997 jusqu'à l'heure actuelle, ANGAP est la seule association qui gère les AP à Madagascar.

1.2 - Les missions assignées à l'ANGAP

L'ANGAP est une association reconnue d'utilité publique régie par l'ordonnance 60-133 portant le régime général des associations, elle est dotée de la personnalité morale et jouit d'une autonomie administrative et financière.

A titre du Programme Environnemental (PE) par le biais d'une convention passée entre l'Etat Malgache et l'association, ANGAP a pour mission de coordonner la mise en application de la politique gouvernementale en matière de protection des AP et de développement des zones périphériques. Elle a notamment pour tâche de :

- Coordonner les collectes des données et s'assurer qu'elles parviennent aux banques des données nationales appropriées ;
- Organiser des rencontres et concertations avec la participation des AGEX, des ministères concernés et des représentants des bailleurs de fonds sur les problèmes qui pourraient se poser dans la mise en œuvre du projet ;
- Planifier, coordonner, décrire et évaluer les opérations de conservation et de développement dans AP et les zones périphériques ;
- Aider la Direction des Eaux et Forets (DEF) dans la conception de la politique nationale en matière de la gestion des AP.

1.2.1 - Evolution de la dégradation de l'environnement

Malgré les conditions climatiques très variables selon les régions, l'île présentait jadis un couvert forestier naturel important comme en témoigne la présence d'une flore à 90% sylvicole. Cette couverture forestière présentait différents aspects selon les régions et les conditions climatiques. Malheureusement, la couverture forestière, tous types confondues, diminue progressivement et ne présente plus actuellement qu'environ les 10%

de la surface initiale, soit à peine 9 millions d'hectares. Les 90% restants sont occupés actuellement par des formations secondaires, d'apparence forestière comme les « savoka » et les formations graminéennes (savanes et steppes)¹.

Tableau n° I : Evolution de la déforestation dans le nord.

District	Forêt 1994 en (ha)	Forêt 1999 en (ha)	Déforestation en (ha)	Taux de la déforestation (%)
Antsiranana I	4700	3269	1431	30,45
Antsiranana II	136 965	125 929	11 036	8,06

Source: Couverture forestière CI 2002

1.2.2 - Notion générale des Aires Protégées (AP)

D'une manière générale, une Aire Protégée est un territoire délimité terrestre, marin ou aquatique dont les composantes présentent une valeur particulière et notamment biologique, naturelle, esthétique, morphologique, historique, archéologique ou culturelle, et qui, de ce fait, dans l'intérêt général, nécessite une préservation contre tout effet de dégradation naturelle et contre tout intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution.²

A Madagascar on récence actuellement 1 700 000 ha d'AP, soit 3% du territoire national et équivalent de 12% du surface forestière. L'île comporte aussi 5 types d'AP à savoir : les Réserves Naturelles Intégrales, les Réserves Spéciales, les Parcs Nationaux, les Parcs Marins, les Parcs Privés.

1.2.2.1 - Les Réserves Naturelles Intégrales (RNI)

La législation qui réglemente les Réserves Naturelles Intégrales a été fixée par la loi du 01 juin 1966. Ces réserves font parties du domaine forestier de l'Etat, l'accès aux visiteurs et aux touristes y est formellement interdit. Il est limité aux chercheurs et scientifiques, sur autorisation spéciale de l'ANGAP.

1.2.2.2 - Les Parcs Nationaux (PN)

La législation qui réglemente les Parcs Nationaux date de la loi du 19 juillet 1962. Ils sont accessibles au public sur autorisation. Le document Plan d'Action Environnemental (PAE) du mois de Mai 1990 spécifie que : « le renforcement du réseau des parcs et réserves constitueront une base indispensable au développement du tourisme écologique ». Des centres pour visiteurs y seront établis et ils seront systématiquement accompagnés des guides.

¹ ANGAP, PNUE, ONE « Monographie nationale sur la biodiversité » Première édition, p 10

² Op cit Page 11

1.2.3.3 - Les Réserves Spéciales (RS)

Les Réserves Spéciales ont été instituées par une série de décret dans le but de protéger certaines espèces particulières de la faune et de la flore menacées d'extinction. L'accès au public est libre mais la chasse, la pêche, les activités pastorales, la collecte des ressources naturelles et l'introduction de plantes ou d'animaux y sont interdits.

1.2.2.4- Les Parcs Marins (PM)

Les Parcs Marins sont les régions côtières de l'île où les particularités de la biodiversité aquatiques y subsistent. Toutes interventions de l'homme pour son exploitation y sont formellement interdites.

1.2.2.5 - Les Réserves Privées (RP)

A Madagascar, il existe quelques réserves privées qui n'appartiennent pas à l'Etat mais à des familles. Mais quoi qu'il en soit, toutes ces réserves n'ont finalement qu'un but, la protection de la faune et de la flore. Et ces derniers représentent également un intérêt touristique très important.

On peut recenser 49 Aires Protégées à Madagascar dont : 18 PN, 5 RNI, 23 RS et 3 PM gérées directement par l'ANGAP.

1.3 - La prise de conscience d'une activité annexe

Durant les années 60-70 le tourisme de masse s'est beaucoup développé dans les sites culturels, historiques et surtout balnéaires . Plus tard, dans les années 80, il y a eu une saturation de ces sites touristiques causant des dégradations incontrôlables. Ainsi, de nouvelles attractions vers des destinations « vierges » se sont affirmées avec la volonté de conservation et de développement humain.¹

De là est né le concept de l'écotourisme au début des années 90. Cette nouvelle tendance est favorable pour les PN moyennant des guides spécialisés.

1.4 - La Politique Nationale d'Action Environnementale (PNAE)

Une loi de l'Etat (n° 90-033 du 21 Décembre 1990), la Charte de l'Environnement Malgache (CEM) fixe le cadre général d'exécution de la Politique Nationale de l'Environnement (PNE) à Madagascar.

1.4.1- Généralités

Le Programme d'Action Environnemental (PAE), selon l'article 5 de cette charte est la traduction de cette politique nationale et constitue le fondement de toute action dans le domaine de l'environnement.

¹ Roger MAHAZOASY « Guide de l'écotourisme » p 09, 2003.

Le PAE est un ensemble de dispositions conçues, adoptées et programmées par le gouvernement Malgache en vue de la mise en œuvre opérationnelle de la PNAE.

C'est un plan à long terme exécutable sur 15 ans, qui a été subdivisé en 3 programmes quinquennaux :

- le Programme Environnemental phase I (PE I) de 1992 à 1996 ;
- le Programme Environnemental phase II (PE II) de 1997 à 2001 ;
- le Programme Environnemental phase III (PEIII) de 2003 à 2007.

L'objectif essentiel de cette politique est de réconcilier la population avec son environnement en vue d'un développement durable sur le plan écologique, social, culturel et économique.

1.4.2 - Les objectifs spécifiques du PAE

Le fondement du programme repose sur 5 piliers énumérés ci-dessous :

- le développement des ressources humaines ;
- la promotion d'un développement durable, équitable et bien reparti sur le territoire national ;
- la réhabilitation, la conservation et la gestion du patrimoine Malgache et de la biodiversité qui est unique au monde ;
- l'amélioration du cadre de vie des populations rurales et urbaines ;
- le maintien de l'équilibre entre la croissance de la population et le développement des ressources.

A cet effet, la charte qui doit être évolutive situe bien le PAE par rapport aux grands problèmes de l'Etat : la décentralisation, le désengagement de l'Etat et la libéralisation.

1.4.3 - Les Programmes Environnementaux (PE)

Dans le cadre de la conservation de la biodiversité, Madagascar a été l'un des pays africains à avoir élaboré le PAE vers la fin des années 80.

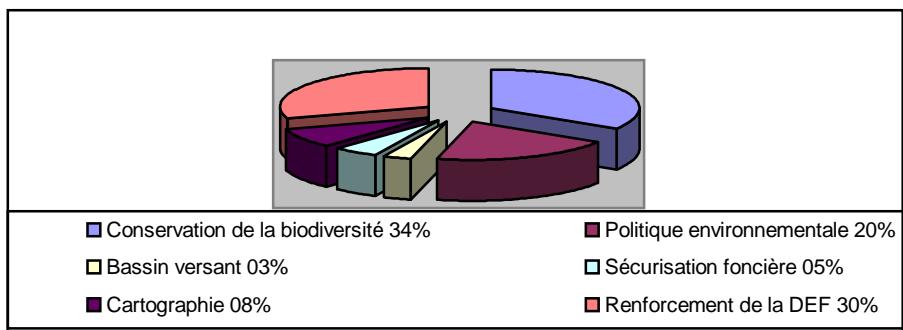
1.4.3.1.- Le Programme Environnemental phase I (PEI : 1992 à 1996)

Il était consacré à la mise en place des structures et à l'application pratique des théories élaborées par les spécialistes de l'environnement. L'ANGAP était chargée de la coordination des activités dans l'élaboration du Programme des Aires Protégées (PAP).

Le PEI a reçu un engagement total de 151,43 millions de dollars en 1990 équivalent à 226,39 milliards de Franc Malgache de l'époque. Ce soutien financier est constitué à 92,15% (139,55 millions de dollars) de dons provenant en grande partie de l'organisme public bilatéral. Le reste (36,3 millions de dollars) provient de l'IDA. Le gouvernement est censé contribuer pour 37,87 millions de dollars au financement du PEI, mais 30% seulement dépensé pour la réalisation du projet, le reste a servi à payer les droits et taxes liés à l'exécution du programme.

Le graphique ci-dessous montre la répartition du financement par grande rubrique.

* **Graphique n° 01** : Répartition du PEI.



La part pour la conservation de la biodiversité est de 63,48 millions de dollars représentant 34% du coût total du programme. L'activité de conservation elle-même peut être repartie en trois groupes : la mise en place et la gestion des AP, le soutien institutionnel à l'ANGAP et la DEF et enfin la recherche sur l'environnement menée par les instituts spécialisés sur l'environnement marin mené dans le cadre du projet régional sur l'océan indien.

1.4.3.2- Le programme Environnemental phase II (PEII : 1997 à 2001)

Il était consacré à l'opérationnalisation des acquis du PEI. Dans le cadre de l'exécutions du PEII, la gestion directe du réseau des AP a été confiée à l'ANGAP.

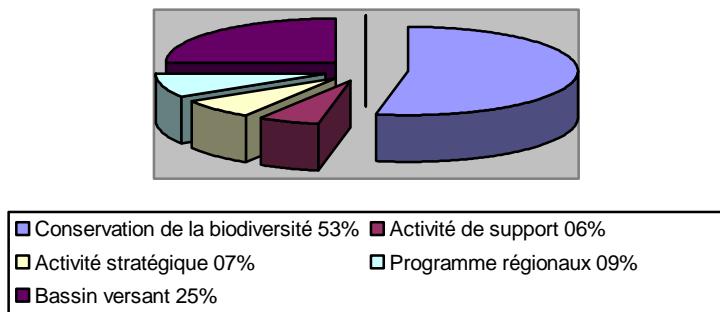
Quant au soutien extérieur disponible pour le financement du PE II il s'élève à 119 millions de dollars (482,5 milliards de Fmg de l'époque). Ceci est constitué pour 75% de dons (90 millions de dollars) et le reste (30 millions de dollars) par un prêt concessionnel de l'IDA.

D'autres financements proviennent du gouvernement Japonais, pour 6 Millions de dollars(protection des bassins versant), du gouvernement norvégien pour 3,1 millions de dollars et 0,6 millions du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Une innovation importante du PE II est la dotation du fond propre de 6,62 millions de dollars (8,10% d'allocation) pour l'environnement marin côtier.

Le graphique ci- après montre la répartition par rubrique du financement de PE II.

* Graphique n°02 : Répartition du PE II



1.4.3.3 - Programme Environnemental phase III (PE III : 2003 à 2007)

Le PE III sera exécuté sous tutelle technique du Ministère chargé de l'Environnement et des Eaux et Forêts (MEEF) avec la participation de plusieurs acteurs à tous niveaux, notamment les institutions nationales concernées, les communautés de base. Le coût total du programme est estimé à 155 millions de dollars USD. Ce montant sera supporté par les contributions des entités suivantes : le gouvernement Malgache à 25% des parts, les bailleurs multilatéraux et bilatéraux, les ONG internationales et les institutions privées à hauteur de 75% des parts.¹

1.4.4 - Les effets et impacts attendus du programme

Les actions environnementales entreprises lors des deux premières phases du PE ont engendré des effets et impacts jugés positifs sur le plan environnemental, social, et économique dans les zones d'intervention et dans les zones d'influence du programme.

Les plus significatifs ont été les suivants :

- la réduction du taux de déforestation est de 0,7% par an dans les AP, de 1,0% par an dans les forêts classées, 1,50% par an dans les forêts domaniales ;
- la dégradation des habitats critiques a régressé de manière significative de 1,66% par an à 0,62% par an ;
- la qualité de la biodiversité dans les AP en terme d'endémicité s'est améliorée de 0,61 à 0,74% ;
- plus de 370 000 familles ont bénéficié des mini projets de conservation des eaux et des sols, entraînant une augmentation de la production avec des résultats positifs (10% par an par rapport à un groupe témoin) ;
- le principe du « pollueur payeur » est appliqué dans les décisions d'investissement par la mise en œuvre de la Mise En Comptabilité des Investissements avec l'Environnement (MECIE).

¹ ANGAP « Plan de Gestion Environnemental » Vol 03, p 05, 1995.

2- LE CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

2.1 - Statut juridique de l'ANGAP

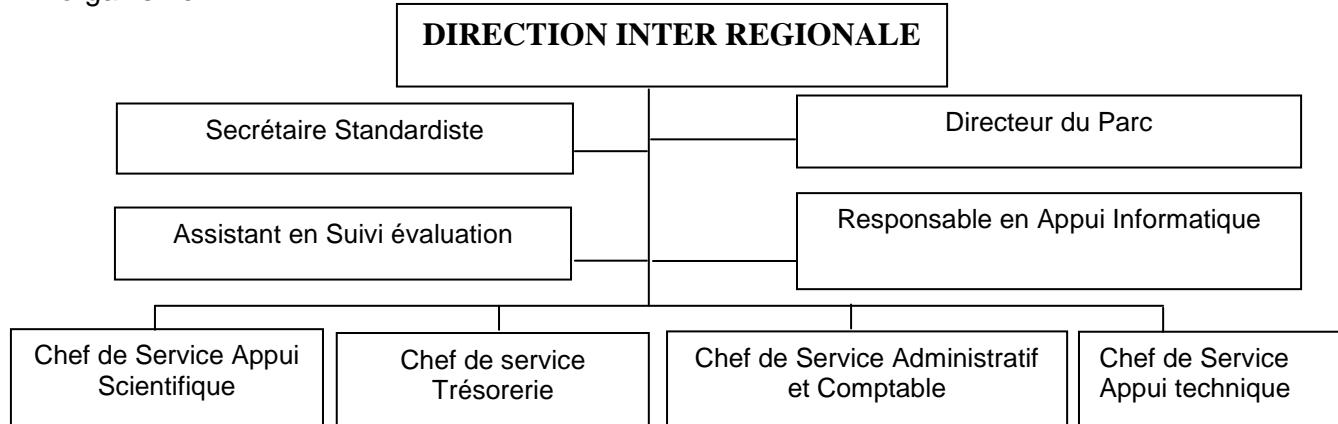
L'ANGAP ou Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées est une association reconnue d'utilité publique régie par l'ordonnance 60-133 portant le régime général des associations.¹ Entant qu'ONG ayant son siège à Madagascar, elle est aussi régie par la loi n°96-030. Entant qu'ONG, l'ANGAP est dotée de l'organe suivant :

- Organe de décision et de délibération : Une Assemblé Générale (AG) ; organe accorde à tous les membres de l'ANGAP la prise de décisions ;
- Organe d'orientation et de suivi : le Conseil d'Administration (CA) ; c'est un organe restreint mais détermine le cadre général du programme d'action ;
- Organe de contrôle : le commissariat aux comptes vérifie la régularité de l'engagement des dépenses et l'encaissement des recettes ;
- Organe d'exécution : la direction ou le comité directeur exécute la délibération et l'orientation générale déterminée par l'AG du CA.

L'ANGAP est dotée d'une personnalité morale et jouit d'une autonomie administrative et financière. Son siège se trouve à Antananarivo et les 5 provinces restantes sont dotées de la Direction Inter Régionale (DIR).

2.2 - Organigramme de la Direction Inter Régionale (DIR)

L'organigramme est une représentation schématique des liens hiérarchiques et fonctionnels unissant les différents postes de travail d'une entreprise, société, ou un organisme². Il permet de prendre connaissance de la structure de la société ou d'un organisme.



Les 8 sections soumises aux liens hiérarchiques et fonctionnels sont chapeautées par un Directeur Inter Régional (Dir).

¹ Michel LASCOMBE « Finance publique » de 3^{ème} édition DALLOZ, Paris, p 132, 1997

² Ahmed SILEM, Jean Marie ALBERTINI « Lexique économique » 5^{ème} éditions DALLOZ, 1995 Page 405

Dans le paragraphe suivant, nous allons essayer de faire ressortir les attributions de chaque service, excepté de la Direction du Parc (DP) que nous verrons dans le chapitre 2.

2.3 - Description des postes et leurs missions

2.3.1 - La Direction Inter Régionale (DIR)

Le Directeur inter régional (Dir) a pour mission :

- De mettre à la disposition de toutes les unités de gestion rattachées à la DIR toutes les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par l'ANGAP au niveau de la région, et entretenir une image positive de l'association auprès des partenaires institutionnels financiers et opérationnels ;
- De faire le suivi et l'évaluation de l'activité technique de la DIR et des sites rattachés, et en apportent des mesures correctives ;
- D'identifier les anomalies au niveau de la gestion budgétaire de la DIR et des sites rattachés et en apportent des mesures correctives.

2.3.2– Secrétaire standardiste

Les fonctions attribuées au secrétaire standardiste sont :

- Assurer le secrétariat administratif de la DIR ;
- Effectuer des taches courantes de tri, de classement, de codification, d'enregistrement, et la mise à jour des données, courriers ou documents ;
- Tenir les stocks des consommables et des fournitures de bureau.

2.3.3 - Responsable en appui informatique

Il a pour mission de :

- Gérer les systèmes d'information de la DIR (Système d'Information Géographique « SIG », Système d'Information des Aires Protégées ou SIAP) ;
- Administrer le réseau informatique de la DIR et assiste les correspondants informatiques au niveau des différents sites dans leurs activités ;
- Appuyer et collaborer avec tous les responsables techniques et financiers au niveau des sites pour les activités suivi et évaluation (Plan Annuel de Travail ou PTA , rapports d'activités).

2.3.4 – Assistant en suivi et évaluation

Le responsable a pour fonction :

- D' assister le Dir. dans les activités de suivi et évaluation techniques ;
- D' assurer la gestion budgétaire et analyse des coûts ;
- D'interlocuteur des auditeurs (consultant) interne et externe ;
- D'assurer l'audit des procédures et le contrôle fiscal.

2.3.5 – Chef de service appui scientifique

Il a pour fonction de :

- Assurer l'appui et le suivi opérationnel au niveau des sites ;
- Coordonner les activités de recherche au niveau régional ;
- Assurer le plan de gestion et de conservation pour le développement.

2.3.6 - Chef de service trésorerie

Il a pour mission de :

- Veiller à la continuité des financements nécessaires à l'activité de la DIR et des sites rattachés et en optimise le coût ;
- Garantir la sincérité des pièces à comptabiliser ;
- Etablir le tableau de bord financier quotidien, hebdomadaire et mensuel de la DIR en assurant le suivi.

2.3.7 – Chef de service administratif et comptable

Les attributions sont :

- Veiller à la sincérité de la comptabilité et des états financiers des unités de gestion ;
- Veiller au respect des législations et à la protection de l'association sur le plan juridique ;
- Veiller au respect de la législation sociale du règlement intérieur ;
- Tenir la comptabilité et la gestion des ressources humaines.

2.3.8 – Chef de service appui technique

Les fonctions attribuées sont :

- Assurer les fonctions liées à la gestion des activités de suivi écologique dont la conservation, la recherche et la valorisation des Aires Protégées (AP) de la circonscription régional et dont :
- Assurer la gestion, élabore le plan de conservation et de développement ;
- Elabore le rapport technique périodique de son service ;
- Valide les Micro Projets retenus par les sites dans le cadre de l'activité appui au développement.

2.4- Les atouts de l'association ANGAP dans la gestion des AP

L'avenir de la conservation des richesses biologiques repose sur des actions de l'éducation à l'environnement, notamment auprès des enfants d'âge scolaire (classe verte).

2.4.1 – L'éducation environnementale

Des conférences sous forme de débats sont organisées pour fournir aux enseignants les bases techniques et pédagogiques afin d'éveiller les jeunes pour la

sauvegarde des richesses naturelles. Il y a aussi un appui en matériel didactique et aménagement du domaine scolaire pour développer chez les élèves la connaissance des plantes. Le PN sert comme outil pédagogique à travers les classes vertes.

2.4.2– Approche systémique dans la gestion des AP

Les opérations relatives aux AP se déroulent pour l'essentiel au niveau régional et local, le système appliqué à leur gestion doit correspondre au processus de décentralisation. La gestion pérenne de ce réseau exige des ressources fiables et durables. La recherche de la pérennisation se fait par la diversification des sources de revenus. La diversification peut être obtenue par l'optimisation des ressources existantes, par l'institution d'un partenariat avec les opérateurs privés, et les organismes nationaux et internationaux.

2.4.3– Compétence dans la création et le contrôle

Les AP sont identifiées en consultation avec le ministère de l'environnement et les autorités territoriales, les populations locales et les autres intervenants. Il est possible d'accorder une protection temporaire à une aire en attendant la décision d'une protection officielle. Les procédures de la protection temporaire seront fixées par la voie réglementaire. Ladite protection devient définitive dès la publication du décret portant la création de l'AP. Elle devient caduque au cas où la création n'est pas décidée au terme d'une échéance prédéterminée par voie réglementaire.

CHAPITRE II : PRESENTATION GENERALE DU SITE D'ETUDE

L'axe principal de ce chapitre repose sur la connaissance du site à savoir son historique, les données socio démographiques, et les différents intervenants sur cette zone.

1- DESCRIPTION DU SITE ET SA PERIPHERIE

1.1- historique de la Montagne d'Ambre (MDA)

Avant même l'indépendance de Madagascar, la forêt d'Ambre a déjà attiré l'attention de l'administration coloniale.

Dans les années 20 et 50, une partie de la forêt a été classée comme station forestière, elle a porté le nom de Station Forestière des Roussettes. En effet, dans les années 58, plus précisément le 28 octobre 1958, la MDA fût classée selon le décret n° 58-07 Parc national sous la gestion de la direction des eaux et forets, par le biais du triage forestier du Service Provincial des Eaux et Forets (SPEF) d'Antsiranana. En ce temps là, Joffre Ville, située à 7km de l'entrée du Parc, jouissait d'une activité économique florissante. Les conditions du milieu permettaient une intense activité agricole d'exportation, mais celle-ci exerçait déjà une pression sur la forêt. Au fil des années, les conditions à l'intérieur et à la périphérie du Parc se sont grandement détériorées. La Direction des Eaux et Forêts (DEF) qui avait la responsabilité manquait de moyens et de personnels. Les routes et les sentiers se sont dégradés, les bâtiments ont été abandonnés et les pressions humaines exercées autour du Parc sont parallèlement accrue, entretenue par le phénomène d'immigration en provenance des régions plus sèches et plus pauvre du sud, attiré par la richesse relative de la région.

Depuis 1985, le WWF a entrepris des activités de protections de l'environnement et des travaux de réhabilitation du parc (rénovation de la station des Roussettes en 1985, pour l'hébergement d'équipe de scientifiques au cours de leurs recherches).

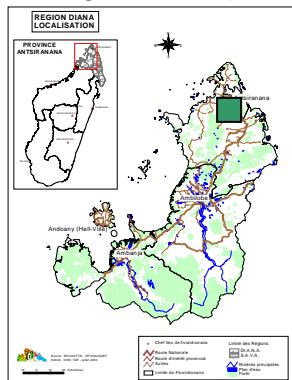
En 1989, le WWF a proposé une nouvelle approche pour la protection de la nature dans la région. Celui-ci s'est traduit par le démarrage du « Projet Complexe des Réserves de la Montagne d'Ambre », qui trouve sa raison dans le maintien du niveau de la diversité biologique des écosystèmes naturels dans le Parc National de la Montagne d'Ambre, dans le RS de l'Ankarana. Le projet représente administrativement une structure propre au sein de laquelle collaborent le WWF spécialiste en matière de gestion des AP et les Vétérinaires Sans Frontière, en tant qu'opérateurs spécialisés sur le terrain, qui gèrent localement l'AP. L'ensemble est sous tutelle de l'ANGAP créée en 1991 et qui assure à l'échelle nationale la gestion de toutes AP à Madagascar.

1.2 – Description physique

La Montagne d'Ambre (MDA) est un massif d'origine volcanique dominé par des forets denses humides sempervirentes. Surnommé la « Montagne de vie », elle couvre une superficie d'environ 43 046km²

1.2.1-Situation géographique

La Montagne d'Ambre (MDA) est située à environ 47km de la Commune Urbaine de Diégo Suarez (le chef lieu de la Province d'Antsiranana) et à 7km de la Commune Rurale



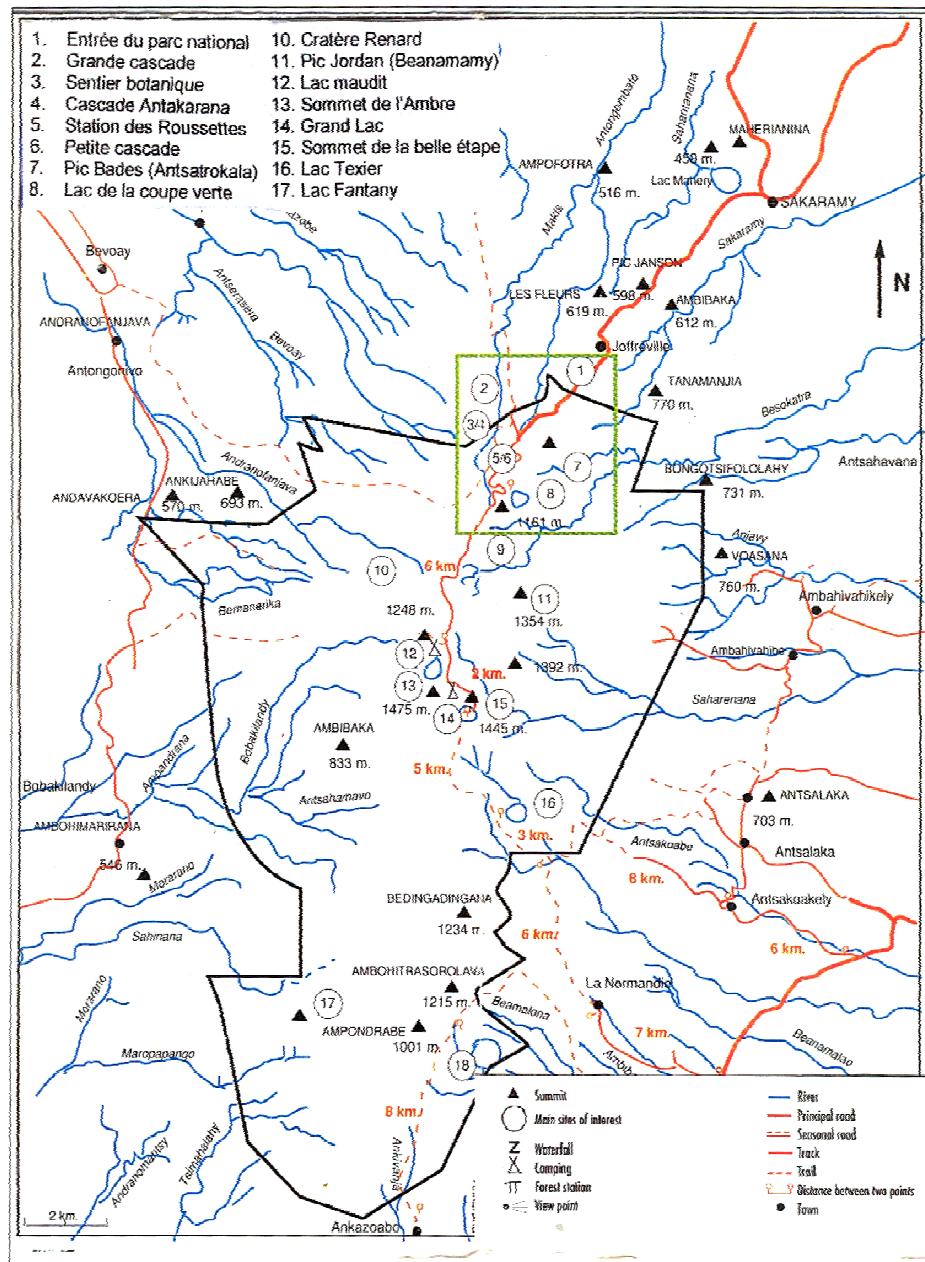
de Joffre ville. Sur le plan administratif, la Montagne d'Ambre (MDA) fait partie de la Région DIANA (Diégo-Suarez – Ambilobe – Nosy be – Ambanja) dans la circonscription administrative d'Antsiranana II et touche les 12 communes rurales sur les 16 dudit district, à savoir : Joffre Ville, Sakaramy, Antsahampano, Mangahoko, Andranofanjava, Bobakilandy, Mosorolava, Ambondrona, Anivorano Nord, Antsalàka, Anketrakabe, Mahavanona.

La bourgade de Joffre ville et le Parc National de la Montagne d'Ambre (PNMA) culminent autour de 850 à 1475m d'altitude, soit 12°31' à 12°44' de latitude Sud et 49°03' à 49°13' de longitude Est. Elle s'étend sur une superficie de 23 010ha dont 18 200ha pour le PN et 4818ha pour la RS, comportant des parcelles gérées également par l'ANGAP¹.

Ce PN peut être comparé à un oasis, qui se trouve dans une région de savane arbuste sèche. Son point culminant est le Pic d'Ambre qui s'élève à 1475m d'altitude.

¹ Nivomboahangy RAJOHARISON, Alain MONFORT, Scott GRENFELL « Développement de l'écotourisme dans la région d'Antsiranana » p 12, Février 1999

1.2.2- Cartographie de la Montagne d'Ambre



Carte détaillée du parc national de la Montagne d'Ambre. Source: Dépliant de l'ANGAP.
(Correction de la légende : 17. Antsangantsangankoholahy et 18. Le lac Fantany).

1.2.3- Reliefs

- **La Montagne d'Ambre (MDA)** se repose en totalité sur un substrat d'origine volcanique d'âge plio quaternaire. Sa barrière nord-sud mesurant 30km, divise cette région en deux reliefs. La partie Ouest est formée par un relief très tourmenté, tandis que celle de l'Est est formée par un relief peu accidenté.
- **Le Parc National de la Montagne d'Ambre (PNMA)** est une chaîne de montagne de plus de 30km de long, d'altitude supérieure à 1000m dont 1475m au pic d'Ambre en partant du plateau du Babaomby jusqu'à Anivorano. Il forme une barrière nord-sud déterminant les conditions climatiques et la formation des êtres vivants.

1.2.4- Pédologie

Le sol est composé de plusieurs types, allant du sol ferrugineux sur les basaltes récents, à des sols ferrallitiques sur les vieux basaltes et même à des sols à hydro morphologie temporaire de surface.

1.2.5- Réseau hydrographique

Le massif d'Ambre est un élément majeur de ressource hydrographique de l'extrême Nord de Madagascar. Cinq lacs cratères jalonnent la ligne de sommets, en l'occurrence les lacs Mahasarika, Taranta, Malio, Manonja, et le lac Fantany. A partir de ces lacs, plus de 30 rivières sont nées et constituent un potentiel de ressources en eau pour le développement d'Antsiranana II et d'Ambilobe. Les cours d'eau les plus importants comme Bisôkatra, saharenana, Irodo, Antomboko, Andranofanjava, Sandrapiana, Andogôza, Andoanankarana arrosent les bas fond environnant de la région.

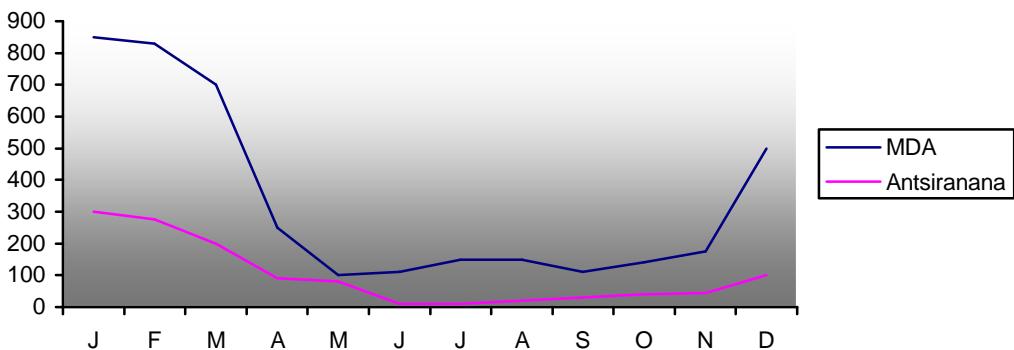
1.2.6- Climat

Le massif d'Ambre est une barrière au nord, au sud il est perpendiculaire à la direction des masses d'aires. Le climat du parc est de type tropical humide avec des précipitations annuelles très importantes de 3500 mm/an à la station des Roussettes, et de 4000 mm au Pic d'Ambre.

Puisque la température diminue de 0,6° tous les 100 m en altitude, la température moyenne du mois le plus frais (juin – juillet) est de 17°C, tandis que la température nocturne varie de 2°C à 3°C aux environs du lac Malio.

La saison sèche hivernale présente des vents constants du sud-est connu localement sous le nom de «Varatraza». Ces vents océaniques sont porteurs de pluies qui arrosent les bassins versants supérieurs de la MDA pendant la période de sécheresse prolongée sur les régions environnantes en contre bas.

Graphique n°3 : Comparaison pluviométrique de la Montagne d'Ambre et d'Antsiranana (mm)



1.3- Diversité biologique du parc

MDA est un lieu de haute endémicité avec ses 77 espèces d'oiseaux, ses 7 espèces de lémuriens, ainsi que 24 espèces d'amphibiens ; plus 1020 espèces de plantes qui y ont été inventoriées.

1.3.1- Flores

MDA abrite plusieurs espèces rares et endémiques qui sont malheureusement très fragiles. Cette AP est structurée de différents types de plantes telles les autotrophes, les plantes grimpantes, les étrangleurs, les épiphytes, les plantes hétérotrophes, les sarcophages et même les parasites. La végétation du parc est de type tropical sempervirente et humide. Cette forêt pluviale sempervirente donne un intérêt botanique particulier de ce massif avec un taux d'endémicité de 80%. On y trouve une formation végétale fermée caractérisée par une stratification complète. Par une simple observation, on y constate différentes formes de végétation présentes, parmi lesquelles les arbres qui forment la strate arborescente : les arbustes, les buissons et les lianes constituent la strate arbustive ; les graminées, les orchidées et les balsamines dominent la strate herbacée, tandis que les épiphytes se servent des arbres comme support pour atteindre la lumière du jour.

En plus, des 1020 espèces de plantes inventoriées, beaucoup restent à découvrir et feront l'objet de recherches botaniques.

1.3.2- Faunes

La faune du parc est caractéristique du peuplement propre aux forêts humides de Madagascar avec des espèces restreintes du massif d'Ambre. Parmi les mammifères, on y rencontre 07 espèces de lémuriens dont 02 espèces diurnes : le Lémur Couronné et le Lémur Sanford et 05 espèces nocturnes : le lépilémur septentrional, le grand cheirogale, le microcèbe roux, la phaner à la fourche et le aye aye.

Les carnivores sont bien présentés par le cryptoprocta ferox (fosa), la galidie élégante, l'euplère de goudot, et la civette indienne.

Le parc est riche en oiseaux car, 77 espèces ont été recensées dont 35 sont endémiques. On y trouve l'ibis huppé qui est le plus grand oiseau sauvage terrestre à Madagascar. Les rapaces et les oiseaux d'eau occupent une place importante au sein de cette montagne.

1.4- Les attraits touristiques

L'originalité du parc réside dans le fait que la plupart des sites d'intérêts majeurs sont accessibles en voiture. Ainsi, même les personnes à mobilité réduite (retraité, handicapé) pourront découvrir les richesses de la nature Malgache. Ce parc pour les Antakarana (ethnie dominante), est non seulement un lieu où ils vénèrent leurs ancêtres, mais également un endroit où la nature, généreuse, leurs procurent les sources vitales.¹

1.4.1- Un lieu sacré

Les Antakarana est l'une des ethnies Malgaches qui croient en la réincarnation des morts. Pour eux, la nature est un moyen de communication entre les hommes et Dieu, entre les vivants et les ancêtres, entre la vie et la mort. Cette ethnie voe un culte aux divinités « naturelles ». Ainsi, elle prie les arbres, vénère les lacs ou encore fait des offrandes aux rochers. Un des rites les plus vénérés est le « Tsakafara », qui consiste à respecter les ancêtres. Ainsi à la suite d'un vœu exaucé, le bénéficiaire apporte des offrandes, telles des pièces de monnaie, du miel, du rhum, aux lieux autrefois habités par les ancêtres. La petite cascade qui se trouve au massif d'Ambre est un lieu privilégié pour le « Tsakafara ».

1.4.2- Les cascades

Dans le PNMA, il existe 03 cascades. Elles forment le côté oasis du parc et agrémentent la promenade. Elles sont d'une beauté exceptionnelle, et sont différentes quant à leurs grandeurs. Rappelons que toute baignade y est interdite, l'eau étant utilisée en aval comme eau potable.

Photo n° 01 : La petite cascade



- ¤ **La petite cascade** (cascade sacrée). La petite cascade était autrefois le lieu où les Antakarana célébraient des rites culturels et ancestraux. Elle se situe près de la station des Roussettes où l'on apportait des offrandes et autres aux ancêtres. La baignade y est totalement interdite à cause de l'intérêt culturel que présente cette cascade.

Actuellement il n'y a plus de cérémonies ou autre qui s'y font.

¹ Ange Marie RAZANAMALALA « PNMA et le Nord de Madagascar » Mémoire d'obtention du titre gradué en tourisme de Haute école Lucia de BROUCKERE France p 116 à 121, 2002

En effet, on les célèbre maintenant dans une partie plus haute de la région, dont notamment le lac sacré d'Antagnavo.

- ¤ **La grande cascade** : Comme son nom l'indique, c'est la plus grande cascade du Parc et ne se trouve pas très loin de l'entrée. On peut l'atteindre à une demi heure de marche, et elle est munie d'un point de vue.
- ¤ **La cascade de l'Antakarana** (cascade touristique) : Cette cascade se trouve sur la piste qui descend vers la station des Roussettes, ce nom vient sans doute de sa situation antérieure.

1.4.3- Les lacs

Il y a 05 lacs qui se trouvent à l'intérieur du parc, ils sont tous d'une beauté exceptionnelle. Résultats de l'origine volcanique de la région de la MDA, de belles verdures sont présentes dans le cadre paisible.

- ¤ **Le lac de la coupe verte** : Il est bien un exemple qui montre l'origine volcanique de la MDA. Ce lac de cratère est rempli d'eau verte. Autour du lac, de nombreuses espèces végétales intégrées dans une forêt luxuriante attirent le regard. Tout ici nous rappelle une nature sauvage à l'état pur.
- ¤ **Le lac maudit** : Un fait réel mêlé de légende tourne autour de ce lac. Il est appelé maudit à cause de la disparition de deux visiteurs qui rodaient au rivage du lac. Les ethnies locales racontent que ce lac est habité par de mauvais esprits, et prennent comme offrande toutes personnes qui l'approchent. Depuis ce temps, personne ne peut s'y baigner ni le toucher, il apporte la mort. D'ailleurs, on vous prévient toujours ce qu'il faut faire attention de ne pas s'approcher du rivage du lac.
- ¤ **Le grand lac** : Ce joli lac se trouve près du sommet de la MDA. Il est le plus grand lac du parc. La végétation qui l'entoure offre une belle vue. Il est tabou de mettre les pieds ou de jeter des objets dans l'eau. En effet, selon la tradition des Antakarana, cet endroit est sacré.
- ¤ **Le lac texier** : IL se situe à 5km au sud est du sommet de la MDA, près du village appelé Antsakoabe.
- ¤ **Le lac fantany** : Il se trouve au sud du parc. Il est la limite du territoire protégé du parc. Le village Andrafiabe est à sa proximité

1.4.4- Le cratère de renard

Le cratère de renard témoigne aussi l'origine volcanique du site. On aperçoit à l'ouest le canal de Mozambique, et à l'est l'océan indien. Il y a également une superbe vue panoramique du lac cratère d'Antagnavo (le grand cratère de Madagascar) qui se trouve à Anivorano.

1.4.5- Baie de Diégo-Suarez

C'est depuis le relief de la MDA que l'on peut avoir une vue magnifique sur la baie de Diégo-Suarez. Elle est la deuxième grande baie au monde juste après sa rivale celle de Rio de Janeiro. Elle communique avec l'Océan par son goulet de 1200m de large, dont seulement 600m est navigable.

1.4.6- La Station des Roussettes

Le nom de la station vient du nom de l'une des trois espèces de chauve souris qui habitent le Parc. Cette station abrite non seulement de nombreuses places prévues pour le camping, mais également de nombreuses espèces végétales introduites. La Station Forestière de Roussette a été fondée en 1937 dont la vocation ancienne était les essaies sylvicoles. C'est pourquoi on peut voir quelques essences qui ne sont pas originaires de Madagascar comme des pins, des araucarias, des cyprès, des cryptomeria.

1.5- Rôle stratégique de Parc

La MDA est surnommée « montagne de vie » dans la mesure où elle procure une source vitale en eau pour les 110 000 habitants résidents dans la ville de Diégo pour ses industries stratégiques¹.

1.5.1- Réservoir d'eau

Ce PN joue un rôle primordial pour l'alimentation en eau de la région septentrionale de l'île. Avec une pluviométrie annuelle de plus de 3500 mm, le maintien d'une couverture végétale suffisamment fournie pour jouer le rôle de l'éponge, ralentissant le ruissellement et favorisant l'infiltration, maintenant ipso facto l'humidité pour approvisionner le plus longtemps possible les points d'eau et cours d'eau qui alimentent les deux bassins versants Est et Ouest, ainsi qu'entre Andranotsimaty et Ampasimbengy, sa vitalité est remarquable pour la subsistance de la population riveraine.

En outre, l'approvisionnement domestique et industriel en eau pour la ville de Diégo-Suarez est géré par le central de la JIRAMA installé sur la rivière de Besôkatra à proximité du village de Joffre Ville et qui se situe en moyenne altitude sur le versant Ouest de la MDA. C'est la deuxième rôle, sans doute le plus important pour la population que joue la MDA au niveau régional. On note que le réseau hydrographique permet à la ville de Diégo d'avoir environ 50 millions de mètre cube d'eau potable par an pour les 110 000 habitants de la ville de Diégo- Suarez².

¹ ANGAP, PNMA la « Montagne de Vie » Brochure éditée le 25/08/01.

² Extrait du « Plan de Développement Municipal (PDM) » de la ville de Diégo Suarez, 2006.

1.5.2- Levier pour le développement

Le rôle économique qu'on attribue à la MDA ne se limite pourtant pas à la seule cession des 50% des recettes annuelles des Droits d'Entrée à l'Aire Protégée (DEAP) aux populations riveraines pour les activités de développement. Elle tient aussi une place importante dans le lancement de l'économie à travers l'irrigation de l'eau, vitale pour l'agriculture et l'industrie (JIRAMA, la Pêche et Froid Océan Indien ou PFOI, la Société Tananarivienne à Réfrigération ou STAR, etc.), de l'utilisation de main d'œuvre locale pour les personnels permanents, et saisonniers.

1.5.3- Protection des bassins versants

La situation géographique qu'occupe la MDA dans la région est d'autant plus importante quand cet îlot de forêt au milieu d'une végétation pratiquement aride assure la fertilité des plaines qui l'entourent.

La structure géomorphologique qu'engendre le versant Ouest de cette montagne et qui est très accidentée par rapport au versant Est, lui confère le rôle de protection des bassins versants situés dans les bas fonds. En effet, une douzaine de bassins versants de 400 000 ha environs sont protégés par l'AP.

En outre, la superficie des terrains irrigués autour de la MDA est d'environ 70 000ha.

De plus, selon une évaluation effectuée sur le terrain, 500 000 ménages de riziculteurs sont les premiers bénéficiaires directs de l'existence du complexe de la MDA.

1.5.4- Intérêts écotouristiques

- Sur la biodiversité : l'écologie tropicale, l'ethnobotanique, l'écologie des primates, l'ornithologie, l'archéologie des civilisations anciennes (les lieux sacrés).
- Sur les infrastructures : utilisation durable et rationnelle des matériaux locaux (pont en bois, piste non goudronnée).
- Sur le tourisme : structure appartenant à la communauté locale et gérée par elle-même.

1.6- Caractéristique socio démographique

Il y a de nombreuses vagues d'ethnies d'immigrants vivant actuellement dans cette région, à la recherche des terres fertiles pour l'agriculture et l'élevage. Mais les ethnies dominantes sont les Antakarana et les Sakalava.

1.6.1- Population

La population de la MDA varie suivant les versants. Plus concentré sur la partie orientale que sur la partie occidentale avec une densité de 30hab/km².

Tableau n° II : Evolution d'effectif de la population environnante de la MDA.

District	2001	2002	2003
Antsiranana II	71451	73434	75494

Source : Direction inter régional de l'INSTAT Antsiranana 2004.

Tableau n° III: Indicateurs démographiques du district d'Antsiranana II

District	Taux de fécondité (%o)	Taux de natalité (%o)	Taux de mortalité (%o)
Antsiranana II	13,6	2,9	0,5

Source : Direction inter régional de l'INSTAT Antsiranana 2004.

Les données contenues dans ces deux tableaux soulignent la forte croissance de la population, particulièrement pour les deux dernières années, en l'occurrence 2002 et 2003. Cette explosion démographique s'explique principalement par une forte natalité, qui est de l'ordre de 2,9 %o , et un faible taux de mortalité de 0,5 %o.

1.6.2- Répartition ethnique

Bien que la population de cette zone demeure hétérogène, l'ethnie Antakarana et Sakalava y prédominent (Zone Ouest à prédominance Anatakarana et Est Sakalava).

De part l'importance de l'influence musulmane, la société est très marquée par son caractère patriarcal. Les notables jouent un grand rôle dans la société en tant que garant de la tradition ancestrale, ils jouissent du droit d'aînesse. Les hommes également occupent une place importante au sein de la société. Cette catégorisation se reflète à travers les prises de la décisions pendant les réunions.

1.6.3- Infrastructures sociales.

1.6.3.1- L'école :

L'éducation est un ensemble de connaissances, d'aptitudes, d'attitudes qui permettent à l'homme de reconnaître les valeurs requises pour la vie commune¹.

Compte tenu de la valeur de l'éducation, actuellement l'Etat adopte une politique d'Education Pour Tous (EPT) pour sensibiliser, aider les couches les plus défavorisés à éduquer leurs enfants.

¹ CD ROM Encyclopédie Microsoft Encarta 2005

Pour le cas du district d'Antsiranana II, il est d'une importance particulière pour les investisseurs dans le secteur privé d'accroître l'effectif des établissements scolaire de niveau II.

Tableau n°IV : Evolution du nombre d'établissement scolaire du district d'Antsiranana II

Année	2000		2001		2002		2003		2004	
Caractéristique	Pub	Privé								
niveau I	86	06	100	05	111	07	114	11	123	13
niveau II	03	01	07	01	07	01	07	01	07	02
niveau III	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00

Source : Direction Régional de l'Education National (DREN) Antsiranana 2005

1.6.3.2- La santé publique

C'est un ensemble de protection et de moyen visant à améliorer et maintenir la santé au sein d'une collectivité humaine par des actions conduites sous l'égide de programme, politique prenant en charge l'intérêt du groupe. En plus, ces actions visent aussi l'absence de maladies et de handicaps, viennent s'adoindre, selon les accords de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le bien être physique, mental, et social¹.

Le niveau d'instruction des ménages joue un rôle notable sur l'importance de l'hygiène et de la santé. Pour le cas du district d'Antsiranana II, d'une part, le niveau d'instruction fait défaut, et d'autre part, l'infrastructure publique est insuffisante, il est évident que l'hygiène sanitaire des ménages ruraux est dérisoire.

Tableau n°V : Effectif des personnels soignants des services publics et privés

Profession	Médecin		Dentiste		Sage femme		Infirmier		Aide sanitaire	
Catégorie	Pub	Privé	Pub	Privé	Pub	Privé	Pub	Privé	Pub	Privé
Antsiranana II	07	02	-	-	07	-	11	01	17	-

Source : SSD /DIRDS Antsiranana 2003

1.6.4- Les catégories socio professionnelles

D'après les études effectuées au niveau des villages périphériques du Parc National de la Montagne d'Ambre, on a pu constater que la majorité des villageois est à la fois agriculteurs et éleveurs. A noter que l'agriculture prédomine dans le coté Ouest, elle est la seule source de revenu de la communauté locale, à part la vente des zébus et des volailles, tandis que la culture maraîchère et celle du Khat priment dans l'Est.

¹ Idem.

Une enquête individuelle, des réunions avec des villageois ont été initiées dans les 04 villages suivantes : Antsalaka, Ankarongana, Ambibaka, et Anjavimihavana. Ces villages sont représentatifs et constituent la source des 90% de la production des légumes écoulées sur le marché local et même sur le marché de la ville de Diégo-suarez.

Antsalaka est d'ailleurs considéré comme le berceau et le centre de la production maraîchère de la région DIANA.

Les principales activités des habitants de la zone sont basées sur le secteur primaire exercé autour du versant de la MDA : la riziculture, la culture maraîchère ; l'élevage bovin de type extensif, la culture de Kath.

1.6.5- Caractéristique spécifique

La culture du Khat est une des pressions qui affecte beaucoup la région de la MDA, elle est liée à la recherche du terrain cultivable et fertile.

Le Khat ou « Cata Edilis » a été introduit à Madagascar par les Arabes.¹ C'est une petite feuille que la majorité des Antsiranais mâchent ; elle a des vertus à la fois sédatives, aphrodisiaques, et énergétiques. En général, on peut le classer parmi les drogues à faible dose « Cateine » et qui agit en stimulant les nerfs. La consommation du Khat entraîne une dépendance et de l'oisiveté .

Malgré ses inconvénients pour la santé, la culture du Khat n'est pas répréhensible par la loi. Les principales cultures se trouvent surtout dans la région d'Antsalaka et d'Anjavimihava, avec plus de 60 ha recensé. Le Kath a une valeur marchande très élevée car il procure de 100 à 200 000Ar de revenu par semaine et par habitant. Le paquet coûte de 5000Ar à 10 000Ar en cas de pénurie. Les principaux débouchés se trouvent dans toutes les régions de SAVA et DIANA, allant même jusqu'à Tananarive et Tamatave, profitant du vol intérieur provenant de Diégo. La culture du Kath constitue une source de revenu des paysans du district d'Antsiranana II.

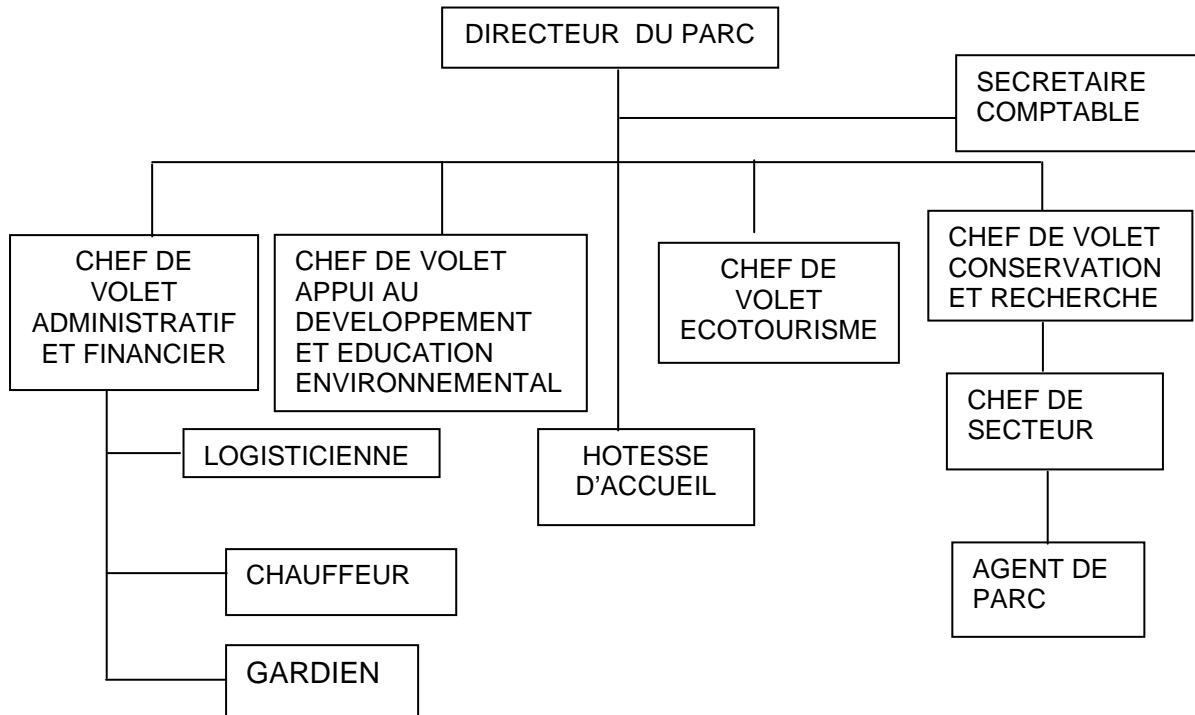
2- LA PLACE DE L'ECOTOURISME DANS LE COMPLEXE DE LA MONTAGNE D'AMBRE (MDA)

2.1- Organisation générale de la gestion de l'écotourisme au sein du PNMA

Gérer une PN nécessite la contribution de plusieurs responsables de chaque volet pour la coordination et la gestion harmonieuse du site. Il n'est pas étonnant de remarquer que l'Etat a pu concrétiser une partie de ses projets de sauvegarde avec la collaboration de WWF ; le PNAE assurant la pérennité et la gestion.

¹ Enquête personnelle

2.1.1- Organigramme du site



Source : ANGAP MDA Antsiranana, 2005

2.1.2- Les fonctions et attribut de chaque poste.

2.1.2.1- Directeur du Parc

Il a pour mission :

- d'assurer la conservation du Parc en tenant compte des divers facteurs et contraintes locales ;
- de mettre en œuvre le plan de gestion du parc : gestion rationnelle de toutes les ressources (matérielle, humaine, financière) ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation du parc ;
- d'identifier toutes les anomalies au niveau de la gestion et adopte les mesures correctives ;

2.1.2.2- Secrétaire comptable

Son rôle est :

- d'assurer le secrétariat administratif de l'unité de gestion ;
- d'assurer le classement des pièces comptables et les travaux de comptabilité élémentaire ;

- de Veiller à la sincérité de la comptabilité et des états financiers de l'unité de gestion.

2.1.2.3- Chef de volet administratif et financier

Il a pour fonction :

- d'assurer la gestion des ressources matérielles ;
- d'administrer le personnel ;
- d'assurer la gestion financière et comptable ;
- d'assurer la gestion du stock, le contrôle et le suivi de l'utilisation des équipements et matériels.

2.1.2.4- Chef de volet écotourisme

Il a pour fonction :

- d'assurer le marketing des produits suivant la catégorie du parc (étude de marché et promotion) ;
- de promouvoir et gère les activités génératrices des recettes annexes (camping, écoshop) ;
- de maintenir la promotion du parc suivant sa potentialité ;
- de superviser les activités du site.

2.1.2.5- Chef de volet conservation et recherche

Il a pour mission :

- d'assurer la mise en œuvre opérationnelle des activités relatives à la conservation du parc ;
- de coordonner les activités de recherche ;
- d'assurer le suivi et l'évolution de l'écologie ;
- d'assurer la mise en œuvre du système de contrôle et patrouille.

2.1.2.6- Logisticienne

Il a pour mission :

- d'assurer la logistique (matérielle et équipement) ;
- d'assurer la gestion des stocks et du mouvement des biens ;
- de gérer et approvisionne les fournitures.

2.1.2.7- Chef de secteur

Il a pour fonction :

- de mettre en œuvre le plan de gestion au niveau de son secteur ;
- de gérer et organise le fonctionnement général de son secteur ;
- de maintenir la relation avec les différents volets.

2.1.2.8- Hôtesse d'accueil

Il a pour mission :

- d'assurer l'animation commerciale : gestion de la clientèle, de l'écoshop ;
- d'assurer la vente des tickets d'entrées ;
- de gérer le Droit d'Entrée à l'Aire Protégée (DEAP) ;

2.2- L'offre touristique du parc

2.2.1- Le bureau d'accueil

Pour l'accueil et le contrôle des visiteurs, le PNMA dispose d'un bureau situé à l'entrée du parc à 4km de Joffre ville. C'est un bâtiment construit en dur dont l'aspect et la forme sont adaptés à un environnement naturel, ce qui le différencie aux autres parcs. Il sert à recevoir des visiteurs, à recueillir des informations à propos des circuits, sur la biodiversité, les renseignements pratiques, les guides ainsi que les autres services offerts par le parc. Le bureau d'accueil et de contrôle de la MDA se trouve à la limite physique du parc.¹

Photo n° 02



Bureau d'accueil

2.2.2- Les belvédères

Pour des observations à distance, l'ANGAP a construit 05 belvédères ou point de vue qui sont placés sur les principaux attraits du parc. Ces infrastructures facilitent l'admiration et l'exploration de la biodiversité ainsi que les vues panoramiques telles que : le lac Mahasarika, les 03 cascades et le point de vue de Diégo. Ils sont construits en dur pour pouvoir supporter quelques charges et pour garantir la sécurité des visiteurs. La plupart d'entre eux sont dotés des panneaux interprétatifs.

Photo n° 03



Belvédère

Photo n° 04



Panneau interprétatif

¹ Johnson Lee Yen RAKOTONIRINA « Gestion de l'écotourisme dans le PNMA » Mémoire en vue d'obtention de DTS en ISAE Antsiranana, 2005, p 26 à 31

2.2.3- Les sites de camping

Pour le séjour des visiteurs, le PNMA dispose d'un site de camping et d'un gîte situé respectivement à 3 km et à 3,5 km du bureau d'accueil et de contrôle. Ces 02 sites sont indépendants et sont implantés sur des parcelles bien délimitées, au cœur de la station des Roussettes. Ce lieu d'implantation a été choisi pour offrir aux passionnés de la nature un meilleur service afin qu'ils puissent soutirer une satisfaction optimale du le parc.

2.2.4- Camping de la Roussette

C'est une parcelle dont la dimension est de 77m x 63m. Il a été aménagé avec 08 tables de pique nique, dont 04 seulement avec abri, 06 abri de tentes, 03 foyers, 01 point d'eau, 02 dispositifs de toilettes.

Photo n° 05



Photo n° 06



Le site de Camping des Roussettes

2.2.5- Le gîte d'étape

Le gîte d'étape de la Roussette est un hébergement d'une capacité de 08 personnes. C'est un bâtiment construit en dur sur une parcelle d'une dimension de 40m x 30m. En plus de ce bâtiment, des bancs en bois, et une espace pouvant recevoir 12 tentes sont mises à la disposition des visiteurs. Ce gîte d'étape contient 03 chambres à coucher, 01 cuisine, 01 salon meublé, 02 dispositifs de toilettes, 01 chauffe à eau et 01 dispositif d'électrification par panneau solaire.

Photo n° 07



Gîte d'étape

Photo n° 08



Salon du Gîte d'étape

2.2.6- Les pistes de circuits et panneaux

Pour diversifier ses produits afin de faire face à un accroissement continu du nombre des visiteurs dans le parc, l'ANGAP a développé 04 circuits dont chacun est tracé soit par une piste carrossable, soit par un sentier pédestre. Chaque circuit est aménagé avec 01 belvédère, des panneaux interprétatifs de circuit du site, des panneaux de direction et de signalisation, des barrières de pluies ainsi que des ponts et des passerelles. Les panneaux de signalisation y compris ceux des directions sont au nombre de cinquante. Les 04 circuits sont : Ampijoroagna, Mahasarika, Antomboka et sommet d'Ambre. Ils varient d'un circuit court pour de simples observations panoramiques de 02 heures, à des randonnées les plus exigeantes de 02 jours. Aménagé en infrastructure d'observation et de paysage, ils mesurent au total 29km de sentiers pédestres et 09km de pistes carrossables.

2.3- Les partenaires en écotourisme

Dans le cadre de la réalisation de ses activités écotouristique, l'ANGAP MDA travaille en étroite collaboration avec leurs partenaires.

2.3.1- Les agences de voyage

Les agences de voyages en tant que prestataire de service touristique font des publicités à l'extérieur par l'intermédiaire de leurs sites web.

Les étrangers intéressés à visiter Madagascar font des réservations auprès d'eux car ils travaillent en étroite collaboration avec la compagnie aérienne Air Madagascar, Air Austral, Air France, Corsair. Les étrangers soucieux de visiter l'île achètent des billets auprès de ces agences avec une certaine marge de manœuvre pour leurs services puis ces dernières peuvent aussi les informer à propos des meilleurs sites pour leurs séjours à Madagascar. Les agences de voyages perçoivent aussi d'Air Madagascar, en contrepartie des voyageurs offerts, une rémunération, en fonction de l'effectif des clients.

2.3.2- Les Tours Opérateurs (TO)

Les TO sont des associations privées indépendantes créées en 1991.

Elles regroupent des TO de Madagascar suivant des critères d'adhésion qui constituent à la fois un véritable label de qualité et une charte de confiance. Les TO sont partenaires des principaux acteurs au développement du tourisme à Madagascar.

Tableau n° VI : Les entreprises et les prestataires de services touristiques à Diégo.

Etablissement	Licence	Adresse	Tel/Fax
SCTT	A	Rue Rigault	82.212.21
NORD VOYAGES MAD	A	Avenue Villaret Joyeuse	82.230.46
AGENCE LE COLBERT	A	29, rue Colbert	82.223.71
AGENCE VALIHA	A - C	28, rue Colbert	82.223.22
KING DE LA PISTE	C	-	82.229.95
LAMBA TOURS	C	Boulevard Bazeilles	-
IBONIA ORGANISATION	C	8, rue de la Prison	-
DIEGO LOCATION	C	Rue point six	82.239.25
MADAVVENTURE	C	14, boulevard de la liberté	-
VOYAGES EXTRA	A - B	2, rue Joffre	82.219.92
Le PARADIS DU NORD	C	Avenue Villaret Joyeuse	-
MADAGASCAR ECOTOURS	C	14, rue Surcouf	82.211.06
OCEAN AVENTURE	B	Boulevard Bazeilles	82.235.81
GAMO TRAVEL	A	Rue Colbert	82.211.41
CAP NORD VOYAGE	A -B- C	51, rue Colbert	82.235.08
ANKARANA VOYAGE	A	8, rue Surcouf	-
EMERAUD LOCATION	C	-	-
LA NOTE BLEU	C	-	-
LA TAVERNE	C	-	-
DIEGO GUIDE	C		
DIEGO BELGA LOC	C		
GLOBAL TOURS	A-B-C		

Source : Direction Régionale du Tourisme Antsiranana 2004.

Licences :

A – Agence de Voyage

B - Réceptif Tours Opérateurs

C - Prestataire des services Touristiques Spécialisées : Loueurs de véhicules ou autres.

2.3.3- Les guides

Les guides ont pour rôle de : faciliter les visites du site en orientant les touristes, assurer la sécurité des visiteurs, aider les touristes dans l'interprétation du parc, informer sur les potentiels et les richesses du parc, assurer la conservation du parc.

Il existe 02 sortes de guide au sein de la MDA¹ :

- Les guides formés par l'ANGAP : Ce sont des gens issus de la communauté riveraine, vivant aux abords immédiats du parc. Ceci découle de la politique adoptée par l'ANGAP qui vise à faire profiter la population environnante des retombées de l'écotourisme.
- Les guides professionnels privés venant de Diégo : ces guides ont une connaissance approfondie de la région et de la localité à travers les formations et documentations.

2.3.4- Les complexes hôtelières et restaurations

Les hôtels constituent le principal mode d'hébergement utilisés par les touristes. Une enquête visiteur récente à propos des PN a conclut que les installations à l'intérieur des parcs sont limités et quelquefois non existantes. De plus, les services d'hébergements et de restauration sont insuffisants et quelquefois non existant dans la périphérie du parc.

2.4- Les principes d'utilisation des recettes du DEAP

Selon la convention de Rio, en tant que partenaire de conservation, la population riveraine des AP devrait profiter des retombées bénéfiques de la gestion des AP. En application de cette convention, l'ANGAP estime qu'une Part des Recettes des Droits d'Entrées à l'Aire Protégées (PRDEAP) est à réservier pour financer des Micro Projets (MP) de développement en faveur de la population riveraine des AP.

2.4.1- Le Comité des DEAP (CODEAP)

On entend par CODEAP, une structure basée au niveau du « Fokontany », groupe de village ou village. Ce comité, en tant qu'organe consultatif, est appelé à assurer la liaison entre la population de base et le comité de gestion (COGES). De ce fait, sa composition doit être représentative de la population concernée. De plus, le CODEAP tiendra un rôle : d'animation à l'identification de MP à financer, d'appui à la réalisation de MP à financer.

Les CODEAP existant ou à créer doivent s'intégrer, avec l'appui des agents du site, dans le Comité Villageois de Développement (CVD) qui est une structure de développement du processus d'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD).

¹ ANGAP « Etre guide dans les Parcs et Réserves de Madagascar » p 03 Juin 1996

2.4.2- Le Comité de Gestion (COGES)

Le COGES est l'interlocuteur direct de la direction des parcs et des réserves avec lequel il assure la co-gestion du fond PRDEAP. Il appartient au COGES d'assurer la réalisation effective des MP financés par le fond et de suivre le progrès d'exécution.

La constitution du COGES doit être représentative des CODEAP et sa composition devrait être limitée en une vingtaine de personnes pour faciliter la prise des décisions, mais aussi pour réduire le coût de fonctionnement.

Pour la gestion du fond PRDEAP, il est indispensable pour le COGES d'avoir un comptable. Cette fonction peut être assurée par le secrétaire s'il est jugé compétant pour cette fonction ou par un personnel salarié à recruter et payé par le COGES.

Pour les Zones Protégées (ZP) multi communes et/ou Région, le nombre de COGES peut varier entre deux (02) et trois (03) selon les spécificités régionales.

CHAPITRE III : LA COMPOSANTE AIRE PROTEGEE ECOTOURISME (CAPE)

L'objectif de ce chapitre est d'évaluer l'importance de ces deux composantes qui sont complémentaires, indissociables et identifier les contraintes liées à leurs égards.

1- GENERALITE SUR LA CAPE ET L'IMPORTANCE DES AP

1.1- Généralité sur la CAPE

La CAPE a pour mission d'établir et de gérer de manière durable le réseau national du parc et de réserve représentatif de la diversité biologique et du patrimoine naturel propre à Madagascar. Cette CAPE, source de la fierté nationale pour les générations présentes et futures doivent être des lieux de préservations, d'éducation, de récréation et doivent contribuer au développement des communautés riveraines et à l'économie régionale et nationale.

1.2- Objectifs du CAPE

Etant donné que l'objectif général est de contribuer à la mise en œuvre d'une politique d'éducation environnementale au niveau du réseau AP selon une approche spécifique de l'ANGAP et suivant une priorité établie par cette dernière, quelques sous objectifs seront cités :

- ❖ Les communautés des zones périphériques reconnaissent l'importance du projet de conservation et adhère à la réalisation de ce projet ;
- ❖ Les populations et les responsables adoptent vis-à-vis du PE une attitude positive et responsable ;
- ❖ Les cibles visées acquièrent un réflexe écologique et un sentiment de fierté vis-à-vis des AP.

1.3- Les stratégies adoptées

Les AP constituent des lieux privilégiés pour l'éducation et la sensibilisation environnementale et la CAPE au niveau des AP mettra en œuvre un programme d'éducation environnemental :

- ✓ qui s'insérera dans le programme national mis en place par l'Office National pour l'Environnement (ONE) et le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique (MENRS) ;
- ✓ qui mettra en contribution la compétence du professionnel de l'éducation ;

- ✓ qui utilisera des Centres d'Interprétations, les classes vertes, les visites des parcs et réserves, les médias, les documents sur la biodiversité, les brochures comme moyen de transmission des messages.

1.4 – L'importance des Aires Protégées (AP)

1. 4.1 – Les valeurs des AP pour les populations riveraines

Les AP apportent de nombreux avantages socio-économiques aux populations riveraines à savoir :¹

1.4.1.1 – Conservation et affectation du sol à l'agriculture

Jean Marc Broussard définit l'agriculture comme « une activité économique qui consiste à favoriser le développement des plantes ou d'animaux pour en tirer des substances utiles à l'homme, en particulier des produits alimentaires... »².

L'agriculture est le secteur le plus important à Madagascar en terme d'emploi. Elle occupe plus de 85% de la population active. Au cours des quinze dernières années, elle contribue à concurrence de 33% en moyenne du PIB et fournit 45% du revenu des ménages en 2004.

1.4.1.2 – La conservation énergétique des ressources ligneuses

Le bilan énergétique de Madagascar indique que 78% des sources d'énergies sont constituées par les ressources ligneuses. Pour 2003, le prélèvement des bois d'énergies était de 1,5m³ par personne. La principale utilisation est la consommation domestique estimée à 65%, mais il y a également d'autre emploi dans les secteurs de production. La valeur de la consommation du ménage rural est estimée à 67 USD par an et constitue 16,2% de son revenu. La dualité ville campagne entraîne une menace plus élevée pour les formations forestières proches des grands centres de consommation.

1.4.2 – La valeur des AP au niveau régionale

Les AP présentent une chance économique régionale précieuse de même que pour la protection de la nature dans l'intérêt des générations à venir :

1.4.2.1 – Exploitation sylvicole

La sylviculture est une exploitation et entretien de la forêt. Cette valeur d'usage n'est pas séparée de l'agriculture et de l'énergie domestique. Elle peut même aller jusqu'à la vente nationale et à l'exportation, et ce n'est pas l'opérateur régional qui bénéficie des valeurs ajoutées réalisées en dehors de sa région.

Pour les besoins de l'analyse, cette séparation géographique est adoptée car elle permet de souligner le cercle concentrique qui détermine la demande. Les revenus issus sont

¹ ANGAP « Plan stratégique de pérennisation » p 11 à 20, 2003

² Jean Marc BROUSSARD, Introduction à l'économie rurale, CUJAS, 1992, p 09

estimés à 50 USD par mètre cube. La productivité par hectare étant différente entre les types de forets, les avantages d'une exploitation durable des forêts sont difficiles à chiffrer. Les AP peuvent aussi donner une valeur économique pour l'exploitation sylvicole comme source de graines, pépinières pour la régénération naturelle, et la maintenance du micro climat nécessaire à la foresterie.

1.4.2.2 – Protection des bassins versants

Le service écologique rendu par la présence des couvertures végétales a des effets sur la productivité des activités en aval. Il s'agit d'effets d'externalité positifs. En effet, les vallées et les plaines sont favorables à l'agriculture, en particulier la riziculture irriguée ; elles bénéficient largement de la protection des bassins versants qui leurs épargnent les érosions, la mauvaise gestion de l'eau, et la sédimentation.

On estime que la protection du sol peut influencer la productivité des terres et évite la perte de 115 à 230 USD par an.

1.4.3 – La valeur des AP au niveau national et international

La valeur de l'AP ne se limite pas seulement au plan local et régional, mais, elle va au-delà du territoire national, elle leur offre une biodiversité variante pour la recherche et une destination vierge pour les visiteurs.

1.4.3.1 – Séquestration de carbone

La Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) prévoit des mesures d'assouplissement des obligations de réduction des gaz à effet de serre (GES). De même, le protocole de Kyoto stipule l'engagement des pays membres à réduire le total de leurs émissions de GES d'au moins de 5% par rapport au niveau de 1990 au cours de la période d'engagement allant de 2008 à 2012, en prenant comme année de référence l'année 1995.¹

¹ Rapport de l'atelier Provinciaux sur le « Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique » Projet MAG/99/G31 p 04, 1999

Tableau n°VII : Bilan général des émissions et/ou séquestrations des GES (Giga gramme Gg).

Catégorie des sources et puits de GES en Giga gramme (Gg)	Emissions	Séquestrations	Emissions	Emissions		
	CO₂	CO₂	CH₄	NO₂	CO	NO
Bilan :Changement d'affectation des terres et foresterie.	0	- 240168	57	0	14	496
Changement du patrimoine forestier et autres stocks de biomasse ligneuse	0	- 171519				
Conservation des forets en prairie	+ 32471		57	0	14	496
Abandon des terres exploitées		- 499932				
Emission et/ou séquestration de CO ₂ par le sol	+ 398812					
Bilan de CO₂	+ 431283	- 671451				

Source : Extrait du résumé sur l'inventaire national des Gaz à Effets de Serres 1999

1 Gg = 10⁹ g = 1 kilotonne

Pour favoriser la coopération internationale dans cette démarche écologique, le protocole de Kyoto donne la possibilité de négocier le carbone séquestré pour financer le développement propre.

La conservation des couvertures forestières peut absorber 80 à 450t par hectare de carbone en fonction de la nature de la forêt. Le coût de stockage est de 0,73 à 3,24 USD par tonne. Ceci peut ouvrir la possibilité de négocier sur le marché émergeant des carbones.

1.4.3.2 – Application technologique

Cet usage est ici différencié de l'usage scientifique a but de recherche fondamentale. Il s'agit des applications déjà éprouvées dans le domaine pharmaceutique

par exemple. Les études plus récentes sur la valeur accordée à la ressource in situ concernant le « *Prunus Africanus* » et le « *Katrafay* ».

La gestion doit partir du principe d'une bonne répartition des revenus de cette exploitation. Il apparaît malheureusement que les circuits physiques et monétaires actuels ne rémunèrent pas la valeur in situ, seules les valeurs ajoutées commencées par le coût de collecte, sont valorisées sur le marché. Il est possible d'avoir d'autres applications que le domaine pharmaceutique, comme les fibres naturelles.

1.4.3.3– L'écotourisme

L'écotourisme est un voyage dans les régions naturelles avec des objectifs multiples, une compréhension accrue de l'histoire naturelle et culturelle de l'environnement en ayant soin de ne pas altérer ce dernier, tout en apportant des avantages économiques visant à conserver les ressources naturelles profitables aux populations locales.¹

A Madagascar, les dépenses moyennes des touristes sont estimées à 800 USD par visite. Une analyse de la valeur ajoutée du secteur permettrait d'évaluer les retombées par agent économiques : les paysans autour du parc, les PNM, les Tours Opérateurs (TO), l'Etat etc.

Compte tenu des avantages fournis par l'activité écotouristique exercée à l'AP, les contributions financières et en services sont justifiées. Le secteur privé, le gouvernement et les TO doivent contribuer à la conservation pour assurer qu'ils continuent de bénéficier des avantages économiques et financiers offerts par une AP.

1.5- Les menaces exerçant sur une AP

Les avantages perçus à partir d'une AP sont en général globaux, mais certaines couches de la population riveraine l'exploitent à des fins individuels provoquant ainsi sa dégradation, voir sa disparition.

1.5.1- Aperçu global sur les pressions

On appelle « pression » toutes activités anthropiques exercées au sein ou à la périphérie d'une AP, portant atteinte à l'intégrité, à la potentialité du patrimoine naturel ou culturel.²

1.5.2- Les catégories de pressions

1.5.2.1- La coupe sélective

Dans les années 40, des forêts ont été défrichées pour évacuer les bois de construction exploités dans un but commercial. Cette exploitation sélective a été suivie par la création des AP.³ Actuellement, l'exploitation clandestine continue encore à cause de :

¹ Ecotourism society, North Bennington, VT, USA

² ANGAP, Code des Aires Protégées (COAP) Version finale du 27/01/00 article 044 p 17

³ ANGAP, « Plan de Conservation et de Gestion » (PCG) de la MDA p 104, 1995

- d'une manque de considération ou de négligence de la valeur de l'AP,
- de l'augmentation des besoins en bois précieux en produits ligneux.

Cela constitue pour les populations riveraines une source de revenu facile. Etant donné que ce sont les arbres adultes (porte graines) qui sont les plus abattus, on peut être amené à penser que la régénération naturelle des espèces serait difficile si la pression reste active.

1.5.2.2- Le déboisement par TAVY et le charbon

Depuis longtemps à Madagascar, les feux sont parmi les moyens employés par de nombreux paysans pour le nettoyage des terrains de culture, et par les éleveurs de bovidés pour le renouvellement des pâturages. Dès le mois de juin jusqu'à la première tombée des pluies vers la mi décembre, les feux font ravage dans les environs de l'AP.

D'autres causes non négligeables peuvent être à l'origine des feux aux environs du parc : fabrication de charbon de bois, négligence des fumeurs, pyromanie, calamite etc.

De 1997 à 2002 les superficies brûlées enregistrées dans l'AP ont évolué de 15,5 ha à 3,2 ha, en passant par un maximum de 85,5 ha en 2000 ; tandis qu'en dehors de l'AP, ces chiffres sont passés de 258,5 ha en 1997 à 590,5 ha en 2002.

1.5.2.3- Exploitation de saphir

Des permissionnaires miniers ont fait des prospections dans la zone d'Ambondromifehy dans la région de DIANA en Avril 1996. Ces permissionnaires ont attiré les chercheurs d'or de Labeka à extraire le saphir, en lui donnant une valeur marchande très élevée. L'exploitation consiste à creuser au hasard des trous jusqu'à une profondeur dans laquelle ils trouvent des indices de gisements. A ce niveau, ils mettent les mottes de terre mélangées de petits cailloux dans les sacs et les transportent jusqu'au point d'eau où ils procèdent au tamisages. Puis ils y laissent leurs résidus. C'est ainsi que les tas de sédiments et les petits cailloux sont déposés dans les fleuves.

Par conséquent, la rivière Besaboba s'envase, l'érosion s'intensifie, la population faunistique et floristique s'isole.

1.5.2.4- La chasse

Les populations riveraines pratiquent de façon illicite la chasse d'animaux sauvages à des fins multiples. Cette pression touche plusieurs animaux, mais le plus inquiétant en terme de conservation de la biodiversité sont : les tenrecs et les lémuriens diurnes.

La consommation constitue la principale cause de la chasse de ces animaux. Elle peut en outre constituer une source de revenu additionnelle.

Beaucoup de personnes pratiquent la chasse comme loisir et en outre ils sont encouragés par le laxisme au niveau de l'application de la loi.

Par conséquent, la réduction en nombre de ces espèces est évidente même si l'importance globale des impacts est estimée moyenne.

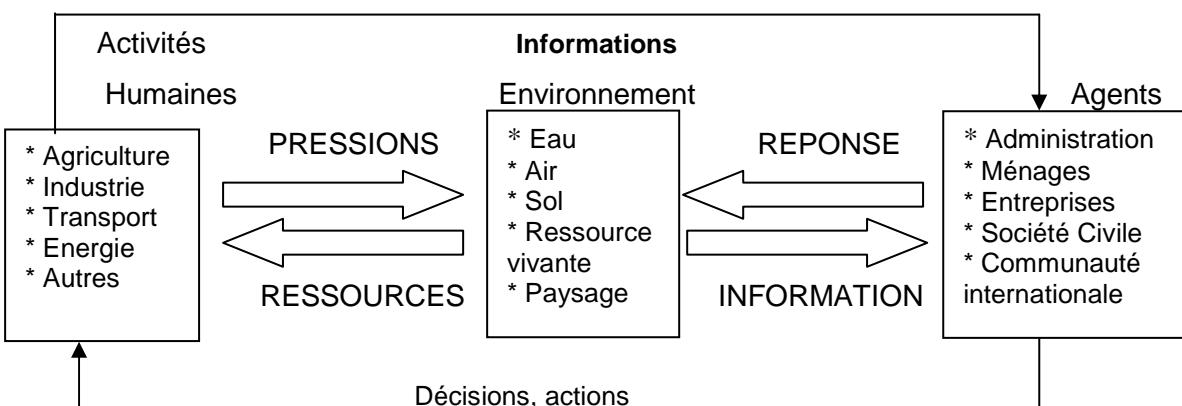
1.5.2.5- Problème de facteur de production

Les dotations en terrain et en équipement sont faibles et inégalement reparties entre les ménages agricoles, et notamment chez les pauvres. L'accès à la terre devient de plus en plus difficile dû à la croissance démographique rapide au cours de ces dernières années. Ces facteurs s'expliquent par la loi des rendements décroissante de David Ricardo. On constate l'amplification de la tendance à exploiter de plus en plus les terres non irriguées telles que les collines et les forêts. Aussi, les questions de pressions sur les terres avec les conséquences que celles-ci ont sur l'écologie et la pauvreté deviennent elles cruciales, en ce sens qu'elles agissent fortement sur les moyens de production des ménages ruraux.

1.6- La trilogie Etat- Pression- Réponse

La priorité des thèmes et l'identification du Tableau de Bord Environnemental (TBE) a nécessité l'utilisation de la méthodologie basée sur la trilogie Etat- Pression- Réponse développé par l'Organisation de la Coopération et de Développement Economique (OCDE) et adoptée par la Commission de Développement Durable (CDD) des Nations Unies dans le cadre du développement des indicateurs du développement durable¹. L'objectif des indicateurs suivant la trilogie Etat- Pression- Réponse est de présenter à quel point les activités humaines exercent des pressions sur l'environnement, et à quel degré ces pressions modifient l'état de l'environnement et quelles sont les réactions (réponse) socio environnementales mises en place pour infléchir les dégradations et les menaces sur l'environnement.

Schéma n° 01 : Impact des différents secteurs d'activités sur l'environnement.



¹ Région DIANA « Tableau de Bord Environnemental » p 119, 2005

2- ANALYSE DU CADRE ECOTOURISTIQUE

2.1- Généralité sur l'écotourisme à Madagascar

Le tourisme écologique ou écotourisme est «la mise en œuvre des moyens favorisant les voyages d'individus ou groupe d'individus, motivés par la découverte de la nature, et favorisant l'épanouissement des communautés humaines à travers la conservation et la mise en valeur de leurs ressources naturelles et culturelles».¹

L'écotourisme vise donc à donner des retombées bénéfiques sur les populations locales pour que celles-ci ressentent les avantages socio économiques qu'elles peuvent tirer de l'existence de l'AP à leur proximité. Les richesses de la faune et flore malgache, la diversité biologique caractérisée par des milliers d'espèces endémiques dont le taux avoisine les 95 % font de Madagascar une destination attrayante pour les touristes.

2.2- Différence entre tourisme et écotourisme

L'écotourisme est un concept avec des caractéristiques différentes de celle de tourisme.

Tableau n°VIII : Tableau comparatif entre le tourisme et l'écotourisme.

TYPES	TOURISME DE MASSE	ECOTOURISME
- Principe	- Loi de marché	- Conservation et valorisation de l'environnement
- Services	- Standing international	- Savoir faire local
- Matériaux et/ou infrastructures	- Dernier cri haut de gamme	- Matériaux locaux
- Retombés économiques	- Promoteur touristique	- Promoteurs touristiques et communautés locales
Objectifs	- Attirer le maximum possible de clients	- Etablir une limite d'utilisation acceptable
	- Viser le maximum de profit	- Prendre en compte la nature et le commerce
	- Maximisation du plaisir	- Autosatisfaction et/ou Bien être
	- Consommation de produit	- Appréciation du produit

Source : ANGAP DIR Antsiranana, 2005

¹ ANGAP « Politique sous sectorielle de l'Ecotourisme » p 03, 1993.

Les autres formes de tourismes à distinguer de l'écotourisme sont :

- touriste durable : forme de tourisme basé sur les ressources naturelles ou les ressources fabriquées par l'homme et qui contribuent au développement durable.
- touriste de nature : touriste qui se réfère à toutes activités touristiques et sportives basées dans un endroit naturel (randonnées, VTT en montagne, alpinisme).
- touriste balnéaire : touriste qui est beaucoup plus attiré par la beauté des plages de sable.
- touriste d'affaire : qui s'intéresse au traitement des affaires commerciales (import/export)

2.3- La pertinence d'un développement fondé sur l'écotourisme.

Un des objectifs directeurs de la politique écotouristique repose sur le développement durable. Pour que cet objectif soit atteint, il faut que l'écotourisme évolue dans un système durable et pérenne.

2.3.1- L'écotourisme sur le contexte macroéconomique.

2.3.1.1- Outil de développement

Parmi les nombreux concepts, le développement peut être défini comme « une action qualitative qui implique des changements dans les structures démographiques, sociales et mentales favorisant et accompagnant la croissance économique ; elle se traduit ainsi par l'amélioration des biens du bien être de toute la population »¹.

Comme la réalisation de l'activité écotouristique implique plusieurs acteurs, ces derniers créent de la valeur ajoutée, qui sera nécessaire pour relancer la croissance et donc conduire au développement.

A Madagascar, où la pauvreté rurale est largement rependue et où les pauvres font pressions sur les ressources naturelles, l'écotourisme pourrait susciter des externalités positives :

* Primo parce que le capital touristique est reparti dans toute l'île, l'écotourisme crée des poches de croissance économique dans des régions qui n'ont pas d'autres sources de revenus ou d'emplois ;

* Secundo l'écotourisme géré de façon correcte, peut contribuer à la préservation de l'environnement.

2.3.1.2- Pauvreté et écotourisme

¹ Biales C, Biales M, et al, Dictionnaire d'économie et des faits économiques sociaux contemporaines, Edition FOUCHER Paris 1999 p179.

La pauvreté est une notion relative. On définit généralement la pauvreté comme la situation des individus dont le revenu est inférieur à la moyenne de celui du groupe social auquel ils appartiennent.¹

Selon les enquêtes réalisées par l'Institut National des Statistiques (INSTAT) en 2003, l'indice de pauvreté à Madagascar était de 69% en 2001, baissant jusqu'en 68,5% en 2003. Plus de 85% de la population rurale est pauvre.

L'objectif du développement consiste à réduire à 35% le taux de pauvreté d'ici 2013.

Le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) considère le tourisme comme outil de choix pour réduire la pauvreté.

Pour le cas de l'écotourisme, il a un effet positif sur la vie économique, car il crée des emplois supplémentaires, et de ce fait, il est une source de revenu.

2.3.1.3 – Source de devises

Une grande partie des dépenses des touristes concernent des achats en dehors du lieu d'hébergement et des prestations de services publiques et privées qui ne sont pas spécifiquement rattachées au tourisme. De telles estimations n'existent pas pour Madagascar. Les dépenses des touristes sont calculées à partir des données fiscales des hôtels, des données sur les échanges de devises dans le pays, et des enquêtes visiteurs auprès des touristes sur le point de partir. Toutes ces estimations sont caractérisées par leurs imprécisions.

A Madagascar, selon la Banque Centrale, le tourisme est un des trois premiers secteurs en terme de recettes en devises, fluctuant en rang avec les entreprises franches et la pêche.

Tableau n°IX : Evolution de visiteurs par rapport aux devises entrant (En milliers de DTS)

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Effectifs	138253	160071	170208	61674	139230	228784	277052
DTS	72,9	91,9	90,2	27,8	54,0	104,3	124,0
DTS/Fmg	8586	8934	8376	8773	8675	13828	2898,9
Fmg	625,9	821,0	755,5	243,88	468,45	1442,2	343,0

Sources : Devise - Banque centrale de la république de Madagascar et nombres des visiteurs - Ministère de la culture et du tourisme / Secrétariat d'Etat chargé de la sécurité publique / ADEMA en 2005.

L'année 2005 a été une année florissante pour le secteur touristique avec 277052 visiteurs non résidents enregistrés aux frontières Malgache, soit 17% du taux d'accroissements, contre 228784 visiteurs en 2004 et 139230 en 2003.

¹ Ahmed SILEM, Jean Marie ALBERTINI « Lexique économique » 5^{ème} édition DALLOZ p 416 1995.

Compte tenu de l'accroissement des visiteurs, le montant des DTS enregistré par la Banque Centrale ne cesse d'augmenter, par contre, l'équivalent en Franc Malgache ne cesse de diminuer à cause de la dépréciation de la masse monétaire Malgache.

L'importance de devises s'apprécie surtout sur la contrepartie de la masse monétaire et à l'amélioration de la balance de paiement (balance des transactions courantes).

L'Etat doit équilibrer ses dépenses et ses recettes sur le long terme de façon à stabiliser l'économie.

L'année 2005 a été marquée par une aggravation du déficit courant égal à 304,1 millions de DTS en 2004 à 413,8 millions de DTS en 2005, soit une augmentation de 33,8% générée par la détérioration du déficit commercial qui s'est accrû de 32,9%. Cette situation résulte d'une part, de la contre performance subie par les principaux produits d'exportation tels que les crevettes et la vanille et, d'autre part, de la stagnation de la production des entreprises de la Zone Franche Industrielle (ZFI) ; entraînant ainsi une diminution des exportations qui reviennent de 669,1 millions de DTS en 2004 à 559,9 millions de DTS en 2005.¹ Néanmoins, la moindre contre performance enregistrée dans le domaine des exportations des biens est compensée partiellement par l'accroissement des recettes touristiques. Pour cette même année, les importations restent sensiblement au même niveau qu'en 2004 avec 1119,2 millions de DTS en valeur CAF contre 1133,6 millions l'année précédente. Les réserves de devises sont estimées à environ trois (03) mois d'importation.

Pour l'économie, le déséquilibre de la balance de paiement peut engendrer deux types d'effets :

- **Effet prix:** Un excédent des devises provoque un accroissement de la masse monétaire, ce dernier agit sur le niveau général des prix de façon proportionnelle, par conséquent il y a une inflation (la théorie quantitative de la monnaie)

- **Effet revenu :** Dans le cas contraire, un pays déficitaire au niveau de la balance de paiement est contraint de dévaluer sa monnaie pour rendre ses exportations plus compétitives. Celle-ci peut toutefois engendrer des conséquences négatives si la hausse des exportations ne s'accompagne pas d'une réduction proportionnelle des importations, ces importations deviennent plus chères. Dans ce cas, le niveau de celles-ci a un effet inflationniste sur le niveau général des prix.²

2.3.1.4 – Création d'emplois

L'écotourisme stimule le volume des investissements nationaux. En 2005, le tourisme procure quelques 16877 emplois dans l'hôtellerie et restauration, 4290 emplois

¹ Journal « le quotidien » du 21/05/05 Rubrique économie Page 04 n°820

² Raymond KASAVE , cours « Economie Monétaire Internationale » Années 2005

dans les Etablissements de Voyage Pour Touriste (EVPT), soit une augmentation des emplois créée de 1322.

Tableau n°X : Évolution des emplois directs générés par le tourisme

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Hôtel/restau	12640	13628	14010	14031	14809	15906	16877
EVPT	2934	3231	3554	3563	3781	3939	4290
Total	15574	16859	17564	17594	18590	19845	21167

Source : Ministère de la culture et du tourisme Antsiranana 2006.

Ces estimations ne prennent pas en compte l'emploi procuré par le tourisme dans l'agriculture, la pêche, l'agro industrie, les industries de transformation, dans les transports et dans les autres prestations de services rattachés au tourisme.

2.4- Les contraintes liées au développement écotouristique

L'écotourisme fait partie intégrante du tourisme, donc les contraintes liées au développement écotouristique sont imputables aux contraintes liées au développement du tourisme. Nous allons évoquer ci-après les obstacles de l'activité touristique :

2.4.1- Les politiques du gouvernement et l'environnement des affaires

Le gouvernement ne considère pas le tourisme comme une « industrie d'exploitation » et ne fait pas une promotion de façon aussi active que les entreprises en zone franche, réalisant à la fois des actions de promotion et l'octroi de mesures incitatives. Les Tours Opérateurs (TO) nationaux et les directeurs d'hôtels doivent indiquer une année à l'avance une structure de prix dans leurs brochures et dans leurs contrats avec les TO internationaux. Par conséquent, ils ne peuvent procéder à aucune augmentation soudaine des coûts. Dans le passé, le secteur privé a vu des mesures d'incitation à l'investissement révoquées de façon soudaine et imprévisible à cause du soi-disant abus, et une TVA appliquée sans un délai suffisant conduit à un climat d'incertitude parmi les investisseurs.

En 2005, on a enregistré une inflation jusqu'à 28 % et la dépréciation du taux de change a conduit à une augmentation allant jusqu'à 50 % du prix des prestations globales, commercialisées par les TO locaux. Ces derniers ont du absorbé le manque relatif aux paiements en monnaie locale. De plus en plus, les prestations vendues à l'international sont proposées en Euro, ce qui évite le problème de la dépréciation de la monnaie locale.

Aujourd’hui, l’industrie se plaint de la re-taxation à laquelle leurs activités sont soumises. L’application des droits et des taxes sur les véhicules, principalement des quatre roues motrices, peut augmenter le prix FOB de près de 13 %. Ces coûts sont répercutés sur le consommateur, cela augmente le coût du circuit touristique global.

2.4.2- Monopole du transport aérien

Les coûts et les caprices de l’accès aérien, les restrictions sur les déplacements intérieurs dues à la faiblesse de l’infrastructure routière et des lignes intérieures peu fiables, peu disponibles et à hauts coûts constituent un facteur qui limite l’importance de la taille du secteur.

A titre d’exemple spécifique, de nouvelles structures d’hébergement ont été construites pour héberger un nombre important de touristes prévus pour l’année 2005 avec la réalisation d’un dessin animé intitulé « Madagascar », mais il n’y a eu qu’un accroissement marginal de l’accès aérien et rien au niveau du transport intérieur. Sans surprise, les attentes des investisseurs ont été réduites à néants. Quelques 37% des touristes utilisent l’avion sur les longs trajets dans Madagascar. Les TO nationaux, internationaux, et les touristes se plaignent des reports de vol et même leurs annulations.

Un Européen ferait un vol de 11 heures pour arriver à Madagascar, puis attendrait au moins une heure à l’aéroport, pourvu que l’avion parte à l’heure.

2.4.3 – Les infrastructures d'accueil.

2.4.3.1 – Hôtellerie

Comme dans tous les pays en développement, le problème d’infrastructure d'accueil demeure un des premiers blocages du développement du secteur touristique. L’absence à Madagascar d’hôtels balnéaires ou d’écolodges disposant d’un pavillon reconnu sur le plan international a des conséquences négatives ; cela nuit à la réputation et la qualité des services qu’un tel pavillon pourrait offrir.

La présence d’une marque d’hôtel reconnue entraînerait la confiance d’autres investisseurs ainsi que des tours opérateurs extérieurs. C’est le cas actuel du « Grand Hôtel » de Diégo Suarez, l’ « Allamanda », la « Note Bleue » qui sort des établissements le plus prestigieux de la ville, constituent un pôle d’attraction pour les touristes venant dans cette région en matière d’hébergement.

2.4.3.2 – Le financement des hôtels

Madagascar a fait des progrès en libéralisant et en structurant le secteur bancaire.

La privatisation des banques publiques est un succès.

Cependant, les investisseurs hôteliers potentiels ne peuvent avoir accès au crédit au meilleur prix sur le marché local, laissant supposer ou le crédit n'est pas disponible ou les projets proposés aux institutions financières ne sont pas bancables.

Les banques préfèrent prêter aux clients qu'elles connaissent. En conséquence, un client souhaitant se diversifier dans le tourisme pourrait trouver un crédit là où les nouveaux établissements éprouveraient de grandes difficultés.

La sécurisation des emprunts est le plus grand problème et les procédures judiciaires ne fonctionnent pas de manière efficace en cas de contentieux.

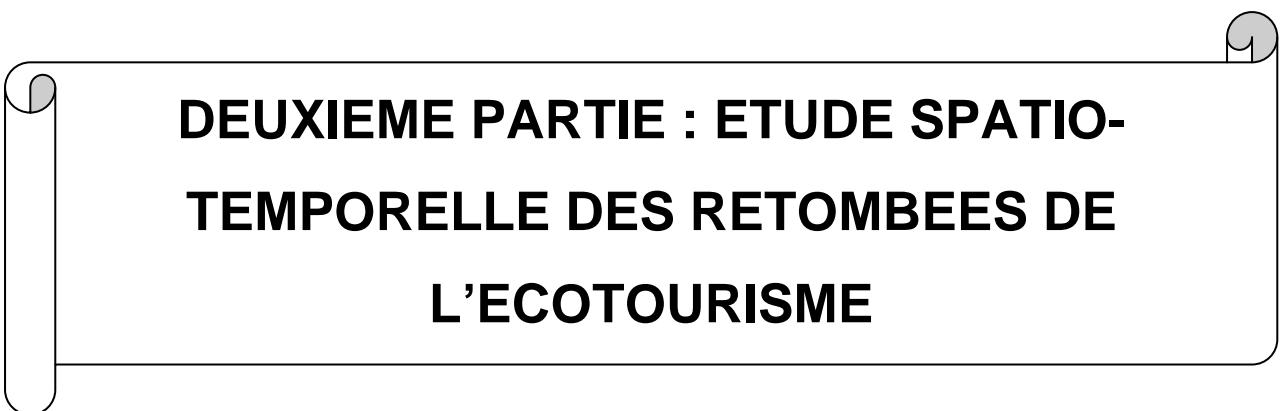
La Banque Of Africa (BOA) est active en matière de micro finance et étudie de nouvelles lignes de crédit à l'intention des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

2.4.3.3- Réseau routier

Madagascar disposait lors de l'indépendance d'un réseau d'infrastructure de transport relativement important avec 35.000km de routes. Ce réseau a connu une dégradation d'abord lente, puis accélérée au cours de ces dernières années par suite d'un défaut généralisé d'entretien. Actuellement, on estime qu'au niveau national, près de la moitié de la population se trouve en situation d'isolement temporaire durant la saison de pluie ; 16% de l'infrastructure routière est carrossable. Seulement 18% du réseau routier national est considéré en bon ou assez bon état en 2002.¹

L'ampleur des investissements nécessaires, la faible capacité actuelle de l'administration publique constituent en tous et pour tous des facteurs de blocage du développement de l'activité touristique.

¹ Journal « la Gazette de Madagascar » du 04/04/06 Rubrique économie Page 09



DEUXIEME PARTIE : ETUDE SPATIO- TEMPORELLE DES RETOMBEES DE L'ECOTOURISME

CHAPITRE I : ECOTOURISME AU SEIN DU PARC, FACTEUR D'INTEGRATION ECONOMIQUE

L'objet de ce chapitre est d'évaluer l'impact de la contribution de différents intervenants dans le domaine de l'écotourisme sur l'économie régionale et l'implication de la population riveraine dans le processus du développement durable.

1- EVALUATION DU BILAN ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PROJET

1.1- Généralités

De très nombreux facteurs ont contribué à l'expansion du tourisme. Ils tiennent à la fois aux conditions socio économiques (revenu, catégorie socio professionnelle, offre et prix) et à l'évolution de la mentalité et du comportement. Le nombre croissant d'actif, l'augmentation des revenus et du temps disponible (avancement de l'âge de la retraite, congés payés, réduction du temps de travail) ont ainsi modifié la structure des vacances. Elles sont désormais moins longues et plus fréquentes et stimulent la demande latente des voyages et des vacances à l'étranger. L'un des facteurs qui entraîne l'impulsion de l'activité touristique s'explique aussi par l'arrivée du « papy boom », c'est-à-dire l'arrivé en âge de la retraite de la cohorte de la population issue du « baby boom » qui a suivi immédiatement la fin de la seconde guerre mondiale.

1.1.1- Les motifs de visite

L'enquête auprès des visiteurs de l'année 2004, qui a été financée par de l'Union Européenne (UE) a permis de déterminer le pourcentage des différentes activités auxquelles les touristes se sont consacrés pendant leurs séjour à Madagascar.

Tableau n° XI : Répartition des motifs de visite.

Activités	Ecotourisme	Soleil et plage	Culturel	Sport et aventure	Autres
Taux	55%	19%	15%	08%	03%

Source : Ministère du tourisme et de la culture 2005

D'après ce tableau, on constate que l'activité écotouristique constitue le principal motif de visite des touristes à Madagascar. Son capital, le soleil, la mer et le sable sont remarquables, mais concurrencé par les autres destinations balnéaires plus connues de l'océan indien. La principale motivation du voyage, réaffirmée par les Tours Opérateurs sur place est de voir les lémuriens évoluant dans le cadre naturel.

1.1.2- Le profil des visiteurs de la Montagne d'Ambre

La campagne touristique du PNMA se situe entre le mois de Juin et Septembre.

A noter que les groupes les plus nombreux sont celui des nationaux avec 2916 entrées en 2005, mais il est suivi de très près par les Français avec 2879 visiteurs.

Les résidents expatriés représentent aussi un groupe important. Les groupes scolaires (toutes nationalités confondues) sont relativement peu nombreux. Les chercheurs et les producteurs de film ne présentent qu'une fraction du nombre total des visiteurs.

L'âge moyen des visiteurs se situe entre 35 à 54 ans, avec 50% d'effectifs masculin et féminin, 82% ont des niveaux intellectuels universitaires, leurs préférences sont de voyager en couple dans un monde à part et découvrir la vie sauvage.

Tableau n° XII: Evolution du nombre des visiteurs du parc.

Année	2001	2002	2003	2004	2005
Effectifs	8131	2125	6256	7820	10.105

Source : ANGAP DIR Antsiranana 2005.

Selon le tableau ci-dessus, le nombre des touristes venant dans le parc ne cesse d'augmenter, excepté l'année 2002 où l'île fut frappée par la crise.

De 2003 à 2005, il y a un accroissement net du nombre de visite, allant même de 20% de hausse en 2005. Ceci est dû à une bonne stratégie marketing adoptée par les responsables de ce site.

1.2- Les revenus du parc

1.2.1- Les Droits d'Entrées à l'Air Protégée (DEAP)

L'écotourisme constitue pour les Parcs Nationaux de Madagascar (PNM) un moyen de générer des revenus directs et pour accomplir sa mission d'éducation publique. Les fonds générés par les tickets d'entrées constituent une ressource majeure pour l'ANGAP.

Tableau n° XIII: Tarification appliquée au sein du Parc National de la Montagne d'Ambre (PNMA)

Durée de visite	Adulte étranger/personne
1 journée	25.000Ar
2 jours	37.000Ar
3 jours	40.000Ar
4 jours et plus	50.000Ar

Source : ANGAP DIR Antsiranana 2004.

Visiteurs nationaux adultes : 1000Ar/ pers/jour
 Enfants (nationaux, étranger) : 200Ar/ pers/jour
 Groupe d'étudiants (nationaux, étranger) : 5000Ar/pers/jour
 Chercheurs : - Nationaux : 5000Ar/pers/jour
 - Etranger : 100.000Ar/pers/jour
 Cinéaste : 20.000Ar/pers/15 jours

Droit de filmage : Grande production de film et de série, 100.000Ar

Tableau n° XIV: Evolution de ventes des tickets DEAP (2005 à 2006)

Année	2005	2006
Ventes (en Ariary)	116.145.000	6.428.600

Source : ANGAP DIR Antsiranana 2006.

D'après ce tableau, on voit que la vente des tickets d'entrées issue de ce parc s'améliore d'année en année.

Pour l'année 2006, on prévoit encore une hausse des nombres de visite, il y aura donc encore une amélioration de son chiffre d'affaire car le nombre de tickets vendu au mois de Mars révèle un montant total des ventes s'élevant à 6 428 600Ar.

1.2.2- Les recettes issues des infrastructures

ANGAP loue des gîtes d'étapes aux visiteurs. Ces gîtes sont dotés de confort et de sécurité (alimentation, hygiène). Il a une capacité d'accueil de 08 personnes et le prix de nuitée est fixé à 6000Ar. Le pourcentage de remplissage est estimé à 20%, donc une marge bénéficiaire substantielle peut être faite sur ce service.

1.2.3- Les recettes issues des recherches et le droit de filmage

Il y a un segment de marché très pertinent pour le PNMA : il s'agit du tourisme scientifique à but non lucratif. Cette catégorie de touristes comprend les botanistes, les ornithologues non professionnels ainsi que les personnes qui sont fascinées par les caméléons et les lémuriens. Ces groupes, venant surtout par des bateaux de croisière apprécient beaucoup le parc. Ils font systématiquement des exposés au sein du parc.

Le droit de recherche est fixé à 100.000Ar/pers/jour pour les étrangers, moyennant un surplus de 1000Ar /heure de visite nocturne.

Pour le reportage à caractère commercial, l'ANGAP fixe d'autres tarifs :

- Reportage ou documentaire pour vente à des stations étrangères ;
- Reportage ou documentaire faits par des stations étrangères et destinés à être diffusés sur leurs antennes ;
- Film de promotion, clip ou spot publicitaire pour diffusion extérieure.

Un prix forfaitaire de 3 millions d'Ariary a été fixé.

Le droit de filmage documentaire pour support pédagogique sans but commercial tourné par les ONG, film de promotion, clip et spot publicitaire destinés à être diffusés à Madagascar sont fixés à 400.000Ar.

1.2.4- Les recettes issues des articles touristiques (écoshop)

L'artisanat et les produits locaux font aussi partie des activités par lesquels le parc pourra réaliser des bénéfices, même si l'objectif des écoshop est de faire une promotion des parcs et rechercher des débouchés pour les produits locaux de la région.

1.2.5- Les recettes issues des guidages

Les visiteurs ont besoin des guide pour les aider à découvrir le parc.

Bien que les résidents locaux connaissent parfaitement la région, leur manque d'éducation formelle associé à leur enclavement, les rendent mal préparés à travailler avec les touristes. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la campagne touristique 2005 et suite à une dépréciation successive de la monnaie nationale, les tarifs de guidage arrêté par l'Association des Guides Ecotouristique d'Antsiranana (AGEA) sont les suivants :

Tableau n° XV : Tarifs du circuit journalier au sein de la MDA

Circuits	Tarif journalier (Ar)
Ampijoroagna (court)	10.000
Antomboka (moyen)	15.000
Mahasarika (moyen)	15.000
Trekking avec bivouac	20.000
Trekking (aller- retour)	30.000
Visite nocturne	10.000Ar/heure

Source : ANGAP DIR Antsiranana 2004.

Le tarif pour le départ Diégo ville est fixé à 25 000Ar/jour, sauf le circuit au sommet d'Ambre qui monte jusqu'à 30 000Ar. Le nombre maximum de visiteurs accompagnés par un guide est fixé à 06 personnes. En plus de ce nombre, le rajout de 5000Ar/personne sera obligatoirement exigé.

Pour les tarifs journaliers des paquebots, le prix a été fixé à 50 000Ar.

Avec le nombre croissant de visiteurs chaque année, les guides arrivent à améliorer leur qualité de vie.

1.3- Les prestataires de services touristiques.

1.3.1- Les agences de voyages et les Tours Opérateurs (TO)

La destination Madagascar se vend essentiellement en tant que produit « nature- aventure » dans l'état actuel des infrastructures touristiques du pays. Les TO font la

promotion des circuits à dominante écotouristiques lors des foires et salons internationaux. Ce sont de gros fournisseurs de clients auprès des PN.

L'ANGAP est le bénéficiaire direct des actions accomplies par les Tours Opérateurs (TO) réceptifs de Madagascar dont :

- Conception de circuits touristiques divers qui comprennent dans la quasi-totalité la visite d'une ou plusieurs AP.
- Impression et distribution lors des salons de tourismes à l'étranger, des brochures de voyage ; avec photos et information diverses sur les sites touristiques de l'île dont les AP ;
- Organisation des voyages éducatifs (Eductours) dans ces sites pour les professionnels du tourisme et la presse étrangère ;
- Organisation de tournage de documentaires, reportages et films ;
- Tenu de conférence d'actions de promotion à l'étranger.

Graphique n° 4 :



Source : ANGAP DIR Antsiranana

D'après ce graphique, le Paradis du Nord affiche au premier rang des prestataires de services touristiques avec 1011 clients en 2005. Son atout repose sur la communication intensive à l'extérieur, il est devenu plus connu à l'étranger par son ancienneté et son expérience en la matière. De plus, à part le service de guidage, il dispose à la fois des moyens et des qualités de services satisfaisants pour ses clients.

1.3.2- Les transports

Pendant la campagne touristique, les transporteurs suburbains en profitent beaucoup à Diégo car à part la visite du parc effectuée par les étrangers, l'île de Nosy Be est aussi l'une de leurs principales destinations.

Avec l'afflux massif des visiteurs à Diégo, compte tenu du prix de 30.000Ar pour parvenir à Nosy Be, chaque transporteur pourra avoir une valeur ajoutée importante ; cela contribue à l'amélioration de leur qualité de vie.

Pour le transport aérien, il est très pratique car les 80% des touristes arrivant à Madagascar l'utilisent. Pendant les campagnes touristiques qui coïncident avec la haute saison, Air Madagascar qui détient le monopole du transport aérien en profite pour accroître sa tarification et sa fréquence de vol. Comme l'arrivée des touristes à Diégo ne cesse d'évoluer en hausse chaque année, il est évident que le chiffre d'affaire d'Air Madagascar ne cesse d'accroître.

Pour le cas du transport maritime, l'arrivée des navires de croisière au niveau portuaire de Diégo est un avantage considérable pour la perception locale des recettes douanières.¹

Chaque bateau doit verser un certain droit correspondant au passage et au pilotage.

Les transitaires s'en occupent tout en respectant les lois existantes et les formalités y afférentes au niveau des autorités administratives, portuaires : droit de port, droit de navigation, droit de stationnement, droit d'arrivée, redevances de pilotage, droit de partance.

Avec: Droit de port = Tarif du droit de port x V/100 m³ x cours,

Droit de stationnement = Tarif du droit de stationnement x V/100 m³ x heure x cours
(V : Volume du navire).

1.3.3- L'hébergement et la restauration

Tableau n° XVI : Etablissement d'hébergement et de Restauration du district de Diégo II.

Etablissement	Activités			Capacités	
	Restaurant	Hôtel	Hôtel Resto	Chambre	Couvert
Ramena Nofy	Ramena		x	14	150
Badamera	Ramena		x	04	-
Club baie de sakalava	Baie de Sakalava		x	10	50
King's Lodges	PK8 Ramena		x	08	50
Sakay tany	Joffre ville		x	04	20
Casa en Falafa	Ramena	x		10	-
Fontenay	Joffre ville		x	06	-
Nature Lodge	Joffre ville		x	09	-
Note bleue	PK3 Ramena		x	24	100
5 Trop près	Ramena		x	12	-
Le Monastère	Joffre ville		x	06	-

Source : Direction Inter régional de la culture et du tourisme Antsiranana 2004.

¹ Myriam ABOUDOU « Analyse d'impact de l'activité thonière sur l'économie de la zone de Diégo Suarez » Mémoire de maîtrise en économie Septembre 2005, p 38

Comme nous le montre le tableau ci-dessus, la commune rurale de Joffre ville qui intègre le PN n'a que 03 hôtels restaurants conformes aux normes requises. Les autres ne sont pas classés, beaucoup d'entre eux ne comportent pas plus de 04 chambres, ils sont gérés comme une affaire de famille.

Malgré l'effectif insuffisant de ce complexe, les 03 hôtels situés à proximité parc bénéficient pleinement l'arrivée des touristes car leurs taux d'occupation avoisinent les 90%.

1.4- les retombées multidimensionnelles liées au tourisme vert

Bien que certains de ces avantages peuvent être relativement facile à chiffré (les recettes touristiques), d'autres tels que la biodiversité, les bénéfices ne provenant pas des biens de consommation, sont plus délicats à analyser. Néanmoins, on a beaucoup de moyens pour évaluer directement ces bénéfices ou du moins pour se doter d'un cadre de référence, grâce auquel les choix pourront être faits, en considérant explicitement les avantages qualitatifs.¹

1.4.1- Géographiquement

Les avantages se repartissent en bénéfices locaux, régionaux, nationaux ou globaux.

Les bénéfices locaux vont au voisinage immédiat du site. Il peut s'agir d'offres d'embauche, de nouveaux débouchés pour les produits fabriqués sur place, et des avantages indirects tels que l'amélioration de l'infrastructure qui va de pair avec le développement touristique.

Les bénéfices régionaux entrent dans la même catégorie, quoique leur importance globale soit moindre car la région couvre une plus large superficie que la localité.

Les bénéfices nationaux tirés du tourisme incluent les taxes déboursées par les visiteurs (vignette touristique), elles sont de l'ordre de 30 000Ar lors de la demande de visa.

L'afflux supplémentaire de devises apportées par les visiteurs étrangers et l'investissement de capitaux d'origine intérieure ou internationale, qui, sans cela auraient pu être dépensés hors des frontières peuvent être plus conséquents ou plus réduites que les bénéfices locaux et régionaux.

Les bénéfices globaux du tourisme vert dérivent d'autres avantages tels que la protection des bassins versants, la préservation de l'écosystème du parc.

1.4.2- Les avantages privés et sociaux

Divers avantages découlent du tourisme vert, ils peuvent être repartis en bénéfices privés et bénéfices sociaux.

¹ Paul B SHERMAN et John A DIXON « Ecotourisme, Gérer l'Environnement » éditions NOUVEAUX HORIZONS Page 83 à 91, 1991

Les bénéfices privés sont en l'occurrence les revenus perçus par les prestataires de services. Les voyagistes, les compagnies de transports, les patrons des lieux d'hébergement, les fournisseurs de denrées alimentaires et d'équipements reçoivent tous une rémunération en échange de leurs services. Ce sont ces profits qui poussent le secteur privé à s'intéresser au tourisme vert.

Les bénéfices sociaux peuvent se définir comme tout gain direct ou indirect imputable au tourisme vert en matière de bien être social. Ces gains peuvent être de nature financière ou même propre à l'écologie, n'ayant aucun rapport avec l'argent.

D'autres avantages, tels que la protection des bassins versants ou l'enseignement et la recherche relèvent tantôt des bénéfices sociaux, tantôt des bénéfices privés qui découlent du tourisme vert.

1.4.3- Les avantages primaires et les avantages secondaires

Dans le domaine du tourisme, les bénéfices peuvent être repartis en dépenses liées au tourisme primaires et secondaires.

Les dépenses primaires sont les achats directs des biens et services par les touristes.

On parle de dépenses secondaires (indirects) lorsque les bénéficiaires des dépenses primaires dépensent à leur tour l'argent reçu des touristes. Par exemple, quand un guide accompagnateur local consacre son salaire à acheter de la nourriture, ces dépenses sont des dépenses secondaires. Elles se reproduisent à maintes reprises dans un système engendrant ce qu'on appelle « l'effet multiplicateur Keynésien ».

Remarque : Le multiplicateur est un processus suivant lequel l'augmentation initiale d'une grandeur macro économique produit, à la fin de la période, une augmentation plus importante de cette même grandeur¹.

Ici, il établit la relation entre un investissement additionnel (ΔI), le facteur d'impulsion et le revenu global (ΔY).

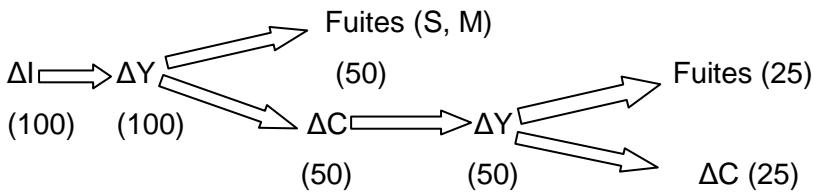
Soit un investissement additionnel quelconque ΔI ; il se traduit par une distribution des revenus dont une partie est épargnée, et une autre partie de leur revenu est destinée à être consommé. Cette dernière incite les producteurs de biens de consommation à accroître leur production, donc leur revenu ; une partie est consommée et une autre partie épargnée.

Les revenus initialement distribués provoquent des ondes successives qui accroissent de plus en plus l'activité économique².

L'intensité du processus dépend de la part des revenus distribués qui est affectée à la consommation.

¹ Ahmed SILEM, Jean Marie ALBERTINI « Lexique économique » 5^{ème} édition DALLOZ 1995 , p 382

² Gatien HORACE, cours de« Croissance et Fluctuations » Année 2004



Avec : S (Epargne) et M (Importation)

Dans notre cas, les dépenses primaires initiales sont multipliées à mesure que l'argent circule. L'ampleur de cet effet dépend du bénéficiaire des dépenses primaires (directes).

Si la masse des dépenses primaires va à des biens d'importation ou des prestations proposées à des étrangers qui feront ensuite sortir de l'argent du pays, alors une part insignifiante de la somme reste en circulation, et l'effet multiplicateur sera limité.

Si par contre les dépenses primaires vont à des entrepreneurs locaux, qui dépenseront l'argent sur place, l'effet multiplicateur sera beaucoup plus grand. A chaque étape de cette circulation, la somme dépensée est plus réduite que le montant des dépenses au stade précédent, une partie de l'argent est théorisée, une autre partie sert à payer les impôts, une autre sorte de la région. On appelle l'argent non re-dépensée sur place une « Fuite » car il sort de l'économie locale.

L'effet multiplicateur est également applicable à l'emploi. Ce concept est élaboré par Kahn en 1931, illustrant le phénomène des croissances de l'emploi, résultant d'une augmentation initiale de l'emploi dans des activités produisant des biens de production.¹ Le multiplicateur d'emploi s'attache plutôt au nombre d'emploi généré indirectement que pour l'emploi créé directement par l'entreprise touristique.

1.4.4- L'impact inter sectoriel

L'écotourisme génère des activités économiques conséquentes dans d'autres secteurs de production et de services. Le secteur de la construction est évidemment concerné pendant la construction des hôtels et des installations rattachées au tourisme, y compris les infrastructures. Les hôtels et les autres types d'hébergement procurent une activité économique à travers des liens en amont et en aval avec l'agriculture, la pêche et l'industrie. Les prestations de services touristiques et les touristes eux-mêmes, à travers leurs dépenses personnelles dans et en dehors des hébergements touristiques, créent une demande à travers le transport, les services bancaires et d'assurance, de télécommunications, les services médicaux, la sécurité et le commerce de détail, et plus particulièrement, les articles d'artisanat et autres souvenirs.

¹ Ahmed SILEM, Jean Marie ALBERTINI « Lexique économique » éditions DALLOZ Page 383, 1995

1.5- Les Micro Projets (MP)

Selon la convention de Rio, en tant que partenaire de conservation, la population riveraine des AP devrait profiter des retombées bénéfiques de la gestion des AP.

Aussi, lors de la session du 31 Mars 1993, le CA de l'ANGAP, avec la direction exécutive, a décidé que 50% du DEAP seront affectés à la réalisation des MP pour les populations riveraine de l'AP.

1.5.1.- Les grands principes du fonds Part des Recettes du Droit d'Entrée à l'Aire Protégée (PRDEAP)

Les fonds PRDEAP alloués aux financements des MP nécessitent des règlements fixes pour les intervenants à savoir :

- Le mode de calcul du montant réservé pour les MP est basé sur la moitié du montant total des talons de tickets d'entrée récupérés, qui constitue donc les PRDEAP à repartir entre les sites du réseau ;¹
- La mobilisation et la cogestion du fonds PRDEAP entre le gestionnaire de l'unité de gestion du site et le Comité de Gestion (COGES) ne peuvent être effectuées qu'après la création officielle du COGES, ou tout au moins lorsque le COGES aura en sa possession le récépissé du dépôt de son dossier auprès des autorités compétentes (district, région) ;
- Le reliquat du fonds PRDEAP alloué peut être bloqué au sein des sites bénéficiaires, mais ne pourra être mobilisé qu'après approbation par la DIR du Planning Annuel du Travail Budgétisé (PATB) de l'année N +1.

1.5.2- Les différentes catégories de Micro Projet (MP)

1.5.2.1- Les MP de développement répondant aux intérêts de la communauté

- Les infrastructures sociales : adduction d'eau, construction de puits, Centre de Santé de Base (CSB), école, bureau et logement du personnel de la santé et de l'éducation, construction d'un pont, radier, latrine etc.
- Les infrastructures productives : mini barrage, canaux d'irrigation, protection de bassin versant, protection de berge, grenier etc.
- Les infrastructures culturelles et/ou communication : construction de musée, achats de tous les matériels et équipements facilitant l'IEC (TV publique, radio etc.)

¹ ANGAP « Manuel de Procédure de PRDEAP » du 19/09/03 Page 6 à 13

1.5.2.2- Les Activités Génératrices de Revenus (AGR)

Le groupe communautaire, groupe de village ou association des producteurs (au moins 10 personnes par groupement par association) ont accès dans le cadre de financement des Micro Projets (MP) relatifs à des AGR : financement pour le développement de l'agriculture, la pisciculture, petite transformation des produits locaux (décortiquerie).

1.5.2.3- Achats des matériaux

Ce sont de petits matériels, et exceptionnellement des équipements et des immobiliers (terrain) qui sont possibles, dans le cas où ceci est jugé nécessaire et/ou préalables pour rendre opérationnel le Micro Projet (MP) en question.

1.5.2.4- Les motifs du rejet de financement

Ne sont pas éligibles :

- Les MP qui ont des impacts négatifs sur l'environnement, sur la conservation de l'AP et sur la culture locale ;
- Les activités qui sont en cours de réalisation et/ou déjà programmées par d'autres bailleurs de fonds et/ou d'autres projets ;
- Les MP déjà financés auparavant par le fonds PRDEAP, en cas de force majeur, le renforcement de ceux-ci peut être accordé à titre exceptionnel (en cas de calamité naturelle, crise économique etc.)

1.5.2.5- La part des bénéficiaires

Les communautés et/ou associations sont disposées de contribuer aux apports des bénéficiaires, soit en nature, soit en main d'œuvre aux activités des MP. Ces apports bénéficiaires peuvent être optionnels en cas d'intervention dans les zones sinistrées (sècheresse, inondation, incendie etc.) et ce, sur la décision du comité de validation des MP. Les populations cibles acceptent de s'engager dans la pérennisation de ces MP, s'engagent aussi de mettre en place une structure de maintenance et d'entretien des MP.

2- LA DYNAMISATION DE LA ZONE PROTEGEE (ZP)

2.1- La politique de l'ANGAP pour le développement de la ZP

L'objectif stratégique pour la promotion du développement des ZP défini dans le Plan de Gestion du Réseau des Aires Protégées (Plan GRAP) est d'assurer que le réseau national constitue un facteur significatif de développement économique au niveau local, régional, et national, et que pour atteindre cet objectif, les axes opérationnels suivants ont été définis :

➤ Un réel développement durable est un développement ressenti et consenti à partir de la population et considéré comme étant son propre développement.

Il est donc nécessaire d'adopter les approches participatives, itératives et dont l'un des objectifs essentiels est d'assurer l'appropriation et l'auto promotion des activités par les différents acteurs impliqués ;

➤ La mise en œuvre du plan de développement considéré au niveau des groupes de village et la commune rurale passe plus rapidement et efficacement par les organisations des bénéficiaires motivés, responsables.

➤ La concertation et la synergie de tous les volets de l'AP (la conservation, la recherche, l'écotourisme, l'éducation environnementale et le développement) mais aussi de tous les acteurs et partenaires (FID, ANAE) ;

➤ La stratégie agricole et rurale est appuyée par le Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR) qui constitue le référentiel unique de toute intervention en matière de développement du monde rural et de la lutte contre la pauvreté.

2.2- Le Plan de Gestion et de Développement (PGD)

C'est un outil ou guide de planification et de coordination des actions de développement. C'est un document cadre déterminant les buts et/ou objectifs que fixent l'AP en matière de développement de la ZP, la stratégie, les programmes et/ou projets pour les atteindre et les moyens de leur mise en œuvre. C'est donc un ensemble d'orientations et interventions, défini sur une période de 5 ans pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population des ZP, tout en visant la conservation de l'AP

2.2.1- Délimitation de la zone périphérique (ZP)

Il s'agit généralement des zones extérieures traditionnellement gérées par les communautés dont le milieu et les occupants sont interdépendants avec l'AP.

Ainsi, la ZP comprend les « Fokontany », les terroirs de tous les villages, hameaux et campements qui ont des influences directes sur l'AP, notamment par des pressions mais qui participent également de manière directe ou non à la conservation de l'AP.

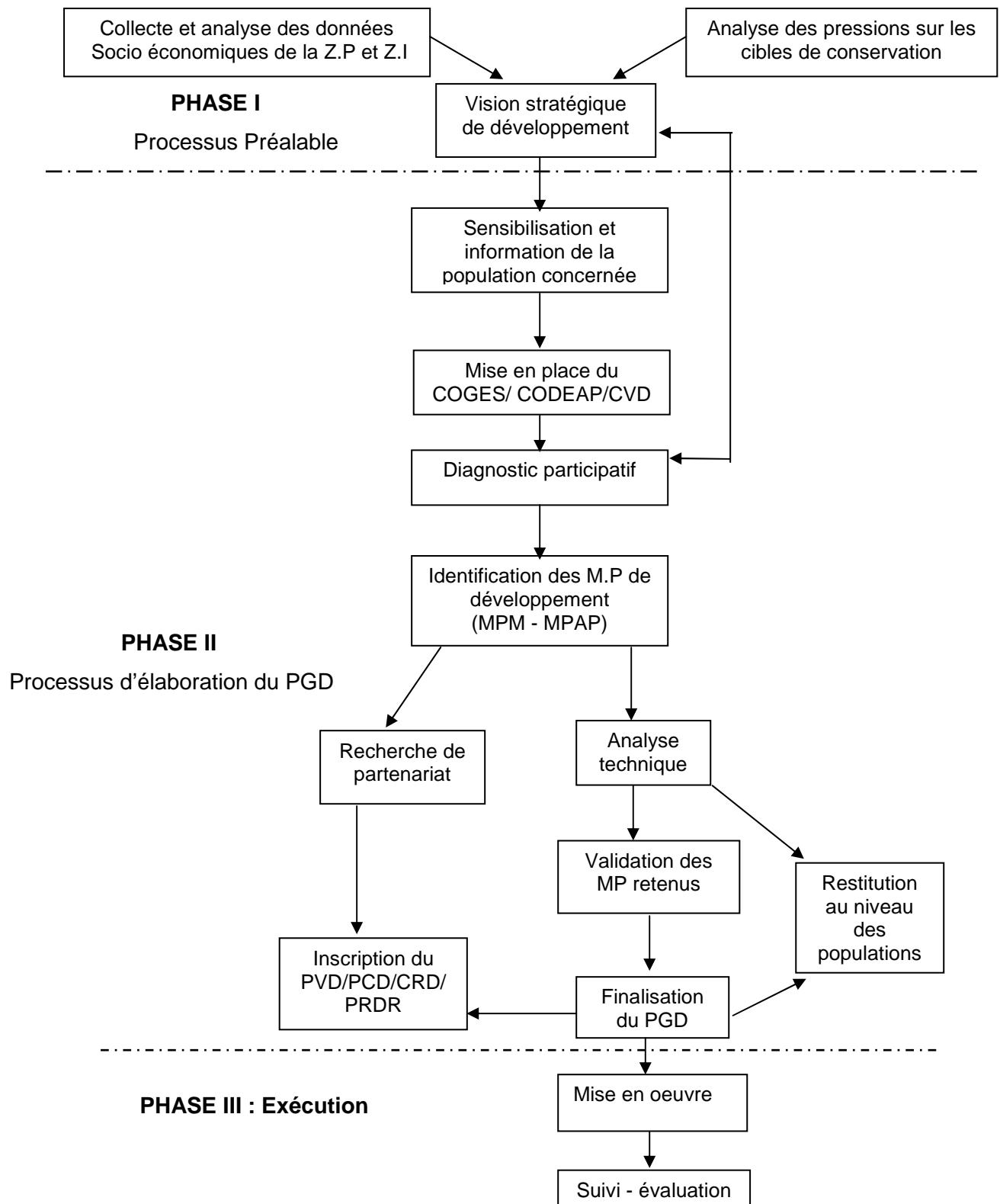
2.2.2- Les Zones d'Influence (ZI)

La limite de la ZP ne permet pas d'intervenir de façon cohérente sur le maintien des équilibres écologiques et socio économiques locaux. Il faut prendre en compte la ZI, zone au delà de la ZP et/ou des pressions sur l'AP existent.

Le gestionnaire de l'AP définit la ZI comprenant des villages et/ou « Fokontany » non limitrophes de l'AP mais à l'origine des pressions pour lesquelles ils doivent mener une action de répression, d'éducation environnementale et d'actions prioritaires sous forme d'appui le cas échéant.

2.3- Processus d'élaboration du Plan de Gestion et de Développement (PGD) de la Zone Protégée (ZP)

Schéma n° 2 : Planification des MP de développement.



Source : ANGAP CVADEE MDA

Etape 01 : Analyse des pressions sur les cibles de conservation

Il est nécessaire de connaître la valeur écologique de l'AP, les impacts et les cibles, les vraies causes de pressions afin de définir les conditions souhaitées pour sa conservation. La question de base est donc de savoir les activités humaines ou pressions qui ont créé les conditions (destructions et dégradations).

Lors de la supervision du DIR, le gestionnaire et les agents de tous les volets doivent y participer.

Etape 02 : Collecte de données de base.

Le but de cette étape est de pouvoir disposer et compiler toute les informations concernant la zone d'intervention pour :

- savoir et décider sur la phase II et III ;
- connaître la situation actuelle (temps zéro) ;
- obtenir des données chiffrées afin d'établir et/ou de réactualiser la monographie villageoise assortie des supports cartes des informations.

Les données de base doivent concerner les situations actuelles et les préoccupations futures. Par conséquent, il est important d'aborder tous les aspects socio agro économique (économie, les infrastructures socio culturelles, toutes les potentialités humaines, matériel et financier). Effectuer des entretiens individuels auprès des personnes auteurs des pressions, exploiter les documents existants (monographie, rapports, documents de projet). Les acteurs sont appuyés par les agents du Service d'Information des Aires Protégées (SIAP) tout au long de la collecte et de l'analyse.

Etape 03 : Vision stratégique de développement.

Elle constitue les grandes orientations, l'axe d'intervention de développement que l'on entend privilégier dans les années à venir. L'objectif est de formuler une vision stratégique de développement donnant les différents axes d'intervention après identification de la problématique de la zone. Compte tenu des potentialités naturelles, des moyens techniques des ressources, voici un exemple de la vision stratégique de développement :

- valorisation des ressources naturelles (préservation) ;
- encadrement des activités (assurer la croissance de la production) ;
- intégration socio économique (améliorer le niveau de l'emploi et du revenu).

Pour cette vision de développement, il faut toujours se référer au référentiel du Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR) et aux objectifs du Plan communal de Développement (PCD).

Etape 04 : Sensibilisation et information des populations concernées.

Il est important d'obtenir l'adhésion des communautés, qui sont à la fois partenaires de conservation et de développement, car elles jouent le rôle d'acteur et non

seulement de bénéficiaires. La population doit connaître et comprendre ce que l'on attend d'elle, c'est-à-dire son implication et sa mobilisation dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de développement. On doit informer les populations à différents niveaux, en procédant à la réunion sous la responsabilité du chef de volet appui au développement.

Etape 05 : Mise en place du Comité Villageois de Développement (CVD), Comité de Droit d'Entrée à l'Aire Protégée (CODEAP), la comité de Gestion (COGES)

Il s'agit de créer une structure de développement (réflexion, décision et coordination). Cette structure aura un rôle d'interface entre le gestionnaire de l'AP et la population (Voir chapitre 02 sections 2-4-1 de la 1 ère partie).

Etape 06 : Diagnostic participatif.

L'analyse diagnostic est une étape importante du processus ; on doit considérer l'analyse des pressions identifiées d'une manière participative par tous les volets de gestion de l'AP, selon le processus défini dans le Plan de Gestion et de Conservation (PGC). L'objectif est de définir la problématique et la vision de développement, ainsi que d'identifier les pistes de solutions aux problèmes et contraintes. Aussi, des réunions de petits groupes homogènes peuvent être organisées, pour aborder : les besoins, les ressources et les potentialités, les moyens de production, les partenaires de développement des villageois. Cette étape doit être en présence de tous les acteurs (CODEAP, les leaders traditionnels, etc.). L'ensemble de toutes ces parties peut constituer le Comité Villageois de Développement (CVD).

Etape 07 : Identification des Micro Projets du développement.

Cette étape a pour but d'établir les fiches des MP prioritaires à proposer pour son exécution et d'élaborer le plan d'action annuel ou pluriannuel. Elle doit se dérouler dans le cadre d'un atelier de travail adoptant l'approche participative :

- A partir des solutions analysées, lors de la précédente étape, réfléchir sur les MP à réaliser et à leurs faisabilités ;
- Planifier un cadre logique, un nombre limité des MP reflétant les priorités des groupes sociaux et prévoir les calendriers d'exécution ;
- Dans cette étape, seront discutés les apports bénéficiaires, les moyens disponibles, les intervenants et leurs rôles ;
- Cette étape permet également l'identification des indicateurs pertinents et objectivement vérifiables pour le suivi évaluation.

Etape 08 : Analyse technique des MP

L'objectif est d'assurer la faisabilité technique et financière des MP. Pour cette tâche, il faut faire appel à des techniciens spécialisés pour :

- Etude technique et faisabilité détaillée ;
- Etude d'impact sur l'environnement pour les MP obligatoirement soumis à cet effet
- Evaluation du coût des MP.

Etape 09 : Restitution au niveau de la population pour validation

Les objectifs de cette étape sont :

- Restituer les résultats de l'analyse technique présentés par les commissions techniques ;
- Retenir les MP à mettre en œuvre selon les ressources disponibles ;
- Informer la population intéressée sur les MP inscrits dans le PGD pour validation.

Les acteurs concernés sont : La commission technique de l'analyse, CVD, COGES, les gestionnaires de l'AP entant qu'observateurs.

Etape 10 : Validation des MP

Cette étape est incontournable pour l'octroi de financement, pour la mise en œuvre des MP, il s'agit de valider au niveau de la DIR les MP retenus lors de l'étape précédente. Cette étape se déroule dans le cadre d'une réunion d'un comité ad hoc de validation des dossiers des MP. Les dossiers des MP proposés contiennent les fiches, le plan d'intervention et le programme d'utilisation.

Le comité ad hoc est initié et dirigé par la DIR, le gestionnaire de l'AP assiste à la réunion entant qu'observateur.

Etape 11 : Recherche de partenariat :

L'objectif est de pouvoir prendre en considération tous les besoins exprimés par la population et de promouvoir le travail en partenariat.

Pour cela, la recherche de partenariat technique et/ou financier est à effectuer par la structure de développement CDV ou COGES. Cette démarche aura pour but de mieux répondre à une plus vaste gamme de besoins prioritaires exprimés par la population, dans l'optique d'un développement intégré et durable. A titre indicatif, voici la liste des organismes éligibles sur le financement : FID, PSDR, LDI etc.

Etape 12 : Inscription au Plan de Villageois Développement (PVD), Plan de Communal Développement (PCD), Plan Régional du Développement Rural (PRDR), Comité Régional de Développement (CRD)

Les MP inscrits dans le PDV émanent des communautés de base (Village et/ou groupe de villages), sont consolidés au niveau du Fokontany pour constituer un PCD. Au niveau Régional, les PCD seront considérés, analysés et inscrits dans le PRDR du Groupement de Travail pour le Développement Rural (GTDR) et dans le Plan Régional de Développement (PRD) du CRD.

Etape 13 : Finalisation du PGD.

L'objectif est d'établir un cadre logique de PGD à partir des données et faciliter la rédaction du PGD, en distinguant les différents sous étapes :

- Analyse de la situation actuelle : L'analyse de la situation actuelle permet d'avoir une vision qui répond aux besoins réels de la population riveraine de l'AP c'est-à-dire de la zone d'intervention. Des recommandations ou solutions possibles sont émises suite à l'analyse des contraintes et des potentialités identifiées lors du diagnostic participatif.
- Description de la vision de développement de la zone d'intervention :
 - Cerner la problématique de la zone pour avoir une vision de développement à long terme ;
 - Veiller à la cohérence et à l'intégration par rapport à la politique de la commune (PCD), ainsi que par rapport au référentiel national du PADR.

Enfin, les objectifs et les résultats seront précisés en décrivant les indicateurs et leurs sources de vérification qui sont nécessaires pour obtenir les informations sur ces objectifs et ces résultats. Les moyens et les coûts pour l'intervention seront également à préciser. Ils se rapportent aux activités qui sont à planifier par résultats.

Etape 14 : La mise en œuvre de l'activité.

C'est la mise en œuvre du programme de développement adapté à la conservation de l'AP et aux attentes de la population riveraine.

Pour que le plan de développement réussisse, les conditions suivantes sont indispensables :

- La constitution des associations et/ou organisation communautaire et l'identification d'animateur relais ;
- Renforcement des capacités des associations paysannes, des animateurs relais de la communauté de base et de COGES ;
- Etablissement du contrat programme et recherche de partenariat.

Etape 15 : Le système suivi évaluation des activités.

• Le suivi permet d'identifier les contraintes, de mesurer et d'interpréter les écarts entre les prévisions et les réalisations, de résoudre le problème et d'améliorer les performances.

Le suivi doit être axé sur le programme de travail, les méthodes de travail, la mise en œuvre des actions, le suivi comptable et le suivi des ressources.

• L'évaluation est une série d'analyse qui peut être quantifiée et mesurée par rapport à un objectif bien déterminé. C'est un processus qui vise à améliorer les activités en cours et à aider la prise des décisions dans les activités futures de planification et de programmation.

Pour effectuer une évaluation, il faut définir des indicateurs qui peuvent être qualitatifs ou quantitatifs pour chaque action.

Afin de matérialiser l'évaluation, il faut se servir d'un outil tel que le tableau de bord.

Tableau n° XVII: Situation des Micro Projets réalisés en 2005.

Type du projet	Commune d'implantation	Nombre des bénéficiaires	Fonds 50% du DEAP en Ar.	Apports des bénéficiaires en Ar.
Réhabilitation de la piste	Joffre ville	6500	4 000 000	1 340 000
Construction d'un logement du docteur	Antsalaka	4887	3 245 566	1 159 000
Construction d'un CSB	Andranotsimaty	318	3 245 566	1 263 194
Achats des petits matériels agricoles	Andranofanjava	1555	3 250 000	800 000
Achats des petits matériels agricoles	Antongombato	4127	3 445 566	960 000
Construction d'un logement d'instituteur	Marovato scama	1006	3 245 000	1 159 000
Construction d'un logement d'instituteur	Antanamisondro	640	3 245 566	1 159 000
Construction d'un logement d'instituteur	Ambahivahibe	867	3 245 566	1 159 000
Construction d'un logement d'instituteur	Sakaramy	1193	3 245 566	1 159 000
Construction d'un logement du docteur	Antsahampano	5426	3 339 566	1 159 000
TOTAL GENERAL		26 519	33 507 962	11 317 194

Source : CVADEE ANGAP MDA 2006

Le tableau ci-dessus reflète la finalisation et le résultat de l'élaboration du PGD.

En général, ANGAP finance 2 sortes d'activités en terme de Micro Projet (MP) : les Micro Projets pour Motivation (MPM), et les Micro Projets Alternatifs aux Pressions (MPAP).

Les MPM ont été optés en tant que mesure d'accompagnement pour la réalisation des Activités Génératrices de Revenu (AGR).

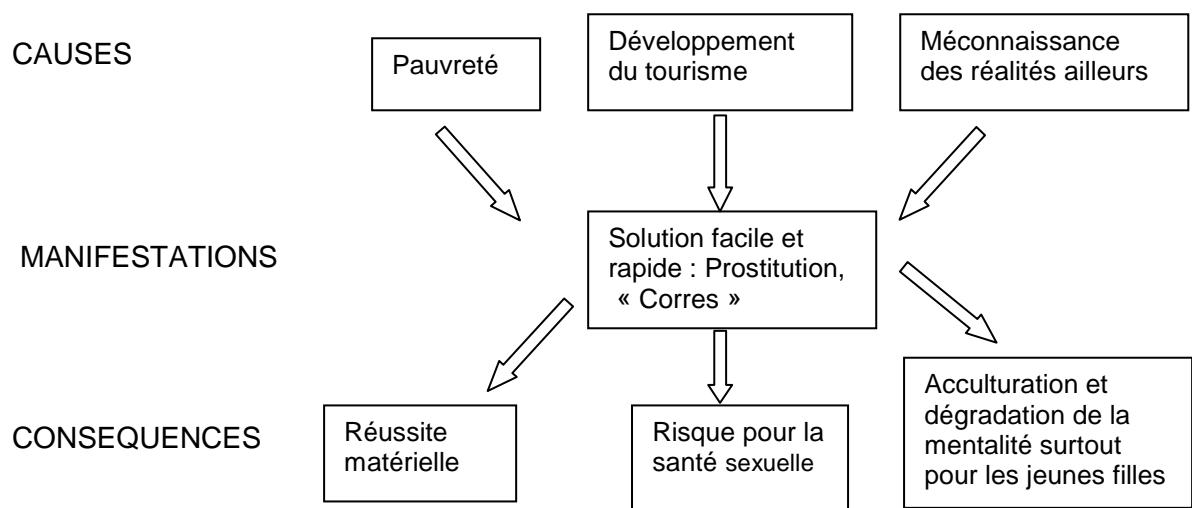
La commune rurale d'Andranofanjava a bénéficié du financement de ce projet avec l'achat de petits matériels pour le montant total de 3.250.000 Ariary, mais l'ANGAP n'est pas la seule à supporter ce coût car les populations bénéficiaires contribuent à raison de 24,61% du montant total soit 800.000 Ariary. La réalisation de cette activité est avantageuse pour la population riveraine avec 1555 bénéficiaires.

Les MPAP ont été optés car toutes activités réalisées par l'ANGAP au sein et à la périphérie d'une AP doivent se fonder sur l'élimination des pressions. La construction d'une piste peut être considérée comme un alternatif à la pression dans la mesure où l'intérieur du parc ne doit pas être accessible comme raccourci pour le passage. Pour la réalisation de ce projet, l'ANGAP a affecté 4 millions d'Ariary avec un nombre de bénéficiaires estimés à 6500 personnes. La contribution des bénéficiaires est de l'ordre de 33,5% du montant total du projet, soit 1 340 000 Ariary.

2.4- L'inconvénient du développement touristique

Comme tout activité de tourisme, l'écotourisme est une arme à double tranchant. A part ses impacts bénéfiques au niveau local, régional, national, il révèle sa face cachée au niveau des couches sociales les moins aisées. On peut citer le phénomène de prostitution et les mariages pré arrangés par correspondance, connus sous le diminutif « Corres ».

Schéma n° 3 : Arbre de problème du développement touristique.



De plus en plus de femmes et de jeunes filles sont intéressées par un mariage pré arrangé par correspondance, se prostituent avec des hommes, la plupart d'un âge avancé d'origine Européenne. Ce phénomène se manifeste dans les grands centres urbains, les

villes portuaires et touristiques et même dans les communes et les groupes de villages au voisinage des AP.

Depuis la dépréciation successive de la monnaie nationale par rapport aux devises étrangères, l'engouement pour tout ce qui est importé, assimilé à une haute qualité, la recherche de revenu rapide facile, un défaut d'éducation parentale et la pauvreté suivie du développement de l'Internet accentuent cette tendance. Par conséquent, les jeunes filles ne sont plus motivées pour effectuer des études, il y a persistances des maladies sexuelles.

Si on ne fait pas attention à ces conséquences, il y aura un développement du réseau de proxénétisme à Madagascar.

CHAPITRE II : L' ENJEU ET LA STRATEGIE DE PERENNISATION DES PARCS NATIONAUX DE MADAGASCAR (PNM)

Comme les Parcs Nationaux doivent demeurer pour les générations futurs, il est d'une importance capitale d'assurer sa pérennité et donc la contribution financière de l'écotourisme sera étudiée et aussi les différentes approches stratégiques pour la rentabiliser. C'est l'objet de ce chapitre.

1- ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DU PARC NATIONALS DE MADAGASCAR (PNM)

1.1- Contexte général

Le Programme National d'Action Environnemental (PNAE) aborde sa troisième phase ; on prévoit son achèvement en 2008.

La pérennisation du réseau des PNM (49 AP) requiert la couverture de ces besoins financiers qui sont de l'ordre de 83 millions USD sur 10 ans. Les ressources nationales ne pourront pas faire face à ces besoins. Les revenus durables de l'ANGAP couvrent actuellement 40% de ces besoins.

Le PE III qui va de 2003 à 2007, va financer en totalité les PNM sur cette période.

L'enjeu majeur pour l'ANGAP est donc de convaincre les bailleurs et les bonnes volontés à continuer leurs appuis financiers au-delà du PE III. Pour se faire, l'ANGAP va adopter 03 axes stratégiques pour « mettre en confiance » ces bailleurs :

- ❖ Les ressources stables de l'ANGAP vont passer de 5% des besoins en 2002 à 40% en 2008. Ces ressources seront constituées des DEAP, du « Trust Fund », et des revenus stables de l'Etat ;
- ❖ Les PNM contribuent pleinement au développement du pays ;
- ❖ Les PNM ont une image de gardien mondial de la représentation de la biodiversité de Madagascar.¹

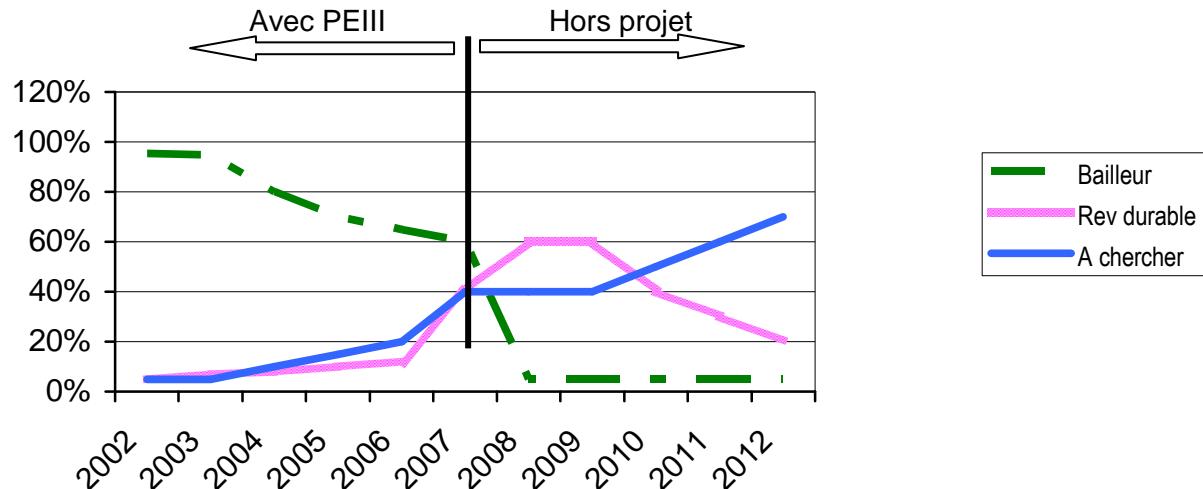
¹ ANGAP « Rapport du CONARAP » du 08 à 12/07/02 CNEAGR Nanisaina Page 06

1.2- L'enjeu de pérennisation

1.2.1- Les échéances importantes du plan de pérennisation

Le graphique ci-dessous indique le point de cassure du financement de l'ANGAP à la fin du projet PE III :

Graphique n° 05 : Représentation de la ligne directrice des échéances du plan de pérennisation



1. Pour 2003 à 2008

- ✓ Les négociations sur le PE III indiquent que le financement de l'ANGAP serait couvert par le programme ;
- ✓ Toutefois, les PNM optimiseront leur gestion sur cette période et appliqueront leur plan marketing. Il est attendu que leurs recettes directes et leurs financements durables augmenteront de manière significative ;
- ✓ Les PNM mettront aussi en œuvre leurs plans de pérennisation pour préparer l'après 2008.

2. En 2008

- ✓ On prévoit l'arrêt du projet PE III ;
- ✓ Les ressources stables de l'institution atteindront un bon niveau, mais il aura encore 60% des besoins qui ne seront pas couverts.

3. De 2008 à 2011

- ✓ Il est nécessaire que d'autres partenaires prennent le relais du PE III pour compléter le besoin de financement du PNM ;
- ✓ Les PNM continuent d'appliquer ce plan et fera le maximum d'effort pour maintenir leur mission de conservation, leur gestion sera plus proche de la méthode du secteur privé c'est-à-dire très proactif surtout dans la recherche de leur financement.

1.2.2- Les contenus du plan de pérennisation

Le plan de pérennisation est constitué de 03 éléments :

- ▣ Evaluation des besoins sur 10 ans (évaluer les investissements, les opérations de fonctionnement). Ces besoins ont été évalués sur la base de la vision, de la mission, et des stratégies (plan de gestion du réseau des AP, revue organisationnelle) adoptées par l'ANGAP.
- ▣ Etablir le lien entre enjeu de pérennisation et stratégie à développer : Il appartient donc à l'ANGAP de développer chaque stratégie et plan d'action, puis de les mettre en œuvre. Le plan marketing est une composante du plan de pérennisation.
- ▣ Schéma de financement sur 10 ans : Il part des hypothèses du PEII et de plusieurs informations pour formuler les hypothèses des ressources à rechercher. Pour ce faire :
 - l'ANGAP cherchera à diversifier ses sources de revenus pour être moins dépendant possible des bailleurs ;
 - pour chaque revenu, l'ANGAP cherchera la durabilité dans le temps ;
 - pour chaque revenu, l'ANGAP cherchera la stabilité.

1.2.3- Les besoins financiers

La totalité des besoins a été calculée sur 10 ans et tient compte :

- d'une projection par centre de coût ;
- des nouveaux AP terrestres et marins à créer ;
- des investissements de renouvellement, de recherche, et d'opération du plan marketing.

Tableau n° XVIII : Besoins financiers sur 10 ans (2003 à 2012)

Catégories	Montant en Milliers USD	Taux
Les AP en régie directe	10792	13%
Les AP en PCDI et en partenariat	18416	22%
Les Parcs marins	3670	4%
Investissement spécifique	2009	2%
Recherche	2419	3%
Direction provinciale	6116	7%
Les AP en B ₂ C	31871	38%
Siège	7977	10%
Total	83270	100%

Source : ANGAP, Plan stratégique de pérennisation p 45, 2003.

Les ressources durables des PNM seront fournies par :

- les ressources écotouristiques (DEAP, recette annexe) ;
- les ressources stables du Trust Fund ;
- les revenus systématiques nationaux : la taxe verte ; les paiements d'utilisateurs (JIRAMA), et les loyers de concession (camping)

Il faut préciser par contre que les ressources du Trust Fund, bien que durable, ne sont pas forcements stables.

1.3- Les stratégies financière sur les ressources

1.3.1- L'écotourisme

Les fonds générés par les tickets d'entrées constituent une ressource majeure pour l'ANGAP. Comme la plupart des bailleurs de fonds ne prennent pas en charge les frais de fonctionnement, les fonds DEAP, qui trouvent là une utilisation toute trouvée, constituent une source de financement primordiale pour la pérennisation des PNM.

Les revenus issus du DEAP destinés aux besoins directs des PNM seront augmentés par 03 catégories :

- Augmentation du nombre des visiteurs dans les AP ;
- Augmentation des frais d'entrées ;
- Déduction des coûts directs de la gestion du programme DEAP ;
- Concession d'écotourisme.

1.3.1.1- Augmenter le nombre des visiteurs dans les AP

La stratégie pour augmenter le nombre des visiteurs dans les AP peut se décomposer selon les points suivants :

- Promotion directe auprès des touristes et facilitation d'une meilleure connaissance des AP à Madagascar par les Tours Opérateurs (TO) locaux, nationaux, internationaux ;
- Promotion des AP vis-à-vis des divers médias ;
- Promotion des AP et de la biodiversité Malgache auprès des hôtels ;
- Forts partenariats avec les organismes nationaux du tourisme Malgache (Ministère du tourisme, Maison du tourisme, Chambre de commerce) ;
- Amélioration des services au sein des AP phares (Isalo, Andasibe, Ranomafana, Ankarafantsika, Bemaraha, Ankaranana, Montagne d'Ambre) ;

1.3.1.2- Augmentation des frais d'entrées

Une politique d'augmentation des tarifications d'entrées est envisageable au sein de l'AP, mais en contrepartie, il faut annuler les droits de recherches c'est-à-dire le droits des recherches pour les nationaux sont à annuler.

Les montants gagnés ne sont pas importants et la réduction des frais peut être négociée en échange 03 présentations des résultats : une au site, une au DIR et une au siège.

1.3.1.3- Recouper les coûts directs de programme de DEAP

La politique de versement des 50% des recettes réalisées par les parcs sous forme d'investissement en infrastructure dans les zones périphériques constituent une des pierres angulaires de la politique de conservation des PNM.

Cependant, dans le souci de maîtriser les dépenses, l'ANGAP mènera des réflexions pour déduire préalablement de ces recettes, la plupart des dépenses qu'elle engage pour le créer, faciliter et améliorer le programme de DEAP. Autrement dit, l'ANGAP versera plutôt ses recettes nettes, au lieu des recettes brutes, telle qu'elle le fait aujourd'hui.

1.3.1.4- Concession d'écotourisme

L'ANGAP est entrain d'acquérir une expérience assez importante dans le secteur écotourisme. Des contrats de concession d'écotourisme seront établis avec des opérateurs qui veulent travailler dans les AP. Les éléments de ces contrats feront encore l'objet d'étude particulière car la concession ne doit pas mettre en difficulté la mission de conservation. Le contrat va dépendre de la situation exacte de la concession, mais une révision des conditions doit être faite pour aider chaque site dans leurs négociations avec le concessionnaire et pour normaliser les dépenses et les prix de services. Les concessions d'écotourisme forment un pont entre les activités du PNM comme acteur d'utilité public et le secteur privé. Les concessions d'écotourisme peuvent être catégorisées en 04 niveaux :

- Site de « camping » communautaire ;
- Site de « camping » simple ;
- Gîtes et structures fixes ;
- Hôtels.

• Les sites de camping communautaire

Ces sites sont développés et gérés par les communautés riveraines des AP.

L'ANGAP aide avec l'établissement de quelques sites déjà établis afin d'assurer que les bénéfices de l'écotourisme soient retenues par les communautés. Elle peut même aider les communautés (avec le DEAP) pour établir les sites, fournir des matériels de camping, et former le personnel du site pour assurer une bonne qualité de services.

• Les sites de camping simple

Les sites de camping simple se trouvent à l'intérieur des AP même. Ces sites sont la propriété de l'ANGAP (par mandat Etatique) et elle a le droit de tirer les revenus des sites. La gestion de concession en écotourisme est une relation contractuelle avec un gestionnaire qui est normalement Tour Opérateur (TO) régional. Cette relation va dépendre de la localisation des sites et la confiance des représentants du PNM au concessionnaire. Le prix pour le site de camping simple doit être établi au niveau national et basé sur la brève analyse de « consentement à payer ».

Meilleure est la qualité des services au sein du site de camping, plus grande sera la satisfaction des clients, et plus élevé sera le « consentement à payer ».

- **Les gîtes et structure fixe**

Il y a 02 gîtes établis dans les AP avec objectif d'établir un site de recherche a long terme (MDA et Ranomafana).

Le gîte à Ranomafana est géré par une concession d'écotourisme où le gérant paie 230 USD par mois comme loyer. Par contre, le gîte de la MDA est géré directement par le parc. Le choix et le mode de gestion seront fait en fonction de leur rentabilité financière.

- **Les hôtels**

La création d'hôtel à coté ou même à l'intérieur des AP phare peut être une source de financement importante pour l'ANGAP, et peut contribuer largement à sa mission.

Le choix de la localisation des hôtels auprès des AP est primordial.

Il y a une certaine condition requise pour que l'ANGAP ait un droit sur les recettes des hôtels, et ait de l'autorité à contribuer à la conception et l'implantation du projet.

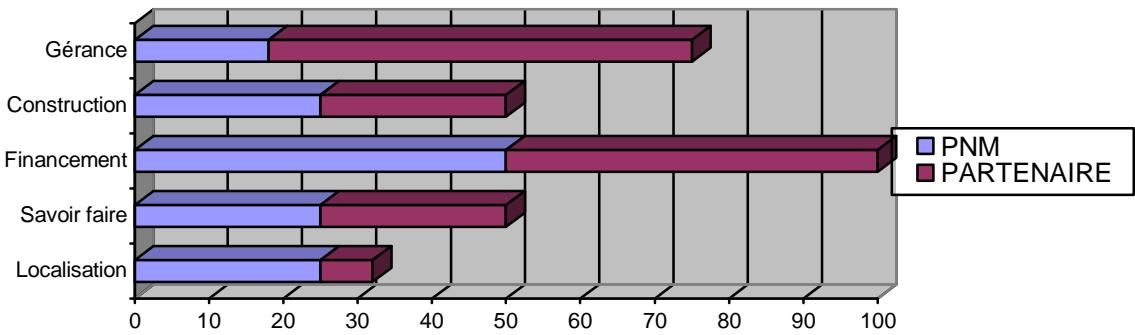
Plus elle est impliquée dans le projet, plus de chance elle aura pour assurer la protection de l'AP concernée.

Tableau n° XIX : Les avantages perçus suivant le mode de gestion.

Positionnement	Autorité	Bénéfice potentiel
Dans les AP (zone de services)	PNM	% des recettes, loyer, DEAP
Dans les ZIE	Ministère du tourisme	DEAP
A coté des AP terrain domaniaux	Domaine	DEAP, dépend de la location
Terrain qui appartient au PNM	PNM	% des recettes, loyer, DEAP

Source :ANGAP DIR Antsiranana 2005

Graphique n° 6 : Analyse pragmatique des partenaires.



Il s'agit de faire une analyse de partenariat suivant l'axe paradigmique : localisation, conception, financement, construction, et savoir faire en gestion.

L'ANGAP serait obligé de considérer plusieurs aspects dans son choix. Un des plus grands aspects serait le risque financier des partenaires dans le secteur privé. Si l'hôtel est situé dans l'AP, le partenaire doit dépendre du gouvernement pour assurer son investissement. Si c'est seulement l'ANGAP qui investit, les risques financiers de gestion sont beaucoup moindre que si un investisseur externe se lance dans la construction même d'un hôtel. Pour l'instant, avant que l'ANGAP ne s'engage pour mieux étudier les opportunités des hôtels liés aux AP, l'AP va rester seulement avec les investissements réduits comme les gîtes et les sites de camping.

1.3.2- Les ressources de l'Etat

1.3.2.1- L'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE)

C'est une démarche engagée pour réduire une dette extérieure des pays les plus pauvres et plus lourdement endettés, et intervient sur l'allègement de la dette dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté. Pour le cas de Madagascar, le point d'achèvement a été atteint et l'épargne sera réaffectée aux programmes d'Investissement Public (PIP) annuel.

Selon le DSRP, l'environnement est parmi les secteurs cibles pour bénéficier de ces fonds additionnels. Le Processus d'allègement de la dette se fera annuellement sur 20 ans, les organismes bénéficiaires auront à négocier le montant qui leur est affecté chaque année. Le DSRP prévoit que jusqu'à 10% de l'IPPTE serait affecté à l'environnement ainsi qu'aux diverses actions sociales de développement.

1.3.2.2- Les taxes vertes

Les taxes vertes sont des outils très importants pour corriger les externalités environnementales et aussi pour payer les biens publics.

Il existe déjà une taxe verte sur le pétrole à Madagascar. On prévoit d'utiliser les revenus de cette taxe pour les actions contre la pollution ; cette taxe est liée avec sa source.

La taxe verte pour les AP pourrait être appliquée sur les entrées des touristes à Madagascar ou sur les clients des hôtels. Les deux moyens sont liés au secteur du tourisme.

Aussi, ces taxes sont supplémentaires des taxes existantes, une situation qui va faciliter leur collecte et leur gestion.

Une autre forme de taxe verte est basée sur l'idée de « l'utilisateur payeur ». Le cas de la MDA et la ville de Diégo Suarez est un bon exemple. Pour cette AP, une redevance sur l'utilisation de l'eau est une opportunité à saisir entant que source d'eau approvisionnant la ville vienne de là.

1.3.2.3- Le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM)

Les fonds issus du FEM constituent une des ressources vitales à la pérennité des actions de l'ANGAP. Par conséquent, il importe qu'elle négocie auprès de cette institution financière de façon à ce que la totalité, tout au moins une importante proportion des fonds qu'elle versera au Trust Fund, fasse partie des fonds nommément affectés aux PNM.

En même temps, l'ANGAP va commencer à établir les projets pour le financement direct du FEM et de ses partenaires.

1.3.2.4- Les fonds propres de l'Etat

Il semble essentiel que l'Etat s'engage au niveau de la protection des ressources nationales fondamentales qui constituent les AP. Un bon système de lobbying permettant de faciliter les décisions sur ce système au niveau du gouvernement et de toutes instances doivent être mise en place par les PNM et le Ministère de l'environnement.

1.3.2.5- Les échanges de dettes

Les échanges de dettes par nature permettent aux pays en développement de réduire leurs dettes extérieures tout en générant des fonds additionnels destinés aux actions de conservations. Il existe 02 types d'échanges de dette par nature :

- Le type commercial qui concerne les dettes des pays en développement envers les banques commerciales internationales ;
- Les programmes de réduction des dettes bilatérales, qui concernent les dettes envers d'autres gouvernements.

Les avantages des échanges de dettes pour les PNM sont que les fonds générés (en monnaie nationale) peuvent être utilisés pour les coûts de fonctionnements.

1.3.3- Les bailleurs et les fondations

1.3.3.1- La Banque Mondiale (BM)

La BM n'accorde en principe que des emprunts remboursables, les fonds qu'elle peut injecter dans le système financier du PNM devraient plutôt être utilisés pour financer les Activités Génératrices de Revenu (AGR). Etant donné que la BM ne finance également en général que des projets, il est fortement recommandé que l'ANGAP crée un grand projet ayant trait à l'environnement, ou oeuvrant dans le cadre d'un grand projet ayant préalablement reçu son aval.

1.3.3.2- Fondation Mac Arthur

La fondation Mac Arthur est l'une des fondations internationales qui a subventionné l'ANGAP. Il faut noter que la plupart des fondations internationales sont limitées par leurs mandats de subventionner les ONG nationaux de leurs pays, et ils ne peuvent pas subventionner directement les PNM.
Par ailleurs, l'ANGAP peut travailler avec sa partenaire pour établir les projets conjoints qui peuvent être financés par ces fondations.

1.3.3.3- L' USAID

L' USAID fait partie des bailleurs très importants pour le PNM dans le passé. En plus, l'ANGAP a reçu des services d'appui technique financé par l'USAID. L'ANGAP va affirmer ses relations avec l'USAID pour essayer de lier leurs objectifs à Madagascar avec les besoins des PNM.

1.3.3.4- WWF

Il est en même temps bailleur et opérateur partenaire des AP, avec une collaboration très longue et importante dans l'évolution du PNM.
D'autres partenaires comme les Hollandais, le gouvernement Norvégien (NOK), et le gouvernement de la république Allemande (KFW) avaient contribué aux financements des PNM.

1.3.4- Le Trust Fund

Le Trust Fund sont des fonds constitués et recueillis par l'ANGAP dans un compte bloqué dont les partenaires techniques et financiers qui ont de bonnes volontés contribuent suivant sa disponibilité ; et qui sera nécessaire pour le financement de l'ANGAP après PE III. Les avantages de ce mécanisme sont la durabilité et la stabilité de fonds de fonctionnements et des opérations.

Tableau n° XX : Schéma de financement et évolution des ratios sur 10 ans (en milliers d'USD)

Ressources durables	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ecotourisme	323	716	859	950	1,277	1,400	1,535	1,685	1,849	2,030
Trust Fund non affecté	-	-	-	-	640	640	640	640	640	640
Taxe vert, Etat	-	-	708	743	780	820	860	904	949	996
Redevance utilisateur payeur (JIRAMA)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	323	716	1,566	1,693	2,697	2,859	3,036	3,228	3,438	3,666
En % des besoins	3%					40%				

Source : ANGAP Plan stratégique de pérennisation des PNM page 72 en 2003

Le tableau ci-dessus relate le schéma de financement des ressources prévisionnelles de l'ANGAP jusqu'en 2012.

Au-delà de 2007, l'ANGAP espère sélectionner les bailleurs voulant financer le nouveau programme et utiliser ses ressources de manière rationnelle à sa propre guise et aussi suivant la priorité sur place.

La contribution de l'écotourisme ne cesse d'augmenter de 323 millions d'USD en 2003 à 2,030 millions d'USD en 2012, ceci reflète l'importance capitale de ce secteur pour la pérennisation des PNM. L'avenir de l'écotourisme est prometteur en ce qui concerne le financement, il contribue de 4% à 20% des besoins en 2010, par contre la contribution de l'Etat et les bailleurs demeure constante. L'objectif de l'ANGAP à la fin de l'exécution du programme PE III est de voir ses ressources stables à 40% en 2008.

Actuellement, l'ANGAP a atteint son objectif, c'est-à-dire les 40% des besoins à couvrir sont acquis et aussi la contribution du Trust Fund est assurée après PEIII. Une autre tendance pour diversifier les ressources actuelles de l'association est la transformation des 5 RNI en PN.

2- NOUVELLE APPROCHE STRATEGIQUE DES PARCS NATIONAUX DE MADAGASCAR (PNM)

2.1. Généralités

Bien qu'encore présent dans le PEII en tant qu'institution appuyée par des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les PNM se sont déjà préparés depuis 1999 à affronter sa vision de pérennisation.

En 2008, il est nécessaire qu'ANGAP puisse passer d'un financement de projet vers un financement plus indépendant des bailleurs traditionnels. De nouveaux concepts issus des méthodes du secteur privé vont être appliqués progressivement au sein de l'association.

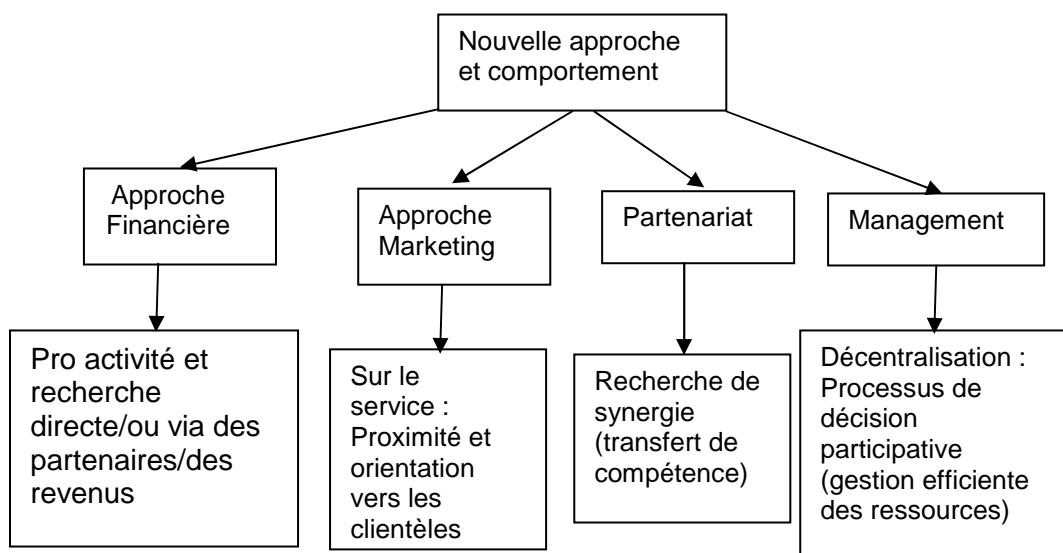
2.2- Les différentes approches adoptées.

Pour bien réaliser leurs objectifs et mener une bonne stratégie de développement, les PNM ont adopté plusieurs approches à savoir :

2.2.1- Les nouvelles approches

Les nouvelles approches nécessitent un changement de comportement au niveau de l'ANGAP et s'inspire beaucoup plus des méthodes utilisées dans les secteurs privés.

Schéma n° 4 : Les approches stratégique de l'ANGAP.



2.2.2- Approche financière

Dans les années passées, a répondu à la demande des bailleurs pour élaborer ses plans de travail et son budget. Toutefois, depuis quelques années, l'ANGAP a commencé d'établir les plans de gestion au niveau des sites basés sur les besoins de chaque site et non plus sur les demandes des bailleurs. Cette nouvelle approche consiste à déterminer ses besoins sur la base des résultats attendus par sa mission, et de rechercher

le financement « stable » et « durable » aussi bien par ses propres moyens que par la recherche de « partenariat » auprès des bailleurs.

2.2.3- Approche marketing

L'ANGAP a établi un plan stratégique marketing qui décrit son positionnement vis-à-vis des « marchés ». Ce nouvel état d'esprit orienté sur le marché constitue un gage pour les PNM, c'est le fondement même d'une relation durable avec ses interlocuteurs.

La satisfaction des besoins de la clientèle (touristes, bailleurs) permettra la durabilité des actions et des recherches de financement. Toutefois, la conservation reste la priorité absolue en cas de nécessité d'arbitrage sur des choix stratégiques qui peuvent induire des nuisances sur certains sites.

2.2.3.1 Approche service

L'ANGAP va adopter une approche « service ». Les services de base sont la conservation et la valorisation des AP de Madagascar. Chaque client de l'ANGAP fournit une contrepartie pour ses services : les bailleurs financent, les partenaires allouent leurs temps et leurs compétences, les touristes s'acquittent des DEAP, la population riveraine protège.

2.2.3.2 Approche qualité

Actuellement, le PNM a toujours un monopole sur la gestion des AP à Madagascar. La qualité de ses services ne peut se mesurer que de façon interne entre les sites. Cette situation va changer dans l'avenir avec le système des sites de conservation proposé par le MEF et le développement des AP volontaires au sein des provinces autonomes.

Par ailleurs, les références à des normes internationales sont de plus en plus utilisées pour évaluer la performance des organismes. l'ANGAP se prépare à de telles éventualités.

La qualité concerne aussi bien les services au sein des AP que tout système de gestion comme la planification, le suivi évaluation.

2.2.4- Le partenariat

2.2.4.1- Le partenariat au niveau des activités

Au niveau de certaines activités, le partenariat est la stratégie clé par l'ANGAP pour rechercher « l'efficience ». Il se concentrera fondamentalement sur ses compétences intrinsèques, et fera une externalisation de certaines de ses fonctions pour des raisons stratégiques ou techniques. Les PNM négocieront cette délégation pour qu'il y ait un bénéfice mutuel et une synergie de compétence.

Bien que la mise en œuvre de cette politique soit un véritable défit en ce qui concerne la situation quasi monopolistique, l'ANGAP admet que cette approche est la meilleure manière

d'avancer dans les domaines non prioritaires où il n'y aura pas suffisamment de ressources pour assurer un développement rapide. On envisagera par exemple des partenariats avec le secteur privé pour accroître les bénéfices financiers des sites touristiques, ou bien des partenariats avec les universités pour capitaliser les recherches dans certaines réserves intégrales à travers un schéma de concession de gestion.

2.2.4.2- Les partenariats pour la gestion des AP

La gestion en régie directe, telle qu'elle a été appliquée a montré ses limites, et ne permettrait pas aux PNM d'assurer son équilibre financier après la fin du PEIII. Dans l'avenir, la majorité des sites sera en co-gestion avec des partenaires financiers et techniques. Ce modèle sera surtout nécessaire pour les sites ayant de forts besoins en investissement. L'ANGAP prendra en charge les personnels tandis que le partenaire se concentrera sur la mise en place physique (structure, plan de gestion) et sur le transfert de compétence. L'administration du parc se fera collégialement et chaque partie y sera représentée.

Pour le cas spécifique de recherche où les universités sont prêtes à financer, la concession de gestion des AP sera envisageable.

La conclusion de partenariat par l'ANGAP fera l'objet d'une analyse de type « business to business » (B2B) fondée sur l'avantage mutuel comme dans le secteur privé.

2.2.5- Le système de management

L'ANGAP améliorera l'ensemble de son système de gestion de manière à pouvoir montrer à tout moment qu'il maîtrise ses processus et procédure, qu'il fait l'objet d'une surveillance et d'une revue périodique, que son personnel est formé et relève toujours son niveau de compétence. Il est à l'écoute de sa clientèle et se soucie des positions de toutes les parties concernées dans un esprit d'avantage mutuel, qu'il adopte une attitude visant l'amélioration continue, qu'il peut justifier ses résultats et l'utilisation des ressources qui lui sont confiées.

2.3- La position marketing

2.3.1- Les PNM dans le projet PEIII

Depuis une dizaine d'années, l'ANGAP est financé presque en totalité par les bailleurs et l'Etat à travers les PE. Elle a toujours fonctionné en tant que « projet » faisant partie d'un ensemble pré négocié et acquis. Elle a hérité des approches des bailleurs, et en particulier celle de la Banque Mondiale. L'ANGAP a évolué dans un environnement où la sécurité de financement peut être considérée comme élevée. Durant cette période, l'institution a pu se concentrer sur ses missions de conservation et sur le renforcement de sa capacité institutionnelle.

2.3.2- Approche marketing pour le financement durable

La recherche de financement durable se fera désormais de façon autonome et non plus dans une structure globale comme dans le cadre du PE.

L'approche marketing est une des conditions clés pour capter les sources de financements internationaux et pour développer les revenus durables sur le marché des visiteurs des AP. Le concept sera aussi appliqué dans la démarche de recherche de partenariat par les PNM. Le plan stratégique marketing de l'ANGAP à développé les positions futures de l'institution dans le domaine suivant : le marché des bailleurs de fonds, le marché du tourisme et le marché des sciences.

2.3.3- Positionnement marketing

Les positions marketing développées dans ce document spécifient les orientations clés à développer dans le futur. Ce sont des positions stratégiques qui tiennent compte des avantages concurrentiels et des obligations de mission pour le PNM.

2.3.4- Opérationnalisation du plan marketing

La mise en œuvre de ces produits et surtout son internalisation par le personnel de l'association nécessitera 03 phases :

- La création d'une structure, dédiée à cet effet, au sein du PNM ;
- Le développement d'un plan opérationnel pour chaque marché ;
- Une formation et une diffusion de changement de comportement nécessaire à la mise en œuvre.

L'ANGAP a un positionnement très clair vis-à-vis de sa concurrence : il est le seul gérant des AP mandaté par le gouvernement Malgache. Cette situation de monopole lui confère une image privilégiée au titre de seul détenteur mondial de la biodiversité unique à Madagascar. La présence des partenaires comme le WWF, et la CI aident à renforcer cette image vis-à-vis des bailleurs. Cette situation de monopôle n'est cependant pas inamovible ni sur le plan local, ni sur le marché international.

La première remise en cause viendrait de la possibilité d'autres entités à devenir des gestionnaires de l'AP. On peut citer les AP volontaires et les sites de conservation.

2.4- Le plan stratégique marketing du PNM

2.4.1- Couple produit- marché et Mix marketing « Bailleurs et Fonds privés »

a- Le couple produit marché :

Pour le marché des bailleurs et fonds privés, le produit est mixte :

- * Sa mission est la conservation d'un patrimoine unique comme motif de financement ;
- * Les PNM comme partenaire fiable, transparent et efficace.

b- Mix marketing :

- Le positionnement (La dramatisation et la réassurance) :
 - L'urgence est de protéger la richesse unique du patrimoine endémique ;
 - L'assurance d'un emploi efficace, transparent et rapide des fonds versés.
- Le prix (demandé aux partenaires, en fonction de leur typologie) :
 - L'apport de fonds de soutien de financement au fonctionnement, pour un impact à court et à moyen terme, par exemple ciblé sur AP spécifique ;
 - L'unité (le m² de réserve, les lémuriens, etc.) avec un système éventuel de parrainage pour le grand public ;
 - Le Trust Fund a pour un impact à long terme.
- La distribution :
 - Les relations directes avec les partenaires, bailleurs, fonds privés, les fondations ;
 - Les relations indirectes par médias généralistes, leader d'opinion, lobbies.

2.4.2- Stratégie opérationnelle « tourisme »

La stratégie préconisée consiste en la combinaison d'actions tactiques immédiates et d'actions stratégiques à plus long terme.

À court terme : L'augmentation rapide de la contribution par une révision des droits d'entrées à la hausse s'impose, de même peut être qu'une réévaluation des modalités précises de la politique de répartition du DEAP et les procédures de gestion.

Une plus grande lisibilité des résultats du PNM au niveau des sites fait partie de cette amélioration des services.

A moyen terme : Un travail de structuration et d'optimisation de l'offre produit s'impose.

On entendra par « offre produit » la combinaison de 02 modalités principales qui sont :

- L'AP elle-même ;
- Les conditions de visite des AP en terme de contenu des prestations offertes : (Contenu du discours des guides, langues, séjours des visiteurs, équipements, etc.)

Pour le choix de la première, l'analyse intègre le potentiel d'intérêt de l'AP au potentiel d'intérêt d'infrastructures touristiques environnantes. Ainsi, seront déterminés les priorités sur les AP les plus propices au développement des ressources du tourisme, avec les modalités de mise en œuvre.

Pour le choix de la seconde, la construction d'une déclinaison d'offres de services sur des visites courtes (une journée) ou plus longues élargira la gamme de produits. Ainsi, seront déterminés les investissements prioritaires des AP en matière de ressources humaines et matérielles (parcours, fléchages, guides, matériels de camping et d'observation, propres à construire ces offres en fonction de la durée de la visite de 1 à n jours.)

2.4.2.1- Les modalités de valorisation pour le marché du tourisme

Le principe général consiste en une double évaluation, de recensement et de notation du potentiel, à la fois sur le contenu des AP à destination des touristes, et sur l'existence à proximité d'infrastructures touristiques d'accueil et de transport, avec analyse des potentiels de volumes existants :

- Le potentiel d'intérêt touristique des AP : Identification par recensement et note d'intérêt sur le contenu des AP : faunes, flores, paysages.
- Le potentiel existant en volume des infrastructures touristiques à proximité touristique des AP : Identification par recensement et note d'intérêt sur le volume d'accueil et la qualité des infrastructures, et du volume de trafic existant.

2.4.2.2- Couple produit /marché et « Mix marketing » tourisme

a- Couple produit/marché :

Pour le marché de tourisme, nous proposons une déclinaison d'offre produit mixte :

- ¤ Des visites courtes (une journée maximum), à contenu dense en « choses vues » pour les touristes à la recherche d'une consommation immédiate à contrainte faible (- effort/+ confort) ;
- ¤ Des visites longues (n jours, modulable), avec un axe randonné et/ou camping, pour les touristes à la recherche d'une consommation plus authentique et/ou plus sportive (+ effort/- confort)

b- Mix marketing :

- Le positionnement : La valorisation d'une expérience unique, exceptionnelle :
 - l'expérience exceptionnelle d'une nature unique (endémisme) pour les touristes extra locaux ;
 - le plaisir et la fierté de la découverte de la richesse du patrimoine national pour les touristes locaux (qui seront en majorité des citadins de catégorie socio professionnelle aisée) ;
- Le prix : Offrir un prix différent entre les touristes locaux et/ou extra locaux en fonction de la durée de la visite, à moduler en fonction des postes de location de matériel, avec une remise pour les partenariats avec les TO ;
- La distribution :
 - Les relations directes avec les touristes qui viennent dans les parcs par leurs propres moyens ;
 - Les relations indirectes avec les TO (visites dans le package proposées)
- La communication (publicité et/ou promotion) : plaquette, film, vidéo, brochures.

- Les relations directes avec les touristes à leur arrivée et durant leurs séjours à Madagascar ;
- Les relations indirectes par les TO pour optimiser la vente de package incluant des visites dans l'AP.

CHAPITRE III: SUGGESTION POUR UNE CAMPAGNE ECOTOURISTIQUE PROFITABLE

1- LES MESURES PRECONISEES AU NIVEAU REGIONAL

1.1- Les infrastructures

1.1.1- Les problèmes fonciers

La MDA dispose d'un atout considérable pour l'expansion de son activité.

La disposition des terrains militaires inexploités autour du parc constitue une ZIE où les secteurs privés peuvent s'intéresser en tant que concessionnaire d'écotourisme. Plusieurs écolodges peuvent être construites soit sur les bâtiments occupés par la Société d'Etudes , de Construction et de Réparation Navales (SECREN), dans le camp militaire, soit sur le terrain appartenant à l'Etat qui s'étend sur une superficie de 100 hectares.

Ici donc, l'Etat doit intervenir auprès du ministère concerné pour régulariser l'acquisition du terrain par les investisseurs intéressés.

A noter toutefois que des efforts ont été instaurés par l'Etat en matière de réforme foncière. Une loi a été votée au niveau de l'Assemblée Nationale, elle concerne d'une part l'acquisition des terrains par les nationaux, et d'autre part la possibilité pour les étrangers d'en acheter. Il s'agit encore d'une incitation à l'investissement afin de favoriser l'essor économique.

1.1.2- Capacité d'accueil du parc

Diégo est avant tout un port qui recevait, auparavant, quelques bateaux de croisières qui y faisaient escale afin de permettre aux passagers de visiter la ville et le PNMA. Le délabrement du parc automobile, susceptible de transporter à des coûts raisonnables un aussi grand nombre de personnes à la fois, a provoqué son abandon comme escale de croisière. En soi, cet abandon n'est pas nécessairement un facteur négatif pour le parc dont les infrastructures ne sont pas adaptées à un afflux de 300 à 400 visiteurs pour une seule journée. Pour remédier à ce manque à gagner, l'ANGAP devrait étendre ses superficies exploitables pour fidéliser ses clients.

1.1.3- Les pistes

Etant donné que le PNMA remplit déjà le profil topographique et la qualité de la biodiversité exigée, les recommandations reposent surtout sur :

- l'amélioration de l'état des pistes d'accès au parc ;
- la création des circuits VTT et possibilité de location de vélos à l'entrée du parc ;
- l'organisation des compétitions à vélo ;

- la création de circuits pour des randonnées pédestres ou trekking avec ascension de montagne.

1.1.4- Panneau de signalisation et tableaux interprétatifs

En général, l'état de ces infrastructures est à entretenir pour faciliter le déplacement et indiquer un sentier. Les panneaux de signalisation doivent être repeints tous les ans pour faciliter la lecture, surtout sur l'axe de croisement entre la RN6 et celle qui mène à Joffre Ville.

1.1.5- Le gîte d'étape

Au niveau du gîte d'étape, son aspect extérieur est à améliorer pour donner une nouvelle impression aux visiteurs. La capacité de ce gîte est actuellement largement insuffisante pour accueillir un flot de visiteurs au parc.

Compte tenu du nombre croissant des visiteurs chaque année, il est donc suggéré de multiplier le nombre des chambres jusqu'à 10 pour une capacité de 02 personnes chacune.

1.1.6 Le guidage

L'insuffisance des guides demeure un problème sérieux, cela crée souvent un malentendu au bureau d'accueil et se termine par le mécontentement des clients.

L'ANGAP a entrepris un bon geste en matière de guidage en recrutant de nouveaux guides cette année et une collaboration étroite avec INTH pour leurs formations en langues étrangères.

1.1.7- Crédit à l'écotourisme

L'inexistence d'un centre d'interprétation est un des problèmes majeurs de ce parc. Le centre d'interprétation est un local bien construit et entretenu dans l'enceinte même du parc ayant une fonction multiples : bibliothèque, projection cinématographique pour les classes vertes, musées, expositions, vente des produits artisanaux etc.

Pour qu'un AP soit au norme, il faut qu'il intègre au moins un centre d'interprétation afin que les services offerts soient meilleurs.

On suggère à l'ANGAP de chercher un financement auprès des bailleurs environnementaux, des partenaires, de tous les prestataires de services écotouristique, ou bien chercher un partenariat sous forme de concession en écotourisme.

1.1.8- Les agences réceptrices d'écotourismes

Les principales agences réceptrices d'écotourismes au niveau national n'ont pas de succursale à Diégo (et vice versa) et préfèrent manifestement organiser des circuits vers le Sud, où il est possible de visiter plusieurs AP sans rupture de moyen de transport terrestre.

Contrairement, la région Nord de l'île est isolée pendant la période de pluie. Depuis, des efforts ont été entrepris par le gouvernement Malgache car en 2005, 10 000 km de routes ont été inaugurées.

1.1.9- Imperfection de la distribution d'électricité

La zone de la MDA souffre de l'imperfection au niveau de la gestion d'électricité. Le central thermique de cette région n'est pas géré par la JIRAMA mais par la commune et quelques usagers bénéficiaires. Par conséquent, la gestion est dérisoire, la coupure est devenue fréquente et de longue durée. Cette situation décourage les investisseurs qui voudraient relancer l'économie de cette région.

Comme la zone de Diégo est balayée par le vent du sud connu sous le nom de « Varatrazza » durant la saison sèche, l'Ecole Supérieur Polytechnique d'Antsiranana (ESPA) a vulgarisé l'énergie éolienne. Cette tendance est favorable pour cette région, mais pour une installation collective d'éolienne, l'absence de régulateur au niveau du réseau de la JIRAMA ne permet pas la connexion, limitant ainsi sa vulgarisation. La proposition et l'étude faite par les étudiants de l'ESPA pour l'installation du micro central hydraulique en aval de la dénivellation de la grande cascade se heurte au même problème. On peut dire que la nature offre à ce site un avantage considérable pour son essor, mais faute de moyens, tous les projets échouent à la bibliothèque Universitaire d'Antsiranana.

Les autorités compétentes devrait ici intervenir, compte tenu de l'importance du site et du rôle de l'écotourisme entant que promoteur de développement.

1.2- Les secteurs privés

L'ANGAP ne devrait pas inviter le secteur privé uniquement, bien que cela soit susceptible de générer des revenus important pour le parc.

Une opportunité existe par exemple dans l'impression de brochures sur le parc ; cela pourrait être coordonné par l'ANGAP, mais il n'y a pas de raison pour que les grandes sociétés ne couvrent pas entièrement ou partiellement les coûts de production. Des emplacements gratuits pour la publicité pourraient être disponibles dans la brochure. En échange, l'ANGAP aurait alors un auditoire tout désigné et un excellent système de distribution. Ces brochures devraient être distribuées gratuitement car après, elles seront un bon moyen de communiquer ou d'informer l'existence des parcs.

Certaine fonction de gestion de parc, tel que le suivi peut faire l'objet d'un contrat avec des écologistes locaux ou même gratuitement avec des ONG.

La mise en place de coupe-feux peut être confiée à des villageois locaux moyennant une petite somme.

Si l'ANGAP connaît les coûts de chaque fonction, temps de gestion et de supervision y compris, et si le secteur privé peut faire le travail plus efficacement, il n'y a pas de raison pour ne pas l'inviter à y participer.

Néanmoins, l'ANGAP devra maintenir des normes de contrôle et de performance.

Un autre exemple est celui des guides locaux qui travaillent dans le parc. Il y a deux opinions différentes à ce sujet au sein de l'ANGAP. L'une voudrait maintenir les guides travaillant pour leur propre compte et l'autre pense que les guides devraient être employés par l'ANGAP. Ce problème ne pourra pas être résolu en « nationalisant » les services de guidage. Ces complications pourraient être abordées d'une autre façon c'est-à-dire que l'ANGAP et les guides doivent collaborer pour atteindre un objectif commun.

C'est un excellent exemple de participation du secteur privé, et en particulier des populations locales, dans les parcs.

1.3- Absence de coordination entre SPEF et ANGAP

Il a été constaté que si les côtés répressives et législatives n'ont pas pu être efficacement appliquées c'est parce que la collaboration entre l'ANGAP et le service technique responsable, en l'occurrence le Service Provincial des Eaux et Forêts (SPEF), n'a pas été effective et ceux à cause d'une communication défaillante. Si ce côté est renforcé, il y aura plus de motivation de la part des agents des deux parties, et les délits seront plus vite traités et suivis par les institutions et services locaux.

Pour ce faire, il faut renforcer le protocole d'accord entre l'ANGAP et le SPEF, mentionnant les appuis logistiques, la coordination des activités au moyen des réunions périodiques.

Il sera alors attendu de cette activité que la collaboration entre le SPEF et l'ANGAP ait des répercussions sur l'amélioration des suivis et contrôles des AP et l'établissement d'un plan de gestion pour les AP.

En matière de gestion de l'environnement, ces deux institutions devraient collaborer pour mettre en pratique le principe du « pollueur payeur » et du principe d'« utilisateur payeur ». Cela permet d'assurer une véritable protection de l'environnement tout en garantissant le développement de l'écotourisme.

1.4- Suggestion pour le développement des produits marketing

1.4.1- Structure et interrelations professionnelles dans le développement et le marketing des produits

Les collectivités locales, les entreprises, le secteur privé, les ONG, les autorités locales, les responsables des zones protégées, les pouvoirs publics nationaux et les organismes internationaux, ont un rôle à jouer dans le développement et le marketing de l'écotourisme.

1.4.1.1- Etudier les besoins et perspectives d'avenir des collectivités locales

Toutes les tendances actuelles insistent sur l'importance de travailler avec les collectivités indigènes pour définir le niveau et le type de développement touristique dans leur zone et encourager l'initiative commerciale, individuelle et collective, ainsi que la création d'emploi au sein de la population locale.

1.4.1.2- Reconnaître les ZP comme centre d'intérêt des produits et du marketing de l'écotourisme

Les réserves naturelles et autres ZP sont souvent source d'attrait du plus grand nombre de visiteurs, donnant aux populations locales l'occasion d'en retirer des apports économiques par le biais des équipements et des services.

Les relations entre les autorités de la ZP, les collectivités locales et les entreprises de tourisme peuvent être essentielles.

Il existe plusieurs exemples de groupes d'intervenant dans ce secteur ou de forum à plus large portée rattachés aux PN, qui exercent leurs influences sur les normes, les messages de commercialisation, et les nouveaux projets, tout en appuyant et coordonnant les entreprises et en faisant connaître leurs besoins.

La qualité des équipements et services d'un parc, les rapports entre la gestion des visiteurs et les politiques de conservation des ressources revêtent de toute évidence un intérêt majeur pour son propre essor.

1.4.1.3- Les composantes clés des produits écotouristiques

La composition des produits écotouristiques devrait varier en fonction des différents segments de marché et des conditions locales. Cependant, quelques priorités générales sont à dégager :

- Insister sur la qualité, l'authenticité et la sécurité**

La qualité n'est pas nécessairement synonyme de « luxe » : il s'agit plutôt de soigner les détails et d'aller au devant des désirs du consommateur.

L'authenticité concerne l'aspiration du visiteur à « voir ce qui est vrai » tout en respectant les sensibilités des populations locales et les environnements.

La sécurité se réfère à la protection du visiteur, perçue et réelle, mais peut aussi s'étendre à d'autres questions de sûreté.

- **Donner une priorité absolue à l'interprétation de la nature et de la culture**

La principale composante des produits écotouristiques est la qualité intrinsèque des paysages et de la faune.

Les études menées par l'OMT ont confirmé cette motivation première des visiteurs, suivis néanmoins de près par l'occasion de connaître les populations locales et de vivre l'expérience de leurs traditions culturelles et leurs styles de vie.

La qualité de l'interprétation est capitale, sous ce rapport, l'accent a été particulièrement mis sur la valorisation des bons guides locaux, qui connaissent bien leurs sujets et savent les communiquer.

2- LES MESURES RECOMMANDÉES A L'ECHELON NATIONAL

2.1- Le problème de l'inflation importée

Exceptés les pays qui dépendent de l'énergie en biocarburant, l'économie d'un pays repose surtout sur la fluctuation des prix de carburant sur le marché international.

Pour le cas de Madagascar, primo la fluctuation du taux de change n'est pas maîtrisée, secundo, le prix du carburant sur le marché international ne cesse d'augmenter. Par conséquent, l'inflation est inévitable.

Face à ce problème, Madagascar mise actuellement sur les biocarburants, notamment provenant de l'Ethanol ou encore du Jatropha. La vulgarisation des biocarburants constitue une bouffée d'oxygène pour un pays émergent comme Madagascar en matière de développement économique, ce qui pourrait réduire les tarifications proposées par les prestataires de services touristiques.

2.2- Les pertinences pour Madagascar

Madagascar est entrain de lancer l'élaboration de sa stratégie nationale d'écotourisme. Il est opportun pour le Ministère du tourisme :

- De solliciter auprès de OMT des guidelines et/ou orientations pour faciliter la conduite de ce travail et de recourir aussi à l'assistance technique de l'OMT ;
- Valoriser les documents en matière d'écotourisme produit par l'OMT pour orienter les partenaires notamment les entreprises privées à mener de façon durable ce secteur d'activité ;

- Il s'avère nécessaire pour Madagascar d'affiner le cadre légal régissant le tourisme, le système foncier et l'étude d'impact environnementale et d'améliorer les mécanismes pour leur mise en application ;
 - Madagascar a opté sur une bonne stratégie en favorisant la politique de l'Education Pour Tous (EPT) surtout pour les communautés locales de la ZP car l'éducation est un paramètre favorisant la prise de responsabilités et de décisions ;
 - Madagascar devrait mettre en valeur ses atouts touristiques à travers un plan de marketing faisant partie intégrante du programme de marketing du pays.
- Des coopérations régionales avec les îles voisines pourraient être prospectées ;
- Développer des normes et standards répondant aux spécificités de notre environnement naturel et culturel pour tout développement d'infrastructures ;
 - L'Etat devrait développer des outils et supports servant à éduquer toutes les parties prenantes en écotourisme, notamment le code de conduite pour l'écotourisme.

2.3- La situation monopolistique

Le développement rapide du secteur touristique visé par Madagascar ne sera cependant pas facile pour plusieurs raisons, dont notamment la sécurité garantie par la stabilité politique et la gestion de monopole pour rendre possible la concurrence et l'arrivée des investisseurs étrangers.

Beaucoup de visiteurs Européens sont affaiblis par la hausse exorbitante des frais de transports aérien et préfèrent aller à Hong Kong qui est deux fois plus loin que Madagascar mais dont les frais sont deux fois moins chers. Pour cela, il faudrait que le gouvernement Malgache renonce à protéger les intérêts d'Air Madagascar comme étant une compagnie nationale.

Pour le cas de l'aéroport de Diégo, le problème réside surtout dans l'absence de balises tout autour de la piste d'atterrissement, limitant ainsi la fréquence de vol surtout pendant la nuit.

L'ADEMA a aussi amélioré ses qualités de services en inaugurant une nouvelle agence BNI- CL pour le cas de l'aéroport d'Ivato, mais ceci doit être instauré aussi au niveau de l'aéroport de Diégo, profitant de sa réhabilitation pour cette année.

2.4 – Initiative gouvernementale en matière de développement durable

L'initiative gouvernementale sur la vision « Madagascar naturellement » est une bonne approche.

Madagascar sera une économie émergente avec une compétitivité maximisée vers 2020.

Notre environnement sera protégé et sera utilisé de façon sage et responsable pour promouvoir notre développement, notre croissance sera basée sur nos ressources naturelles uniques et sur la transformation de nos produits naturels.

Le développement de l'industrie autour de l'environnement comme l'écotourisme, l'agribusiness qui minimise les dommages et maximise les bénéfices pour le peuple et les communautés locales.

2.5- Suggestion pour le développement économique durable.

2.5.1- Renforcement des capacités des petites entreprises et encouragement des pratiques de développement durable

- Renforcement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ainsi que des microentreprises afin de les mettre sur la voie du succès (particulièrement en Afrique).

A cet égard, les programmes de formation doivent comprendre les composantes suivantes : lancement d'entreprise, hébergement, investissement, étude de marché etc.

D'autres programmes de formation devraient par ailleurs porter sur les services de guide, sur l'interprétation et les réponses à apporter aux besoins locaux spécifiques.

- Elaboration de mesures d'incitation pour les petites entreprises écotouristiques qui satisferont aux objectifs de protection de l'environnement et de durabilité à l'échelon local (mécanismes financiers, garanties et baux de longues durées, adaptation des conditions de développement des activités, partage des résultats des recherches etc.)

2.5.2- Soutien du gouvernement au développement de l'écotourisme au niveau communautaire

- Un appui devrait être fourni sur le plan des infrastructures (situées à proximité des parcs et des ZP ou à l'intérieur des zones affectées à cet usage) pour aider les communautés locales à développer l'écotourisme (signalisation, hébergement, itinéraires, transports, télécommunication, traitement des déchets etc.)

- Développer les activités économiques de subsistance et existante.

Au niveau de l'élaboration des politiques et de la planification, les activités écotouristiques devraient être utilisées pour favoriser le développement des régions et réduire la pauvreté (dans les zones rurales défavorisées).

Les politiques de développement et d'utilisation des ressources, les mesures anti-discriminatoires, le renforcement des capacités et de l'éducation sont autant de moyens qui pourraient être utilisés à cette fin.

Des programmes de micro crédits devraient être mis en place pour aider les petites entreprises.

CONCLUSION

L'existence du Parc National de la Montagne d'Ambre (PNMA) joue un rôle capital dans la vie économique tant au niveau régional que national, notamment dans la réduction du taux de chômage, l'amélioration de la qualité de vie des populations riveraines, au service de guidage, au débouché des produits artisanaux et aussi et surtout la pérennisation du parc pour les générations futures. Ces emplois créés sont relativement importants car ils procurent des revenus supplémentaires par l'intermédiaire du mécanisme du multiplicateur Keynésien.

L'écotourisme offre à l'Etat un avantage en améliorant l'équilibre de son budget par l'intermédiaire des vignettes touristiques et au droit portuaire payé par les navires de croisière sillonnant la zone de Diégo-Suarez. Il est comme instrument pourvoyeur de devises, nécessaires à l'amélioration de l'équilibre de la balance de paiement de Madagascar qui est toujours déficitaire.

L'expansion du tourisme vert favorise aussi le renforcement et la cohésion fonctionnelle au niveau des agents économiques : Agence de voyages, Tour Opérateurs, Hôtellerie, artisanat, construction, agriculture, élevage, pêche, les banques, les cybercafés, et les divers services publics.

En outre, le développement de l'écotourisme connaît un problème ; l'aéroport de Diégo ne dispose pas de balises tout autour de la piste ; cela limite la fréquence des vols. Les visiteurs se plaignent aussi des prix exorbitants adoptés par la compagnie Air Madagascar par rapport aux autres compagnies aériennes extérieures.

Tous ces handicaps font que Diégo perd ses atouts sur le choix des visites, comparé à d'autres destinations de l'île.

Afin d'assurer le développement de l'écotourisme, il faut améliorer la qualité de services offerts par les prestataires de services touristiques comme les complexes hôteliers, les Tours Opérateurs etc. Pour mettre en œuvre cette amélioration, le Groupement des Opérateurs Touristiques d'Antsiranana (GOTA) met l'accent sur la nécessité de créer des infrastructures, d'étendre les Zones d'Investissement Ecotouristiques (ZIE), électrifier la zone de la Montagne d'Ambre (MDA) et lutter contre toutes les autres formes de pressions et surtout la culture du Kath.

De toute évidence, l'amélioration et/ou la création des infrastructures touristiques nécessite une étude globale de perspective intégrant tous les aspects économiques.

Par-dessus tous les avantages offerts par ce secteur, il présente quelques inconvénients ; il dégrade la valeur culturelle des jeunes filles à la recherche d'argent facile, surtout dans les couches sociales les moins aisées.

Face aux différentes contraintes ci-dessus, la suggestion devrait porter sur les principaux axes suivants :

- faciliter l'acquisition des terrains appartenant aux militaires qui sont inexploités dans la zone de la Montagne d'Ambre (MDA) pour constituer un nouveau projet d'investissement écotouristique ;
- faire une extension d'électrification au-delà du village d'Antanamitarana jusqu'à Joffre ville ;
- réhabiliter les routes axe RN₆ et Joffre ville, aménager les pistes et les sentiers dans le parc, étendre la capacité d'accueil au niveau du parking ;
- veiller à la sécurité du parc pour éviter toutes formes de pressions ;
- participer aux foires internationales à l'extérieur et faire une prospection de clientèles ;
- gérer les fonds issus du Droit d'entrée à l'Aire Protégée (DEAP) de manière efficiente, rationnelle pour assurer la pérennité du parc ;
- sensibiliser et éduquer les enfants dès leur jeune âge à l'importance d'une Aire Protégée.

Si la qualité de services offerte par l'ANGAP et les prestataires de services touristiques seront améliorés, on pourra donc assister à un surcroît du nombre des visiteurs dans l'avenir. Ces derniers constituent une ressource majeure de l'ANGAP pour la pérennisation du parc et au financement des Micro- Projets dans le processus du développement durable.

ANNEXES

ANNEXE I : Approche stratégique des Bailleurs

ANNEXE II : Ratios de financement des différents intervenants

ANNEXE III : Tableau des financements reçus

ANNEXE I : APPROCHE STRATEGIQUE DES BAILLEURS

Catégorie des Bailleurs	Exemple	Stratégie d'approche
Bailleurs finançant actuellement les PNM et ses partenaires	BM, USAID, FEM, KFW, CI, NOK, Fonds Hollandais, Fondations Mac Arthur	- Démontrer l'efficacité du travail (technique de gestion) ; - Transparence dans la négociation ; - Négocier sur la nature des activités qui seront financables durant et à l'issue du PE III
Bailleurs finançant les activités environnementales à Madagascar	PNUD, Coopération Française, UE, GTZ, Tany Meva, ONE, SAGE, Fanamby	-Déterminer les activités éligibles pour ces Bailleurs ; - Les convaincrent du caractère prioritaire des AP en matière de l'environnement ; - Les amener à œuvrer dans les zones périphériques des AP.
Bailleurs finançant des activités de développement (ou autre projet) à Madagascar	Care BAD, UNESCO, UNICEF	- Les amener à réaliser des projets dans la zone périphérique des AP.
Bailleurs finançant des activités environnementales en Afrique et le reste du monde	Divers fondations Américaines et Européenne.	- Montrer que Madagascar est très spéciale et les actions de conservations des AP sont urgentes.

Source : ANGAP DIR Antsiranana 2005

ANNEXE II : RATIOS DE FINANCEMENT DES DIFFERENTS INTERVENANTS

Les ratios sur le financement	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ecotourisme	4%			11%		17%		20%		
Etat	19%			22%		21%		22%		
Bailleurs	47%			17%		10%		10%		
ONG, fondations, partenaires	13%			14%		14%		14%		
Trust Fund	18%			18%		14%		14%		

Source : ANGAP, Plan stratégique de la pérennisation des PNM p 45, 2003

ANNEXE III: TABLEAU DES FINANCEMENTS RECUS

Bailleurs	IDA	ITF	FEM	USAID	Hollandais	WWF	NOK
Financements (Milliers USD)	1,0708	6,55368	3,19230	2,7793	89,72	43,85	64,88

Source : ANGAP, *Plan stratégique de pérennisation p 53, 2003*

REPERTOIRE DES ILLUSTRATIONS

I- TABLEAUX

Tableau n°I : Evolution de la déforestation dans le nord.	11
Tableau n°II : Evolution d'effectif de la population environnante de la MDA.....	29
Tableau n°III: Etat civil.	29
Tableau n°IV : Evolution du nombre d'établissement scolaire du district d'Antsiranana II ...	30
Tableau n°V : Effectif des personnels soignants des services publics et privés	30
Tableau n°VI : Les entreprises et les prestataires de services touristiques à Diégo.	37
Tableau n°IX : Evolution de visiteurs par rapport aux devises entrant (En milliers de DTS) 49	
Tableau n°X : Évolution des emplois directs générée par le tourisme.....	51
Tableau n°XI : Répartition des motifs de visite.	55
Tableau n°XII: Evolution du nombre des visiteurs du parc.	56
Tableau n°XIII: Tarification appliquée au sein du PNMA	56
Tableau n°XIV: Evolution de ventes des tickets DEAP (2005 à 2006).....	57
Tableau n°XV : Tarifs du circuit journalier au sein de la MDA	58
Tableau n°XVI : Etablissement d'hébergement et de Restauration du district de Diégo II. 60	
Tableau n°XVII: Situation des Micro Projets réalisés en 2005.....	72
Tableau n°XVIII : Besoins financiers sur 10 ans (2003 à 2012).....	77
Tableau n°XIX : Les avantages perçus suivant le mode de gestion.	80
Tableau n°XX : Schéma de financement et évolution des ratios sur 10 ans (en milliers usd)	84

II- GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition du PE I.....	14
Graphique 2 : Répartition du PE II.....	15
Graphique 3 : Comparaison pluviométrique de la Montagne d'Ambre et d'Antsiranana.....	24
Graphique 4 : Statistique des visiteurs par Tour Opérateur.....	53
Graphique 5 : Représentation de la ligne directrice des échéances du plan de Pérennisation.....	77
Graphique 6 : Analyse pragmatique des partenariats.....	82

III PHOTOS

Photo 1 : Petite cascade.....	25
Photo 2 : Bureau d'accueil.....	34
Photo 3 : Belvédère.....	35
Photo 4 : Panneau interprétatif.....	35
Photo 5, 6 : Site de camping des Roussettes.....	35
Photo 7 : Gîte d'étape.....	36
Photo 8 : Salon du gîte d'étape.....	36

IV SCHEMAS :

Schéma 1 : Impact des différents secteurs d'activités sur l'environnement.....	46
Schéma 2 : Planification des Micro Projets de développement.....	68
Schéma 3 : Arbre de problème du développement touristique.....	74
Schéma 4 : Approches stratégiques de l'ANGAP.....	86

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

- ANGAP, PNMA Brochure sur « La Montagne de Vie » édition du 25/08/01.
- ANGAP « Plan de Gestion Environnemental PEIII » volume 03.
- ANGAP, ONE, PNUE, «Monographie Nationale sur la Biodiversité ».
- ANGAP « Etre Guide dans les Parcs et Réserves de Madagascar » 1 Rue Naka Rabemanantsoa édité en 1996.
- ANGAP « Code des Aires Protégées » Version finale du 27/01/00 article 44.
- ANGAP « Manuel de procédure PRDEAP » édition du 19/19/03.
- ANGAP « Plan stratégique de pérennisation » sur l'enjeux et la stratégie de pérennisation.
- CD ROM « Encyclopédie Encarta 2005 »
- CD ROM du « Madagascar Action Plan Région DIANA »
- CHRISTIE T Lain, CROMPTON Elisabeth « Etude du secteur tourisme » Novembre 2003 .
- CNEAGR Nanisaina « Rapport du CONARAP » du 08 au 12/07/07 .
- JEAN Moulin Professeur de l'Université Lyon III et ALBERTINI Jean Marie Directeur de recherche CNRS « Lexique économique » DALLOZ édition 1995 .
- Journal « Le quotidien » du 21 Juin 2005 N°820 Page 04 Rubrique économie.
- Journal « la Gazette de Madagascar » Rubrique économie .
- LASCOMBE Michel « finances Publiques », DALLOZ 3^{ème} éditions Paris.
- MAHAZOASY Roger « Guide de l'écotourisme » édition 2003 .
- PROJET MAG/99/G 31, MINENV Atelier provinciaux sur « Habilitation de Madagascar à formuler sa communication nationale au titre de Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique » Avril 2003 .
- RAJOHARISON Nivombohangy, MONFORT Alain et GRENfell Scott « Le Développement de l'écotourisme dans la région d'Antsiranana » avec LDI Février 1999.
- SHERMAN Paul B et DIXON A John « Ecotourisme, Gérer l'Environnement » Copyright by Island Express en 1991édition : NOUVEAUX HORIZONS .
- SALO Nicolas « Rapport de mission » à Munich
- TSIHARO Bureau d'étude sur le « Plan de Développement Municipal de la ville de Diégo Suarez » édité en 2006

SUPPORTS PEDAGOGIQUES :

- HORACE Gatien : Cours de « Croissance et Fluctuations » en 3^{ème} Année.
- KASAVE Raymond : Cours « d'Economie Monétaire Internationale » en 4^{ème} Année.

MEMOIRE DE MAITRISE :

- JAO Fanogny « ONG et l'Environnement » Mémoire de Maîtrise en Droit de la Faculté de Fianarantsoa - Promotion en 1995.
- MYRIAM Aboudou « Analyse d'Impact de l'Activité Thoniers sur l'économie de la zone de Diégo Suarez » Economie Promotion 2004-2005.
- RAZANAMALALA Marie Ange « PNMA et le Nord de Madagascar » Mémoire d'obtention de titre gradué en tourisme à l'Institut Arthur HAULOT, Haute école Lucia de Brouckère, enseignement économique France Promotion 2001-2002.
- RAKOTONIRINA Johnson Lee Yen « Gestion de l'écotourisme dans le PNMA » Mémoire en vue d'obtention de DTS en ISAE Antsiranana de Promotion 2005

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	1
LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	3
INTRODUCTION	6
PREMIERE PARTIE : APPROCHE DESCRIPTIVE DES ACTIVITES DE L'ANGAP	8
<i>CHAPITRE I : DESCRIPTION DES CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS</i>	
<i>DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT</i>	9
1- GENERALITE SUR L'EVOLUTION DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ..	9
1.1 - Historique de l'ANGAP	9
1.2 - Les missions assignées à l'ANGAP	10
1.2.1 - Evolution de la dégradation de l'environnement.....	10
1.2.2 - Notion générale des Aires Protégées (AP)	11
1.2.2.1 - Les Réserves Naturelles Intégrales (RNI)	11
1.2.2.2 - Les Parcs Nationaux (PN).....	11
1.2.3.3 - Les Réserves Spéciales (RS)	12
1.2.2.4- Les Parcs Marins (PM)	12
1.2.2.5 - Les Réserves Privées (RP).....	12
1.3 - La prise de conscience d'une activité annexe.....	12
1.4 - La Politique Nationale d'Action Environnementale (PNAE).....	12
1.4.1- Généralités	12
1.4.2 - Les objectifs spécifiques du PAE	13
1.4.3 - Les Programmes Environnementaux (PE)	13
1.4.3.1.- Le Programme Environnemental phase I (PEI : 1992à1996)	13
1.4.3.2- Le programme Environnemental phase II (PEII : 1997 à 2001).....	14
1.4.3.3 - Programme Environnemental phase III (PE III : 2003 à 2007)	15
1.4.4 - Les effets et impacts attendus du programme	15
2- LE CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANNISATIONNEL	16
2.1 - Statut juridique de l'ANGAP.....	16
2.2 - Organigramme de la Direction Inter Régionale (DIR)	16
2.3 - Description des postes et leurs missions	17
2.3.1 - La Direction Inter Régionale (DIR)	17
2.3.2- Secrétaire standardiste	17
2.3.3 - Responsable en appui informatique.....	17
2.3.4 – Assistant en suivi et évaluation	17

2.3.5 – Chef de service appui scientifique.....	18
2.3.6 - Chef de service trésorerie.....	18
2.3.7 – Chef de service administratif et comptable.....	18
2.3.8 – Chef de service appui technique	18
2.4- Les atouts de l'association ANGAP dans la gestion des AP	18
2.4.1 – L'éducation environnementale	18
2.4.2– Approche systémique dans la gestion des AP	19
2.4.3– Compétence dans la création et le contrôle	19
CHAPITRE II : PRESENTATION GENERALE DU SITE D'ETUDE.....	20
1- DESCRIPTION DU SITE ET SA PERIPHERIE	20
1.1- historique de la Montagne d'Ambre (MDA)	20
1.2 – Description physique	21
1.2.1-Situation géographique.....	21
1.2.2- Cartographie de la Montagne d'Ambre	22
1.2.3- Reliefs	23
1.2.4- Pédologie	23
1.2.5- Réseau hydrographique	23
1.2.6- Climat.....	23
1.3- Diversité biologique du parc	24
1.3.1- Flores	24
1.3.2- Faunes	24
1.4- Les attraits touristiques.....	25
1.4.1- Un lieu sacré	25
1.4.2- Les cascades	25
1.4.3- Les lacs	26
1.4.4- Le cratère de renard	26
1.4.5- Baie de Diégo-Suarez.....	27
1.4.6- La Station des Roussettes.....	27
1.5- Rôle stratégique de Parc	27
1.5.1- Réservoir d'eau	27
1.5.2- Levier pour le développement.....	28
1.5.3- Protection des bassins versants	28
1.5.4- Intérêts écotouristiques.....	28
1.6- Caractéristique socio démographique	28
1.6.1- Population	29
1.6.2- Répartition ethnique	29
1.6.3- Infrastructures sociales.....	29

1.6.3.1- L'école :	29
1.6.3.2- La santé publique	30
1.6.4- Les catégories socio professionnelles	30
1.6.5- Caractéristique spécifique	31
2- LA PLACE DE L'ECOTOURISME DANS LE COMPLEXE DE LA MONTAGNE D'AMBRE (MDA).....	31
2.1- Organisation générale de la gestion de l'écotourisme au sein du PNMA.....	31
2.1.1- Organigramme du site	32
2.1.2- Les fonctions et attribut de chaque poste.....	32
2.1.2.1- Directeur du Parc.....	32
2.1.2.2- Secrétaire comptable	32
2.1.2.3- Chef de volet administratif et financier	33
2.1.2.4- Chef de volet écotourisme	33
2.1.2.5- Chef de volet conservation et recherche	33
2.1.2.6- Logisticienne.....	33
2.1.2.7- Chef de secteur	33
2.1.2.8- Hôtesse d'accueil.....	34
2.2- L'offre touristique du parc.....	34
2.2.1- Le bureau d'accueil	34
2.2.2- Les belvédères	34
2.2.3- Les sites de camping	35
2.2.4- Camping de la Roussette	35
2.2.5- Le gîte d'étape.....	35
2.2.6- Les pistes de circuits et panneaux	36
2.3- Les partenaires en écotourisme	36
2.3.1- Les agences de voyage	36
2.3.2- Les Tours Opérateurs (TO).....	36
2.3.3- Les guides	38
2.3.4- Les complexes hôteliers et restaurations	38
2.4- Les principes d'utilisation des recettes du DEAP	38
2.4.1- Le Comité des DEAP (CODEAP)	38
2.4.2- Le Comité de Gestion (COGES).....	39
CHAPITRE III : LA COMPOSANTE AIRE PROTEGEE ECOTOURISME (CAPE)	40
1- GENERALITE SUR LA CAPE ET L'IMPORTANCE DES AP	40
1.1- Généralité sur la CAPE	40
1.2- Objectifs du CAPE.....	40
1.3- Les stratégies adoptées	40

1.4 – L’importance des Aires Protégées (AP)	41
1. 4.1 – Les valeurs des AP pour les populations riveraines	41
1.4.1.1 – Conservation et affectation du sol à l’agriculture	41
1.4.1.2 – La conservation énergétique des ressources ligneuses	41
1.4.2 – La valeur des AP au niveau régionale.....	41
1.4.2.1 – Exploitation sylvicole	41
1.4.2.2 – Protection des bassins versants.....	42
1.4.3 – La valeur des AP au niveau national et international.....	42
1.4.3.1 – Séquestration de carbone	42
1.4.3.2 – Application technologique	43
1.4.3.3– L’écotourisme.....	44
1.5- Les menaces exerçant sur une AP	44
1.5.1- Aperçu global sur les pressions	44
1.5.2- Les catégories de pressions	44
1.5.2.1- La coupe sélective	44
1.5.2.2- Le déboisement par TAVY et le charbon.....	45
1.5.2.3- Exploitation de saphir.....	45
1.5.2.4- La chasse	45
1.5.2.5- Problème de facteur de production	46
1.6- La trilogie Etat- Pression- Réponse	46
2- ANALYSE DU CADRE ECOTOURISTIQUE	47
2.1- Généralité sur l’écotourisme à Madagascar.....	47
2.2- Différence entre tourisme et écotourisme	47
2.3- La pertinence d’un développement fondé sur l’écotourisme.	48
2.3.1- L’écotourisme sur le contexte macroéconomique.	48
2.3.1.1- Outil de développement	48
2.3.1.2- Pauvreté et écotourisme	48
2.3.1.3 – Source de devises	49
2.3.1.4 – Création d’emplois	50
2.4- Les contraintes liées au développement écotouristique.....	51
2.4.1- Les politiques du gouvernement et l’environnement des affaires	51
2.4.2- Monopole du transport aérien	52
2.4.3 – Les infrastructures d’accueil.....	52
2.4.3.1 – Hôtellerie.....	52
2.4.3.2 – Le financement des hôtels	52
2.4.3.3- Réseau routier	53

DEUXIEME PARTIE : ETUDE SPATIO-TEMPORELLE DES RETOMBES DE L'ECOTOURISME.....	54
CHAPITRE I : ECOTOURISME AU SEIN DU PARC, FACTEUR.....	55
D'INTEGRATION ECONOMIQUE	55
1- EVALUATION DU BILAN ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PROJET	55
1.1- Généralités.....	55
1.1.1- Les motifs de visite	55
1.1.2- Le profil des visiteurs de la Montagne d'Ambre.....	56
1.2- Les revenus du parc.....	56
1.2.1- Les Droits d'Entrées à l'Air Protégée (DEAP)	56
1.2.2- Les recettes issues des infrastructures.....	57
1.2.3- Les recettes issues des recherches et le droit de filmage	57
1.2.4- Les recettes issues des articles touristiques (écoshop)	58
1.2.5- Les recettes issues des guidages.....	58
1.3- Les prestataires de services touristiques.....	58
1.3.1- Les agences de voyages et les Tours Opérateurs (TO).....	58
1.3.2- Les transports.....	59
1.3.3- L'hébergement et la restauration	60
1.4- les retombées multidimensionnelles liées au tourisme vert	61
1.4.1- Géographiquement.....	61
1.4.2- Les avantages privés et sociaux.....	61
1.4.3- Les avantages primaires et les avantages secondaires	62
1.4.4- L'impact inter sectoriel.....	63
1.5- Les Micro Projets (MP)	64
1.5.1.- Les grands principes du fonds Part des Recettes du Droit d'Entrée à l'Aire Protégée (PRDEAP)	64
1.5.2- Les différentes catégories de Micro Projet (MP)	64
1.5.2.1- Les MP de développement répondant aux intérêts de la communauté	64
1.5.2.2- Les Activités Génératrices de Revenus (AGR).....	65
1.5.2.3- Achats des matériaux	65
1.5.2.4- Les motifs du rejet de financement	65
1.5.2.5- La part des bénéficiaires	65
2- LA DYNAMISATION DE LA ZONE PROTEGEE (ZP)	65
2.1- La politique de l'ANGAP pour le développement de la ZP	65
2.2- Le Plan de Gestion et de Développement (PGD)	66
2.2.1- Délimitation de la zone périphérique (ZP)	66

2.2.2- Les Zones d’Influence (ZI)	66
2.3- Processus d’élaboration du Plan de Gestion et de Développement (PGD) de la Zone Protégée (ZP).....	67
2.4- L’inconvénient du développement touristique	73
CHAPITRE II : L’ ENJEU ET LA STRATEGIE DE PERENNISATION DES PARCS NATIONAUX DE MADAGASCAR (PNM).....	75
1- ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DU PARC NATIONAUX DE MADAGASCAR (PNM)	75
1.1- Contexte général	75
1.2- L’enjeu de pérennisation	76
1.2.1- Les échéances importantes du plan de pérennisation	76
1.2.2- Les contenus du plan de pérennisation	77
1.2.3- Les besoins financiers	77
1.3- Les stratégies financière sur les ressources.....	78
1.3.1- L’écotourisme	78
1.3.1.1- Augmenter le nombre des visiteurs dans les AP	78
1.3.1.2- Augmentation des frais d’entrées.....	78
1.3.1.3- Recouper les coûts directs de programme de DEAP	79
1.3.1.4- Concession d’écotourisme.....	79
1.3.2- Les ressources de l’Etat	81
1.3.2.1- L’Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE).....	81
1.3.2.2- Les taxes vertes.....	81
1.3.2.3- Le Fond pour l’Environnement Mondial (FEM)	82
1.3.2.4- Les fonds propres de l’Etat	82
1.3.2.5- Les échanges de dettes.....	82
1.3.3- Les bailleurs et les fondations.....	83
1.3.3.1- La Banque Mondiale (BM)	83
1.3.3.2- Fondation Mac Arthur	83
1.3.3.3- L’ USAID.....	83
1.3.3.4- WWF	83
1.3.4- Le Trust Fund	83
2- NOUVELLE APPROCHE STRATEGIQUE DES PARCS NATIONAUX DE MADAGASCAR (PNM)	85
2.1. Généralités	85
2.2- Les différentes approches adoptées.....	85
2.2.1- Les nouvelles approches	85
2.2.2- Approche financière.....	85

2.2.3- Approche marketing	86
2.2.3.1 Approche service	86
2.2.3.2 Approche qualité	86
2.2.4- Le partenariat	86
2.2.4.1- Le partenariat au niveau des activités	86
2.2.4.2- Les partenariats pour la gestion des AP	87
2.2.5- Le système de management.....	87
2.3- La position marketing	87
2.3.1- Les PNM dans le projet PEIII.....	87
2.3.2- Approche marketing pour le financement durable.....	88
2.3.3- Positionnement marketing	88
2.3.4- Opérationnalisation du plan marketing.....	88
2.4- Le plan stratégique marketing du PNM.....	88
2.4.1- Couple produit- marché et Mix marketing « Bailleurs et Fonds privés » ..	88
2.4.2- Stratégie opérationnelle « tourisme »	89
2.4.2.1- Les modalités de valorisation pour le marché du tourisme	90
2.4.2.2- Couple produit /marché et « Mix marketing » tourisme	90
CHAPITRE III: SUGGESTION POUR UNE CAMPAGNE ECOTOURISTIQUE PROFITABLE	92
1.1- Les infrastructures.....	92
1.1.1- Les problèmes fonciers.....	92
1.1.2- Capacité d'accueil du parc.....	92
1.1.3- Les pistes	92
1.1.4- Panneau de signalisation et tableaux interprétatifs	93
1.1.5- Le gîte d'étape.....	93
1.1.6 Le guidage.....	93
1.1.7- Création d'un nouveau centre d'interprétation	93
1.1.8- Les agences réceptrices d'écotourismes	94
1.1.9- Imperfection de la distribution d'électricité	94
1.4- Suggestion pour le développement des produits marketing.....	96
1.4.1- Structure et interrelations professionnelles dans le développement et le marketing des produits	96
1.4.1.1- Etudier les besoins et perspectives d'avenir des collectivités locales	96
1.4.1.2- Reconnaître les ZP comme centre d'intérêt des produits et du marketing de l'écotourisme	96
1.4.1.3- Les composantes clés des produits écotouristiques	96

2.1- Le problème de l'inflation importée	97
2.2- Les pertinences pour Madagascar.....	97
2.3- La situation monopolistique	98
2.4 – Initiative gouvernementale en matière de développement durable.....	98
2.5- Suggestion pour le développement économique durable.	99
2.5.1- Renforcement des capacités des petites entreprises et encouragement des pratiques de développement durable	99
2.5.2- Soutien du gouvernement au développement de l'écotourisme au niveau communautaire.....	99
CONCLUSION.....	100
ANNEXES	102
REPERTOIRE DES ILLUSTRATIONS.....	106
TABLE DES MATIERES	110